THESES & MASTERS

CONG
I3
LU2
1991

IAMM

INSTITUT AGRONOMIQUE MÉDITERRANÉEN DE MONTPELLIER
DOCUMENTATION

Les enjeux du développement agricole au Zaïre : modernisation et transformation des sociétés lignagères dans la vallée de l'Inkisi

Master of Science du CIHEAM-IAMM n°18

Nguala **LUZIETOSO**

1991

CIHEAM-IAMM
21451

IAMM
Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

C1930786

7P/2
I 3
LUZ
1991

Série "Thèses & Masters", n° 18

Ce Master est le dix-huitième numéro de la nouvelle série *Thèses & Masters* du CIHEAM-IAM. Montpellier (voir liste en fin de volume).

Cette collection réunit les thèses *Master of Science* du CIHEAM-IAM.M ayant obtenu la mention " Publication ", ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants-chercheurs.

La thèse *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Mediterranéennes :

Les enjeux du développement agricole au Zaïre : modernisation et transformation des sociétés lignagères dans la vallée de l'Inkisi.

a été soutenue par **Nguala LUZIETOSO** en septembre 1991 devant le jury suivant :

M. E. LEROY,	Directeur de Recherche, CNRS, Paris I	Président
M. P. COULOMB,	Directeur de Recherche, INRA , Paris	Membre
M. J.L. SALINAS,	Enseignant-Chercheur, CIHEAM-IAM. Montpellier	Membre
Mme F. JACQUET,	Enseignant-Chercheur, CIHEAM-IAM. Montpellier	Membre

Le texte a été mis en forme pour publication définitive par **Mme M.C. TIGOULET** pour le Bureau des Publications de l'IAM.Montpellier.

CIHEAM
Institut Agronomique Méditerranéen
de Montpellier

Directeur : Roland PEREZ

3191, route de Mende - B.P. 5056
34033 Montpellier Cédex 1-France
Tel. 67/04/60/00 Télex 480 783 F
Fax : 67/54/25/27

INSTITUT AGRONOMIQUE MÉDITERRANÉEN DE MONTPELLIER
DOCUMENTATION

41460

Les enjeux du développement agricole au Zaïre : modernisation et transformation des sociétés lignagères dans la vallée de l'Inkisi

Master of Science du CIHEAM-IAMM
(soutenu en septembre 1991)

Nguala **LUZIETOSO**

CIHEAM-IAMM
collection *Thèses & Masters* n°18

1991

L'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse.

Ces opinions n'engagent que leur auteur.

LUZIETOSO (Nguala).- Les enjeux du développement agricole au Zaïre : modernisation et transformation des sociétés lignagères dans la vallée de l'Inkisi.
Montpellier : CIHEAM-IAM, 1992.- 89 p.- (Thèse Master of Science, IAM-M, 1991.
Collection *Thèses & Masters*, n° 18)

REMERCIEMENTS

Ce travail sanctionne la fin de deux années de formation-recherche en Développement Agricole et Rural que nous avons réalisées à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM).

Qu'il nous soit permis de remercier :

Tous les enseignants - chercheurs et tout le personnel de l'IAMM qui ont participé à notre formation.

Les autorités politiques et administratives, les chefs de clans, projets, programmes et ONG et les membres des associations qui ont contribué à la réalisation de nos enquêtes au Zaïre.

Monsieur Michel ARNAUD, pour ses conseils.

et particulièrement,

Messieurs Pierre COULOMB et José-Luis SALINAS, pour leur encadrement pédagogique et scientifique ;

Monsieur Christian LACROIX, pour avoir facilité le financement de notre formation.

Enfin, toute ma famille que j'aime tant, pour tant de privation et de courage.

INTRODUCTION GENERALE

I. Le cadre général de la recherche et son objet

Dans les pays en voie de développement, les disparités entre la production et les besoins en produits agricoles et alimentaires ne cessent d'augmenter. Cette situation semble tenir à trois facteurs :
1) D'abord, l'importance croissante des besoins en produits agricoles et alimentaires pour :
- assurer la sécurité alimentaire des populations dont le nombre est constamment en expansion;
- assurer l'approvisionnement des industries locales en matières premières;
- accroître les exportations, source des devises.
2) Ensuite, la prédominance, malgré la mise en oeuvre de multiples projets de développement, d'une agriculture manuelle et itinérante, consommatrice de l'espace, et donc responsable de la dégradation du milieu naturel. Celle-ci à son tour, affecte négativement le rendement des cultures.
3) Enfin, le vieillissement de la population agricole résultant de l'exode rural et agricole des jeunes en particulier. Le vieillissement des actifs agricoles rend quasi impossible la propension à la reconversion de l'agriculture.

Comment réduire ces disparités ? Faudra-t-il accroître les importations ? si oui, combien de temps cela pourra-t-il durer si l'on regarde le niveau d'endettement de ces pays ? La persistance voire même le renforcement de ces disparités et le degré de déséquilibre de la balance commerciale en leur défaveur, rendent nécessaire le développement de leurs agricultures. Développer l'agriculture c'est permettre et garantir aux plus démunis une sécurité alimentaire d'autant plus grande qu'elle ne dépendra pas de l'extérieur[1]. Ce sera donc, augmenter la capacité de production de l'agriculture en vue de permettre aux exploitants de vivre décemment de leur activité. L'augmentation de la production agricole est d'autant plus difficile que l'agriculture est tout autant un mode de vie qu'un mode de production. Pour ce faire, il faut transformer les systèmes productifs agricoles.

Depuis plus de quatre décennies, tous les pays économiquement défavorisés dont le Zaïre, s'emploient grâce aux modèles et capitaux empruntés de l'extérieur, aux essais de la modernisation de l'agriculture. L'objectif assigné à cette politique a souvent été la sédentarisation des populations rurales par la création d'une "bourgeoisie indépendante"[2]. Puisqu'elle encourage l'individualisme, cette politique se heurte vite dans sa mise en oeuvre à la logique des communautés lignagères qui prône le renforcement d'alliance entre les membres.

En effet, dans les communautés lignagères "la production assure l'existence physique et l'identité sociale des membres[3], alors que les "bourgeois indépendants" cherchent à produire davantage afin de dégager du surplus qu'ils peuvent contrôler et au besoin, accumuler sur l'exploitation. En revanche, de la juxtaposition du "moderne" et du "traditionnel" naissent de nombreuses évolutions. Ces dernières destructurent le système politique et rompent les liens qu'il entretient avec la structure sociale.Cette situation puisqu'elle laisse libre champ aux systèmes de valeurs étrangers, est probablement porteuse des effets négatifs qui empêchent les jeunes de retourner à la terre.

La faible participation des jeunes au processus de développement agricole semble donc conditionner le niveau de développement atteint dans ce secteur. Si les jeunes ne participent pas à la décision dans le cycle de reproduction des unités de production ou s'ils ne retournent pas à la terre, peut-on transformer les structures de production avec les "anciens", supposés défenseurs de la tradition ? Comment amener les jeunes à retourner à la terre pour qu'ils participent à la modernisation de l'agriculture ? L'installation des jeunes était apparu comme la seule alternative possible. Car ils sont plus instruits, plus ouverts, plus nombreux, plus dynamiques et prêt à changer l'ordre des choses.

---

[1] J.M. ALBERTINI, Les mécanismes du sous-développement, p.212.
[2] P.DEMUNTER, Masses rurales et luttes politiques au Zaïre: processus de politisation des masses rurales au Bas-Zaïre
[3] R. BADOUIN, Agriculture de subsistance et développement économique

Ce travail est une contribution à l'étude de l'évolution de la place des jeunes dans les sociétés traditionnelles du Zaïre et plus particulièrement sur le rôle qui est leur dans le développement de l'agriculture. Il répond ainsi, au souci qui nous anime depuis près de six ans, d'apporter notre contribution à l'étude sur l'installation des jeunes en agriculture dans les sociétés lignagères. Six ans, c'est le temps que nous sommes restés à la tête des brigades agricoles et artisanales des jeunes de la Région du Bas-Zaïre. Pendant ce temps, nous avons cherché à armer d'un métier les jeunes qui étaient accueillis dans ces structures de formation et de production en vue de leur installation en milieu rural aussitôt leur formation terminée.

L'objet de cette politique gouvernementale est de voir ces jeunes participer en servant comme catalyseur à la modernisation de leurs communautés et de l'agriculture en particulier, à l'effort national de redressement économique et social. Dans la mise en oeuvre de cette politique, nous avons eu à contribution, d'autres partenaires sociaux étrangers et/ou nationaux. Les résultats peu encourageants par lesquels se sont soldés la plupart sinon tous les projets mis en marche, nourrissaient notre désir de réfléchir davantage sur la question.

Au Zaïre comme dans la majorité des pays en voie de développement, le nombre des bouches à nourrir augmente à un rythme galopant pendant que les producteurs très âgés pour la plupart, pratiquent une agriculture itinérante et combinent dans leur procès de production, les forces productives très peu développées. Comment accroître la capacité de production en agriculture ? Si on se réfère aux échecs des projets antérieurs, comment installer les jeunes en agriculture pour qu'ils y restent ? "Plutôt que de peaufiner des mesures de plus en plus complexes et diversifiées, ne convient-il pas de s'arrêter un moment pour traiter le problème au fond, pour ce qu'il est avant tout: le révélateur de l'inadaptation de notre société aux mutations économiques et technologiques en cours, de son blocage face à la gigantesque modernisation sociale nécessaire ?"[4]

Notre inscription dans un cycle de formation-recherche en développement agricole et rural est apparu comme l'occasion propice qui nous a été offerte pour étancher notre soif, c'est-à-dire de réfléchir sur les problèmes que soulève l'installation des jeunes dans les sociétés lignagères. Cette occasion est propice puisque d'abord, l'abandon de notre poste de travail nous permet de prendre du recul sur la vie de terrain. Ce recul aide à voir ce que nous regardions et à écouter ce que nous entendions. Ensuite, il nous place hors de ce que MAETZ appelle "la remorque des bailleurs de fonds"[5]. Enfin, la formation-recherche nous a doté des outils d'analyse socio-économique qui ont pour beaucoup amélioré notre sens d'observation et d'analyse.

Pour installer les jeunes en agriculture et les aider à moderniser leurs exploitations, le gouvernement français par exemple, avait mobilisé beaucoup de moyens(outils législatifs, financiers, humains, etc..) pour la mise en oeuvre de sa politique [6] A la fin de l'exercice 1990, le déficit des finances publiques (du Zaïre) s'est chiffré à plus de 500 Millards de Zaïres soit 10 fois plus que les prévisions, soit encore pratiquement la moitié du budget de l'année [7] Face à cette situation de crise (crise politique, sociale, économique, etc...) et au poids des traditions, le Zaïre est loin de mener à terme, une politique d'installation des jeunes en agriculture tel que ce concept est entendu en Occident.

Ces analyses nous amènent à nous détourner de la voie d'installation à tout prix. Il a paru plutôt judicieux et utile de s'interroger sur la place des jeunes dans les sociétés lignagères et dans les expériences de développement agricole et sur le rôle qu'ils y ont joué. Dès lors, la question comment installer les jeunes en agriculture pour qu'ils modernisent leurs exploitations devient quelle est la place des jeunes dans les systèmes productifs agricoles ?

---

[4] P. SAVAGE, in insertion des jeunes et modernisation, p.1.
[5] M. MAETZ, Rapport de mission au Niger sur la programmation des micro-réalisations , p11.
[6] P. COULOMB, Systèmes fonciers et politiques foncières
[7] UNION DES DEMOCRATES INDEPENDANTS(UDI); L'UDI s'insurge contre le programme de Mulumba Lukoji, p.11.

Dans nos pays économiquement défavorisés, la classe d'âge qui participe réellement à la production physique est de plus en plus jeune; spécialement dans le domaine de l'artisanat et de l'agriculture, la force de travail est apportée par les jeunes, les moyens de production et le rôle de décision appartenant à leurs aînés ou à la génération de leurs pères [8] Le maintien à la campagne des jeunes qui modernisent les techniques culturales en vue de l'accroissement de la production agricole, ne leur assure l'occasion de s'exprimer comme ils le peuvent. Car ils appartiennent à une "société à structures communautaires et à mentalité magico-religieuse"[9] dont l'organisation politique est aux mains des anciens.

Ce faisant, les jeunes ne retournent pas à la terre pour la cultiver à leur propre compte. On constate cependant que de plus en plus, les jeunes ruraux s'emploient chez des tiers notamment ceux qui travaillent des champs plus vastes, pour accéder "au moyen de la liberté et du plaisir qu'est l'argent"[10]. En plus, "la tendance générale des programmes de développement, consiste à faire des jeunes ruraux de simples exécuteurs du développement, au lieu de leur reconnaitre une chance de devenir des acteurs de leur propre devenir"[11].

"Les jeunes, faut-il le rappeler, demeurent encore un solide cordon sur lequel peut se développer et se raffermir une volonté communautaire"[12]. Mais, encore faut-il qu'ils paticipent à la décision. Ils doivent cependant participer nombreux à l'organisation de la production au niveau de la décision pour prétendre au développement agricole. Car, écrit Mendras, H. "les individus pris isolément, n'ont guère de part active au mouvement dans lequel ils se trouvent; seuls quelques individus marginaux étaient en position de disposer d'une capacité stratégique: chefs des villages, seigneurs, gestionnaires de domaines, marchands, notables, etc..."[13]. Faut-il pour cela exclure les anciens ? Une attitude qui court-circuite les anciens est donc porteuse par la crise qu'elle produit, d'un gaspillage d'énergie et d'un gâchis humain regrettable.

Après avoir analysé les symptômes, effectué le diagnostic et déterminé les causes, il reste l'essentiel: quel cheminement doit-on choisir pour accélérer ce phénomène ? La réponse à cette question est, me semble-il, à chercher dans les évolutions vécues par les sociétés traditionnelles. Les évolutions sont des formes d'adaptation des communautés à de nouvelles situations. En effet, au sein des sociétés traditionnelles comme l'a écrit Brasseul, "les idées et les comportements évoluent, des valeurs nouvelles favorables au progrès se diffusent, l'éducation se développe,..., la technologie s'introduit dans la production et la productivité s'accroit"[14].

Aussi, "des expériences à travers le monde attestent qu'à chaque fois que les traditions et le savoir-faire local sont respectés et même opportunément investis, il en résulte une autosatisfaction des besoins à coût considérablement réduit en permettant de se passer de coûteuses importations"[15].

Cependant, "avec l'accroissement de la demande urbaine et la monétarisation progressive, nous assistons à des destabilisations et à des déstructurations qui entrainent non une amélioration de la production, mais une régression, notamment par la fuite des jeunes vers la ville"[16] et vers les activités

---

[8] P. PASCON et M. BENTAHAR, Ce que disent 296 jeunes ruraux; p280.
[9] G. ROCHER, Changement social
[10] P. PASCON et M. BENTAHAR, op cit, p185.
[11] CONSEIL INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES; Les besoins prioritaires et les domaines de coopération régionale en matière de jeunesse en Afrique francophone,p.17.
[12] CONSEIL INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES; op cit, p.17.
[13] H. MENDRAS et M. FORSE, Changement social: tendance et paradigmes.
[14] J.(BRASSEUL: Introduction à l'économie du développement, p.35
[15] Conseil international des sciences sociales; op cit, p.18
[16] M. GRIFFON: Ajustement structurel et politiques agricoles en Afrique, p.11

non agricoles. Comment faire évoluer la place des jeunes dans les sociétés lignagères pour qu'ils retournent à la terre. ?

Le Zaïre est un vaste territoire de près 2.425.000 Km2. Sa population se compose de près de 450 ethnies. Il nous a été impossible de mener une telle étude sur l'ensemble du territoire national compte tenu de l'importance des moyens et du temps qu'elle nécessiterait. Il fallait alors délimiter un cadre précis de l'étude. La première contrainte était celle de répondre à la question, comment délimiter la zone d'étude ? Allons-nous nous référer à la délimitation administrative, éthnique, socio-économique? Le choix de zones socio-économiques nous a paru plus pertinent. Car, en tant que zones relativement homogènes et réunissant beaucoup d'atouts pour déclencher le processus de développement, les jeunes devraient sauter sur l'occasion, pour se mettre au travail. L'existence du minimum de conditions nécessaires aiderait à la recherche des contraintes majeures qui pèsent sur la participation massive des jeunes au processus de développement de l'agriculture de la zone. Ainsi, la Vallée de l'Inkisi, a été choisie pour servir de cadre de l'étude.

Cette Vallée se situe entre Kinshasa et Matadi (l'unique porte maritime de sortie vers l'extérieur). De ce fait, cette étude devrait prendre en compte les implications des importations sur l'organisation de la production. En effet, il est certes vrai que les injections à bas prix des produits importés (poisson, viande, riz, oignon) infléchissent le comportement des producteurs et des consommateurs. Les importations concurrencent la production nationale réalisée par l'agriculture traditionnelle. Partant, elles conduisent "à cantonner cette agriculture à l'autarcie et au pire, à la mettre en faillite"[17].

Mais,tout en ayant ces éléments à coeur, nous ne traiterons pas de cette question dans cette étude. Cela tient à plusieurs facteurs. D'abord, les importations relèvent directement de la politique macro-économique du pays. Le petit agriculteur visé dans cette étude compte tenu de son poids très réduit, n'y peut rien pour l'instant sinon s'en accommoder. Ensuite, au total, les politiques budgétaires, les politiques des prix agricoles et de prix à la consommation ont rarement permis aux producteurs de se trouver dans une perspective d'enrichissement et d'accroissement de la production, alors que l'agriculture reste une de principales sources fiscales[18]. Enfin, compte tenu des résultats peu satisfaisants des projets de développement et de l'importance du déficit budgétaire du Zaïre, cette étude veut avec les paysans et à partir des solutions qu'ils ont apportées à leurs problèmes, essayer de trouver des pistes de dépassement des contraintes qui pèsent sur le développement de leurs agricultures.

Ces pistes devront aider les paysans à assumer leurs responsabilités "à moindre coût à l'échelon local dans le cadre de collectivités locales, ou par des opérateurs privés ou coopératifs"[19] et à palier ainsi l'absence de l'Etat. Néanmoins, nous savons qu'un accroissement durable de la production agricole ne peut se concevoir que lorsque les politiques agricoles mises en oeuvre assurent aux producteurs un minimum de protection des revenus contre :
- la concurrence internationale;
- les aléas des cours des produits et des monnaies afin de sécuriser les comportements d'intensification.

Cette étude sera subdivisée en deux parties:
- Une première partie sur la présentation générale de la vallée de l'Inkisi (présente dans la thèse soutenue) a été supprimée pour cette édition
- Les sociétés lignagères et les logiques qui les caractérisent et La transformation des sociétés lignagères.

---

[17] M. GRIFFON, Les politiques agricoles en Afrique de l'Ouest: éléments d'analyse et prospective, p.7
[18] J. LECAILLON et al., Politiques économiques et performances agricoles dans les pays à faible revenu
[19] M. GRIFFON, op cit p.13.

La première partie essayera de justifier l'echec des innovations introduites. Si la Vallée de l'Inkisi dispose d'un nombre importants d'atouts indispensables au développement agricole, pourquoi son agriculture demeure manuelle et itinérante sur brûlis ?
La deuxième et dernière partie tentera de répondre à la question comment développer l'agriculture, si, 40 ans après l'introduction de l'innovation technique dans la zone, l'incidence des projets de développement semblent peu significative.

II. Problèmes de recherche

1. Les conditions générales

Issu des innovations techniques, économiques ou institutionnelles, en interaction avec le pouvoir politique, le développement se présente comme multidisciplinaire et normatif [20] Il convient donc pour l'aborder de nous placer d'un point de vue globalisant. Là intervient l'approche systémique. Un système est un ensemble d'éléments liés entre eux par des relations lui conférant une certaine organisation pour remplir certaines fonctions [21] Cette approche suggère donc d'analyser l'ensemble des éléments et des relations qu'ils entretiennent en vue d'une meilleure justification du fonctionnement des systèmes productifs agricoles de la zone. Elle relèvera les freins et les potentialités socio-culturels et économico-techniques les plus manifestes dès lors qu'elle analyse les dynamiques et les conflits des sociétés.

Ceci nous aidera à tracer les pistes à suivre dans la recherche des réponses à notre question de départ: comment faire évoluer la place des jeunes dans les sociétés traditionnelles pour qu'ils retournent à la terre ? Pour ce faire, quelques données sont nécessaires.

2. La collecte des données

La collecte s'est faite par :
- l'exploitation des documents,
- les discussions avec d'autres chercheurs et experts sur la question,
- les entretiens semi-directifs.

A. Exploitation des documents

Nous avons eu accès aux divers documents sur la Région du Bas-Zaïre et la Vallée de l'Inkisi en particulier. Les informations contenues dans certains d'entre eux sont cependant, peu fiables. Nous notons par exemple pour un village donné et à peu près à la même période que, sa population varie selon les sources d'information. Le recensement agricole (Ministère de l'Agriculture) et celui de la population générale (Ministère de l'Intérieur) donnent parfois des chiffres différents. Comme il s'agit de l'analyse des exploitations agricoles, nous avons préféré utiliser les données du Ministère de l'Agriculture et du développement rural. Toutefois, quand le besoin se fait sentir, nous recourons à la source disponible.

Bien que peu fiables, ces données permettent de se faire une idée sur l'ensemble de la vie socio-économique de la zone. Les documents retenus peuvent être regroupés en:
- documents relatifs au milieu physique (cartes géographiques,routières et administratives) présentent un intérêt dans la localisation de la zone.
- documents sur le milieu humain. Ils renseignent sur la densité et la structure de la population.

---

[20] M. LABONNE, Théories économiques et développement de l'agriculture africaine: le malentendu; p.295.
[21] BL. BEDU et al, Appui pédagogique à l'analyse du milieu rural dans une perspective de développement, p.14

- documents ethnologiques et anthropologiques. Ils fournissent des informations sur l'organisation économique, sociale, politique et culturelle des communautés concernées.

En mettant en évidence les informations sur les pratiques de l'agriculture et de l'élevage, ces documents nous ont facilité l'analyse des relations entre composantes des systèmes. Les relations entre les éléments du milieu humain et ceux du milieu naturel sont détectées à partir des pratiques et des règles d'appropriation, d'utilisation, et d'échanges des ressources naturelles (terre, végétation, eau,...).

L'utilisation (disparités d'accès) et la répartition du foncier entre les différents groupes sociaux ont révélé par exemple, les rapports de force dans la société.
- Les rapports et les études produits par l'administration publique, par les agents des coopérations bilatérales ou multilatérales et par certaines organisations non gouvernementales, traitent des questions sur tous les aspects de la vie rurale.

Ces deux derniers groupes de documents sont ceux que nous avons le plus exploités. Ils contiennent des renseignements sur les formes et les modalités de travail au sein des unités de production (répartition des tâches par sexe, âge,..) et de la société (métayage, salariat, entraide,..), sur les moyens techniques de production(force de traction, degré d'utilisation des consommations intermédiaires, nature d'outillage) ainsi que sur les productions. Malheureusement, les informations sur l'utilisation des engrais, pesticides et semences sélectionnées, sur la gestion de stock, d'activités, d'approvisionnement ne concernent que les paysans encadrés par les structures d'appui. En outre, du moins pour les documents qui sont tombés dans nos mains, seuls ceux du PAVI, ont intégré la variable âge des exploitants. La non disponibilité de cette information pour les périodes antérieures, limite toute possibilité de relever la place des jeunes sur plus de trois ans.

L'étude sur la gestion et l'organisation du travail a permis d'appréhender les relations entre les composantes sociales et humaines et les composantes techniques.

B Les discussions

Nous avons discuté avec quelques chercheurs et experts ayant travaillé dans la zone d'étude ou sur les thèmes relatifs à notre centre d'intérêts sous d'autres cieux. Les questions sur les possibilités de dépassement des contraintes foncières, d'amélioration du niveau technique des producteurs, d'accès à l'équipement et au crédit ont été le plus privilégiées. Ces discussions ont aussi aidé à la composition des thèmes d'entretien.

C. Les entretiens semi-directifs

Pour compléter l'information recueillie dans la documentation, nous avons eu des entretiens semi-directifs avec certains paysans. Ces entretiens ont portés sur huit thèmes :
- les modalités de concertations entre paysans jeunes et les anciens, entre ceux-ci et les structures d'appui à leurs actions ainsi que entre ces différentes structures;
- la mobilisation et l'affectation des terres;
- l'organisation des producteurs et du marché;
- la formation des paysans;
- les possibilités et les modalités de mise en place des crédits d'équipements;
- la recherche des opérations de développement prioritaires;
- la mobilisation des moyens d'animation, d'information et de formation autour des opérations de développement à mener;
- la promotion de l'artisanat rural.

Ils se sont déroulés au niveau :
- politique (chef du clan ou du lignage, élu local, représentant de bailleurs de fonds, commerçant, etc...);

- technicien (chercheur, vulgarisateur, animateur, etc...);
- paysan (jeune ou non jeune sans distinction de sexe et appartenant ou non à une association villageoise).

Au niveau des hommes politiques, nous avons cherché à connaître leur vision de l'évolution de la zone, la base sur laquelle s'établit leur pouvoir, leur attitude vis-à-vis des associations et des programmes et projets. Comment vivent-ils cette évolution ? Qu'ont-ils déjà fait ? Que comptent-ils faire ? Au niveau des techniciens, nous avons examiné les rapports qu'ils entretiennent avec la société traditionnelle, leur capacité à négocier et à animer le changement social, etc... Au niveau du paysan, nous avons analysé l'attitude des jeunes à l'égard des anciens et vice versa, à l'égard des programmes de recherche et des projets et à l'égard de l'évolution de la société traditionnelle. Comment s'y prennent-ils ?

L'inexistence des associations dans les villages de la zone est d'après certaines études, attribuée à la logique qui régit le fonctionnement du système traditionnel. Le regroupement est une caractéristique sociale et ponctuelle. Elle n'est donc pas due aux contradictions entre paysans jeunes et anciens. Compte tenu du temps qui nous est imparti et de la faiblesse des moyens financiers à notre disposition et surtout de la raison qui justifie l'inexistence des associations dans certains villages, notre échantillon a été tiré au hasard sur l'ensemble des villages ayant possédé ou possédant encore une ou plusieurs associations villageoises.

Tous ces villages sont administrativement rattachés à cinq Collectivités (tableau n°I).

TABLEAU 1 :
Répartition des associations dans les Collectivités

Collectivités	Associations
1.NGUFU	22
2.NGEGA	6
3.BOKO	6
4.LUNZADI	5
5.KIVULU	7

Source: DDRAL, PAVI, Rapport 2ème trimestre 1990, p17.

Du fait de son éloignement, la cinquième Collectivité n'a pas fait l'objet de ces entretiens. Notre échantillon a été constitué en tirant au sort un village sur cinq. Ce qui se ramène à:
- 4 individus pour la Collectivité I;
- 1 individu pour la Collectivité II;
- 1 individu pour la Collectivité III;
- 1 individu pour la Collectivité IV.

Ainsi, 7 villages ont été tirés sur un ensemble de 36 villages que comptent les 4 Collectivités enquêtées. Nous tenons à noter que parmi ces 7 villages, 3 n'ont pas été tirés au sort. Car compte tenu de difficulté de déplacement, nous nous sommes conformés au calendrier de travail des structures d'encadrement pour réaliser nos entretiens.

PREMIERE PARTIE :

LES SOCIETES LIGNAGERES ET LES LOGIQUES QUI LES CARACTERISENT

Introduction

La vallée de l'Inkisi connait une croissance démographique soutenue et une urbanisation rapide, et donc une proportion des actifs agricoles en décroissance rapide. Ce phénomène va probablement vite amener à un sous-peuplement agricole. Le sous-peuplement agricole conduit à la famine.La part de la population effectivement engagée dans la production agricole est devenue trop faible par rapport à l'ensemble de la population. Pour établir l'équilibre, il faut soit qu'une fraction de la population non agricole retourne à l'agriculture (cas improbable), soit (et c'est ce que l'on observe) que l'on innove techniquement afin d'améliorer le rendement.[22]. E. BOSERUP abonde dans le même sens. "La pression démographique et donc la limitation des terres disponibles pousse les agriculteurs à modifier leurs méthodes de production. Ainsi, l'agriculture traditionnelle qui pratique surtout une agriculture extensive (où, pour augmenter la production, on met en culture de nouvelles terres sans changer les techniques), doit passer à une agriculture intensive (où sur une même terre, on produit plus grâce à des techniques améliorées"[23]

Dans notre zone d'étude, les choses n'ont pas suivi cette tendance. Cela pour plusieurs raisons. Nous en retiendrons deux. D'abord, la quasi inexistence du capital d'exploitation (réduit au matériel aratoire souvent usé) et le caractère "niveleur" des traditions et "magico-religieux" des communautés, ne donnent pas aux paysans les possibilités nécessaires pour accumuler sur l'exploitation et donc, de changer de système productif. Ensuite, l'importance des prélèvements réduit considérablement le revenu de l'agriculteur. De ce fait, ce revenu se situe en dessous d'un seuil auquel comme l'a souligné BRASSEUL, la croissance démographique freinerait la croissance. Puisque les paysans ne changent pas de systèmes productifs agricoles, l'accroissement de la production se fera alors par l'extension des superficies emblavées.

Cette situation renforce la pression de l'homme sur le milieu physique et conduit les paysans à travailler plus et surtout à cultiver les réserves de jachères, les prairies et les haies de protection des cultures contre les divagations des animaux domestiques. Cette pression sur l'espace a pour conséquence la modification du mode d'organisation spatiale et la dégradation du milieu. La dégradation du milieu ne fait qu'aggraver la pression de l'homme sur le milieu, et donc les problèmes de compétition pour la terre, compétition entre agriculteurs, entre agriculteurs et éleveurs [24] Pourquoi 40 ans durant, les efforts de modernisation de l'agriculture n'ont-ils pas abouti aux résultats escomptés ? Quelles en sont les contraintes ? Comment se manifestent-elles ? La recherche des réponses à ces questions rend nécessaire, l'analyse des sociétés lignagères et des systèmes productifs agricoles en vue de dégager les logiques qui caractérisent leur fonctionnement.

INSTITUT AGRONOMIQUE MÉDITERRANÉEN DE DOCUMENTATION

---

[22] H. MENDRAS et M. FORSE, op cit, p.22
[23] E. BOSERUP, Evolution agraire et pression démographique.
[24] H. WIBAUX, Ecologie et développement rural: de nouvelles approches p.3

Chapitre 1 : Les sociétés lignagères

I. Organisation sociale et transmission du patrimoine

1. Ethnie

La population du Zaïre parle 450 dialectes et se répartit sur 11 Régions administratives. Le Bas-Zaïre, est cependant la seule Région du pays qui est entièrement Bakongo. Sa population dont celle de la Vallée de l'Inkisi appartient à l'ethnie Bakongo. Cette ethnie se subdivise en plusieurs tribus dont trois (Besi Ngombe, Bandibu et Bantandu) sont rencontrées dans la zone. Ces tribus sont relativement homogènes. Les membres ont les mêmes habitudes alimentaires. Le manioc fournit la quasi totalité des calories. Il est consommé sous forme de pain(*chikwangue*), de pâte (*fufu*) avec de la sauce à base d'huile de palme ou de pâte d'arachide. Ils adoptent les mêmes formes d'organisation et les mêmes modes de penser l'espace. La gestion des principales ressources productives (terres et force de travail) et la répartition du surplus reposent sur trois fondements.[25]
- les biens communaux (pour le foncier);
- les droits communautaires (pour la force de travail et la répartition du surplus);
- et les règlements collectifs (organisation de l'espace et du travail).

Le respect de ces fondements par tous les membres renforce les alliances et consolide la solidarité des uns envers les autres. La communauté clanique est solidaire. Elle considère tous ceux qui lui sont extérieurs comme étrangers. Les tribus de l'ethnie Bakongo se caractérisent par une organisation sociale de type matrilinéaire et par une subdivision en clans (*Mvila*). A chaque représentation, il est dirigé par un chef.

2. Pouvoir traditionnel

Les clans se décomposent généralement en trois lignages (*mui*)) : *Ngudi Mbuta* (l'ainé), *Ngudi Kati* (le second) et *Ngudi Nsuka* (le cadet). Le chef du clan et des terres est issu du lignage ainé. Toutefois, il peut provenir du deuxième ou troisième lignage au cas où le premier ou les deux premiers n'ont pas des hommes à l'âge adulte pour assumer ces responsabilités. C'est donc une société fortement hiérarchisée où les anciens ont tout à dire et les jeunes et les femmes rien à dire. Quand les membres du second ou du dernier lignage sont plus entreprenants que les autres, il arrive qu'ils prennent en mains la destinée du clan. Le chef qui arrive au trône, jouit d'une autorité morale sur tous les autres membres. Il juge et punit ses sujets coupables Mais, lui-même ne peut être ni jugé ni puni. Le caractère sacré lui vient de ce que le chef représente le clan ou le lignage et partant, incarne les ancêtres. Il est donc inviolable. Il peut imposer des corvées d'utilité publique et aussi des travaux pour son utilité personnelle". [26]

A l'origine, les membres d'un clan habitaient un seul village et travaillaient sur les mêmes terres. A la suite de nombreuses tensions et conflits internes, les terres sont scindés en deux, trois ou plus de parties selon le nombre de groupes en conflits Le premier village étant souvent abandonné, chaque groupe reçoit une portion de terre sur laquelle ses membres peuvent travailler et crée un nouveau village. Le clan Kiangala par exemple s'est installé après son éclatement, sur huit villages ou hameaux.

---

[25] M. DENIS, Les solidarités rurales: évolution et disparité régionale p7

[26] ACCT, La promotion des communautés rurales du Zaïre, p 217.

Voici la liste de ces villages et de leurs chefs ainsi que les relations claniques de ceux-ci par rapport au représentant du clan Kiangala. [27]

- village Kintambani	chef Nkunku, représentant du clan;
- village Lundu	frère du chef;
- village Mvete-Kifuesela	frère du chef;
- village Kilonga	cousin du chef;
- village Ntemo	cousin du chef;
- village Kimbanza I et II	petit fils du chef;
- village Luzolo	petit fils du chef.

3. Transmission du patrimoine

Les communautés claniques sont des sociétés traditionnelles. Le patrimoine se résume par le foncier et la force de travail. Comment se transmet-il ?

L'organisation sociale est de type matrilinéaire. Ce qui voudrait dire que les enfants relèvent du clan maternel. Les enfants n'héritent donc pas dans le clan de leur père mais plutôt dans celui de leur mère. Les hommes ont alors le devoir de mieux préparer à la vie d'adulte leurs neveux et nièces maternels que leurs propres enfants. Il est compréhensible que sur la liste ci-dessus, le chef de clan Kingala qui a sans doute des enfants à l'âge adulte, ne les ait pas proposés à la tête des villages de son clan. La responsabilisation d'un membre par alliance, d'un étranger ou d'un membre du second ou dernier lignage si c'est l'aîné qui dirige le clan, constitue un affront pour ce clan. Le mécontentement auquel cette situation pourra conduire, débouchera certainement sur le refus de participation de la population aux activités mises en oeuvre voire même à leur sabotage.

II. Les formes d'organisation

Les communautés lignagères de la Vallée de l'Inkisi, sont organisées selon le principe de la complémentarité des différences. Les hommes font les travaux les plus pénibles (défrichage, abattage des arbres, etc...) et à grand risque (chasse, cueillette,...). Les femmes sont surtout responsabilisées à cause de leur fécondité, pour les travaux de reproduction (triage de semences, semis, commercialisation du surplus vivrier, formation des jeunes afin d'assurer la pérennité de la tradition. Les jeunes à cause de leur dynamisme, de leur force , sont invités à travailler plus afin de partager leur production avec les plus anciens, avec ceux qui, pour une raison ou pour une autre jugée valable par la communauté (jeune malade, ou retenu pour assurer un deuil,..) n'ont pas travaillé au cours d'une campagne agricole.

Ces différences traduisent les formes de sécurisation qui font office de sécurité sociale. Et elles peuvent s'observer au sein de chaque famille restreinte (père, mère et enfants) ainsi qu'au niveau de la famille élargie (groupes de familles restreintes). L'exclusion du clan est pour un membre quelque chose de très grave.

III. Les modes de penser l'espace

La Vallée de l'Inkisi, est un pays entièrement Bakongo. Ces peuples sont, semble-t-il, venus de l'Ouest africain. A leur arrivée au Centre de l'Afrique par l'Ouest (océan atlantique), chaque groupe

---

[27] ACCT, op cit, p.224

(clan) qui les composait, a occupé une parcelle des terres bien délimitée. Il a chassé ainsi les premiers occupants et a créé son village. Celui-ci se dresse de part et d'autre du sentier et souvent sur un plateau. Au fil du temps, le clan s'agrandit. Il apparaît une concurrence sur l'espace. Les difficultés de gestion des terres et des membres qui deviennent de plus en plus nombreux ont conduit à l'éclatement des groupes et puis à la séparation. Certains restent et d'autres partent à la conquête de nouveaux espaces. Les divisions et les déplacements se sont succédés jusqu'à l'occupation du territoire actuel: Sud-Ouest du Congo, Ouest du Zaïre et Nord-Ouest de l'Angola. Ainsi, un même clan peut être rencontré à deux, trois ou plusieurs endroits au sein d'une tribu ou de toutes les tribus.

Tant que les terres étaient encore disponibles, les migrations ne constituaient pas un problème. Chaque fois que les sociétés lignagères se trouvaient face à des difficultés que les palabres et les rituels ne pouvaient résoudre, elles recouraient à la migration. A partir du moment où tout espace est approprié par les clans et les densités de population encore faible, l'éclatement du clan amène les membres à se déplacer à l'intérieur de leurs terres. Les uns vont vers l'amont, les autres vers l'aval. En se déplaçant, ils abandonnent le premier village. Comme les morts sont enterrés aux alentours des villages, ces derniers deviennent des "Voka" ce qui signifie que c'est là qu'ont été enterrés les ancêtres du clan. Le "Voka" devient alors le point d'ancrage. L'autorité des ancêtres à travers leur représentant, le chef du clan, rayonne à partir de ce point sacré sur tous leurs descendants et sur l'ensemble des terres. Les membres qui lui désobéissent sont exclus de la communauté.

A partir d'un village, on peut lire l'organisation spatiale d'un lignage. Le village est entouré d'une ceinture de forêt de plus ou moins 100 m de rayon. Celle-ci constitue une haie de protection des cultures contre la divagation des animaux domestiques et intègre le point d'ancrage. On y plante souvent les arbres fruitiers. Après cette ceinture, les forêts peuvent être travaillées. Toutefois, chaque année un bloc est mis en jachère longue (8 à 10 et plus). C'est le *nkunku*. Les prairies (*mui)*, cachette de gibier, ne peuvent être travaillées. Elles sont réservées à la chasse. A cette fin, elles sont incendiées à chaque saison sèche afin de faciliter la chasse et parfois la cueillette. On peut donc comprendre pour quoi les mesures de lutte contre les feux de brousses n'ont jamais été respectées.

Le lignage se développe dans le temps et dans l'espace à partir d'un point d'ancrage [28] Les Bakongo ont donc une vision "topocentrique"[29] de l'espace. Avec cette façon de concevoir l'espace, ils s'éloignent des occidentaux. L'espace est pour ces derniers, "géométrique" [30]. Ce qui signifie que l'espace est limité. Chaque individu possède une parcelle des terres bien délimitée à l'intérieur de laquelle seuls ses descendants directs ont accès.

En occident, la terre est une propriété privée. Le propriétaire a le droit d'utiliser librement, de disposer librement et de posséder les "fruits" de la terre [31]. En Afrique au Sud du Sahara, elle relève d'une possession coutumière ou lignagère. Personne ne peut se l'approprier ni y travailler sans l'accord préalable du chef. En effet, en tant que bien communal, la terre ne peut être appropriée ni aliénée par un individu dans cette région d'Afrique. Cette logique semble bien convenir aux modes d'exploitation des terres (l'agriculture itinérante) dans la zone, puisqu'ils évitent aux paysans, l'utilisation de façon continue d'une même parcelle de terres. Ils empêchent ainsi toute accumulation sur l'exploitation.

Ce faisant, la légitimité du clan s'établit avec la même force en tout point de ses terres. Les membres sont tenus d'en connaître les limites en vue d'en assurer la conservation et la protection. La protection et le contrôle de l'espace clanique leur sont rendus faciles parce que "tout le monde connait tout le monde au sein de la collectivité; la position de chacun et les tâches qui lui reviennent sont définies par son appartenance à son lignage, son sexe et son âge" [32] On ne peut prétendre connaître l'histoire du

---

[28] J. CHAUMIER La réforme foncière en Afrique
[29] E. LE ROY, La question foncière en Afrique de l'Ouest
[30] E. LE ROY, op cit
[31] P. COULOMB, L'émergence du droit de propriété moderne . p.9.
[32] H. MENDRAS, Les sociétés paysannes: éléments pour une théorie de la paysannerie, p.11

clan si l'on ignore la tombe du fondateur du clan disait un des anciens d'un des clans que nous avons rencontré lors des enquêtes. Un arbre sacré (souvent le colatier) y est planté. La terre est aussi un lieu d'échange entre les vivants et les ancêtres, les forces occultes et les forces religieuses. Ces forces développent les énergies ou les alliances qui lient les membres les uns aux autres.

IV. Les migrations et leurs conséquences sur la modernisation

Comme nous l'avons vu, devant les crises de leurs sociétés, les communautés lignagères n'ont pas recherché une gestion des tensions et conflits. Elles ont plutôt adopté la politique de migrations. La faible densité de la population a favorisé les migrations des paysans d'abord vers des espaces nouveaux, puis à l'intérieur des terres claniques. Peu à peu lorsque la densité s'est accrue, la non disponibilité des terres vacantes, fertiles et bien situées pour la commercialisation des produits, les migrants s'orientent vers les villes, et donc vers les activités non agricoles.

L'exode rural et agricole semble au premier abord être perçu par les communautés très attachées à leur terroir comme l'ultime solution aux conflits et tensions internes qui les déchirent, que le pouvoir traditionnel ne peut arbitrer par les palabres et les rituels. L'exode rural est provoqué à la fois par les forces d'attraction, les forces de rupture [33] ainsi que par la politique nationale en matière de migration. Le développement des activités politiques, administratives et scolaires offre beaucoup d'emplois en villes. Ces activités à gain plus élevé par rapport aux travaux agricoles, attirent les jeunes vers les villes. Elles constituent alors des "forces exogènes" qui créent des aspirations vers les villes.

Les sociétés traditionnelles sont des sociétés à caractère communautaire. De ce fait, elles rendent quasi impossible la promotion socio-professionnelle de ses membres qui restent dans leur milieu. Les membres qui cherchent à adopter l'innovation en vue de la modernisation de leurs activités vont devoir partir de leur lieu d'origine. Ils s'échappent ainsi à l'autorité installée de la famille, du clan ou de la tribu. Ce phénomène amène les paysans dynamiques à rompre avec leur milieu. L'abandon des mesures de contrôle de l'exode rural peu après l'accession du pays à l'indépendance, a encouragé le phénomène de migration vers les villes. Les migrations ont favorisé le développement des communications avec l'extérieur et des échanges ainsi que l'introduction de nouveaux modèles de consommation. Ceci a beaucoup contribué à la monétarisation des échanges et surtout à l'évolution de certaines pratiques traditionnelles.

L'apparition de nouvelles habitudes alimentaires, vestimentaires et de nouveaux systèmes de représentation semble avoir accru la dépendance des campagnes vis-à-vis des centres urbains. Ceci augmente l'intensité des flux migratoires de milieu rural vers les villes et appauvrit les campagnes en force de travail. Le départ massif des ruraux notamment les jeunes vers les villes "est un des problèmes majeurs que rencontrent les sociétés traditionnelles dans leur combat pour simultanément:
- sauvegarder leurs valeurs culturelles et affirmer leur droit à la terre;
- s'intégrer dans l'économie nationale sans être écrasé par elle" [34]
Par ailleurs, ce départ, conduit d'une part à une urbanisation massive et rapide et d'autre part à l'appauvrissement des campagnes en force de travail. Celle-ci est "rendue exsangue par le vieillissement" [35]

Ce phénomène rend difficile voire impossible la propension à la reconversion de l'agriculture dans la zone. Il en résulte un déficit en vivriers. L'existence voire l'accroissement du déficit vivrier nous amène à nous interroger sur la reproduction des unités de production de la zone. Comment l'assurent-elles ?

---

[33] J. Lecaillon et D. Germidis, cités par J.L. SALINAS, Note introductive au module " ressources humaines", p.123.
[34] L'installation des jeunes dans le Cauca; in AFDI p.19.
[35] DTP-AT, Bilan-diagnostic du secteur agriculture et développement rural op cit p.61.

En d'autres termes, quelles stratégies mettent-elles en oeuvre pour palier ce déficit ? Ces questions nous renvoient à l'analyse des systèmes productifs agricoles dans les sociétés traditionnelles.

Chapitre 2 : Systèmes productifs agricoles traditionnels

Près de 60% de la population de la Vallée de l'Inkisi, sont des ruraux. Les communautés rurales produisent elles-mêmes les divers biens nécessaires. Il parait évident qu'elles s'adonnent aux activités qui leur permettent de satisfaire ces besoins. La vie rurale s'organise donc essentiellement autour de l'agriculture. La cueillette, la chasse, l'élevage, etc.. constituent des activités d'appoint. L'analyse des systèmes productifs agricoles traditionnels nous permettra de comprendre comment fonctionnent les unités de production dans la société traditionnelle et de justifier ce fonctionnement. Cette analyse tiendra compte des aspects juridiques (système d'exploitation), des aspects techniques (système de culture) et des aspects socio-économiques (système de production).

I. Le système d'exploitation

L'agriculture de la zone est itinérante sur brûlis et longue jachère. Mais, ces caractéristiques générales cachent plusieurs détails. Ces derniers tiennent au mode de disposition de ressources productives, à la détention du pouvoir de décision, à l'existence ou non des ressources et/ou des activités extérieures, au type des rapports qui lient les plus anciens aux cultivateurs par le foncier. Le système d'exploitation que représente l'agriculture itinérante permettra l'examen :

- des relations entre la famille et l'exploitation;
- de l'attribution des droits d'exploitation et de garantie qu'elle confère à l'exploitant;
- de la nature de la main-d'oeuvre qui travaille sur l'exploitation;
- de l'organisation et de la division du travail.

1. Organisation sociale de la production

Malgré la présence longue et nombreuse des structures d'encadrement du développement dans la Vallée de l'Inkisi, l'organisation sociale de la production continue dans l'ensemble à suivre les règles traditionnelles. Les activités agricoles sont gérées au sein de l'unité de production et ce, suivant un calendrier cultural façonné conformément aux conditions naturelles (attendre les pluies pour les semailles par exemple).

L'unité de production comprend le père, la mère, les enfants et les neveux ou nièces vivant sous un même toit. Elle dispose de sa cuisine et gère elle-même ses ressources agricoles et monétaires selon ses propres objectifs. Toutefois, elle peut avoir recours en cas de besoin, à des membres qui vivent ailleurs. L'unité de production est donc le ménage et se compose en moyenne de six membres. Le ménage constitue à la fois l'unité de consommation et d'accumulation. On comprendra dès lors que "la distinction entre la propriété (catégorie juridique) et l'exploitation (catégorie économique) est presque inopérante, parce que dans la pratique, elles sont généralement confondues: ayants-droits, exploitant et travailleurs forment une seule entité, la famille" [36]. Cependant, le ménage agricole reste dépendant du reste du clan en ce qui concerne le foncier et la force de travail.

---

[36] S. FERCHIOU, Les femmes dans l'agriculture tunisienne

2. Tenure foncière

La terre est un instrument de contrôle des sociétés lignagères par les plus anciens. Comment s'organisent alors l'accès et la répartition des terres ?

A. Le mode d'accès à la terre

La terre est un des biens communautaires. Elle appartient à l'ensemble des membres du clan. Elle ne peut être appropriée par un individu. Le chef du clan et ses notables organisent son usage agricole. "Chaque membre du clan possède une sorte de droit naturel à l'accès à la terre. Cet accès est d'autant plus facile que le droit d'usage est gratuit" [37] En effet, à chaque campagne agricole (les anciens champs étant abandonnés en jachère après la récolte), le chef de village attribue un ou deux lopins de terres à chaque membre direct (enfant issu d'un mariage entre une femme du lignage et un homme d'un autre clan) et à chaque membre par alliance (un enfant issu d'un mariage entre un homme du lignage et une femme d'un autre clan ou un ami du lignage). Donc, "les membres ont le droit d'utilisation des terres en vue d'assurer leur subsistance et celle de leurs familles directes, par la mise en valeur" [38]

Cependant, les membres ont non seulement des droits mais aussi des obligations. Ils sont invités à offrir aux plus anciens, leur travail et une partie de récolte. Ce geste apporte à ceux qui l'accomplissent, les bénédictions et la grâce des ancêtres qui pourront rendre meilleure la récolte prochaine. Ils doivent conserver la terre intacte en vue de la transmettre à leurs descendants comme ils l'ont reçue. Le chef réserve souvent les bonnes terres aux membres directs ou par alliance qui se sont bien comportés au cours des campagnes précédentes et conformés à la rationalité paysanne. Les communautés ne consentent donc pas conformément à la coutume, toute aliénation définitive et l'utilisation continue de mêmes parcelles par une personne donnée. Cela évite la création d'un véritable droit d'appropriation.

Il est par ailleurs évident que tous les investissements importants et à rentabilité à long terme exigent au préalable l'accord du clan. A la mort du réalisateur, ces investissements ne bénéficient pas à ses enfants mais plutôt au lignage. Ceci pousse les membres du lignage à adopter les mêmes comportements. Les personnes qui innovent sont marginalisées, mal vues et voire même chassées de la collectivité. Dans ces conditions, le clan rend les membres totalement solidaires les uns des autres et évite qu'un parmi eux se singularise par sa réussite.

B. Le mode de faire valoir

Les paysans de la zone pratiquent encore une agriculture itinérante sur brûlis avec longue jachère. Ils cultivent chaque année 2 ou 3 champs d'une superficie moyenne de 0,50 à 2,00 Ha [39] selon qu'ils sont situés près ou loin des voies d'accès d'intérêt national ou régional ou encore d'un centre urbain. Les exploitations de type capitaliste,fermes, ont des SAU variables. L'attribution d'une concession définitive ne faisant pas l'objet d'une limitation de superficie, on assiste à l'apparition des fermes de dimensions variées allant de quelques Ha à plusieurs centaines d'Ha dans le cas d'élevage de gros bétail [40]

Bien qu'il n'y ait pas d'enquêtes traitant de l'aspect de structure foncière, nous pouvons dire que le faire valoir direct est le mode le plus dominant. La majorité de cultivateurs sont des "ayants-droit" fonciers c'est-à-dire qu'ils sont membres du clan. Un petit nombre de cultivateurs est en faire valoir indirect. Ce sont les membres d'autres clans qui ont pris en location souvent avec un contrat de

[37] R. BADOUIN, Le développement agricole en Afrique tropicale
[38] FOLI MASSANVI, Utilisation traditionnelle et moderne des terres dans quelques pays francophones africains
[39] BDTP-AT: économie région.ale et aménagement du territoire: les secteurs productifs du Bas-Zaïre, p12
[40] DTP-AT: Economie régionale et aménagement du Bas-Zaïre: les secteurs productifs

métayage, les terres claniques . Sur les 52 exploitations enquêtées par le BEAU, 92,3% sont en faire valoir direct et 7,7% sont en faire valoir indirect . Ces exploitations ont pour origine [41] :

- le clan	43,2%;
- le clan par l'épouse	35,1%
- le clan par le père	16,3%;
- étrangers	5,4% .

Cependant, si on examine les rapports de production entre les "anciens" et les jeunes (offre gratuite du travail et des produits aux plus anciens), nous pouvons dire que les "anciens sont en faire valoir direct pendant que les jeunes peuvent être assimilés au faire valoir indirect . En effet, les paysans jeunes sont tenus à beaucoup travailler. Car ils savent que la communauté s'attend toujours à recevoir d'eux, une partie de leur récolte surtout si celle-ci a été meilleure .

C. Le système foncier actuel constitue un frein à la modernisation de l'agriculture

Nous avons vu que les plus anciens ont reçu des ancêtres le pouvoir et l'autorité d'administration des terres pour le bénéfice de tous les membres . Ce système foncier bien que d'accès facile et "gratuit", n'assure pas la sécurisation des droits d'exploitation . En outre, les membres qui y accèdent sont tenus selon la tradition à apporter leur travail et une partie de leurs récoltes aux moins productifs. Les paysans jeunes payent ainsi une "rente foncière" aux plus anciens . La rente foncière est le surprofit capté par un propriétaire foncier [42]. Ceci peut se justifier d'autant plus que la non conformité de certains membres aux coutumes peut amener les anciens à leur refuser de la bonne terre bien située .

Selon la tradition, les membres actifs du clan sont tenus de :
- partager ce qu'ils produisent avec les autres membres notamment, les plus âgés et ceux qui n'ont pas pu travailler pour des raisons jugées valables par la communauté .
- offrir gratuitement leur travail aux anciens et aux membres ne pouvant pas travailler .

Les paysans qui ne sont pas membres du clan partagent en deux parties leurs récoltes avec le membre qui leur a donné les parcelles de terres et/ou préparent à son profit un autre champ . Le nombre de journées de travail et la quantité de produits ne sont pas déterminés par la coutume . Ils dépendent du bon vouloir du producteur .

Cette triple rente empêche la formation du surplus accumulable sur l'exploitation . Le surplus désignera dans ce cas, l'écart positif entre le volume de la production alimentaire et la quantité de subsistance nécessaire à ceux qui la réalisent [43] La rente réalisée par la sur-exploitation du travail (offre gratuite du travail aux anciens) diminue le temps que les jeunes consacrent à leurs propres productions. Par voie de conséquence, il en résulte une diminution de la superficie emblavée et l'exécution en retard de certains travaux . La rente réalisée par le produit (offre gratuite d'une partie de récolte) ajoutée à la quantité auto-consommée, réduit sensiblement le volume des produits à mettre sur le marché . La rente réalisée sur le profit (achat avec l'argent issu de la vente des produits, des biens manufacturés offerts aux anciens et la prise en charge de frais d'hospitalisation, des funérailles, etc...) absorbe le peu d'argent qui pourrait être investi sur l'exploitation . Cette triple rente maintient, à un niveau très bas, le revenu des jeunes paysans . Elle freine ainsi tout progrès technique dans l'agriculture de la zone .

[41] DDRAL: PAVI op cit p.9
[42] M. GUTELMAN, op cit, p.84
[43] BADOUIN, R. op cit, p.203

3. La force de travail

La force de travail est familiale. Elle est gérée conformément aux droits communautaires. Tout membre de la communauté peut, si besoin est, recourir au service du plus jeune. Ceci est exprimé dans le proverbe Bakongo selon lequel "l'enfant appartient à sa mère seule quand il est dans le sein; dès sa mise au monde, il appartient à tout le monde". Ainsi, les membres plus âgés vont contribuer à l'éducation et la formation des plus jeunes.

4. Organisation du travail

Dans la zone, l'organisation du travail repose sur une stricte division des tâches selon le sexe et l'âge et un double calendrier.

A. La division du travail

Dès le plus bas âge (5 ans pour les filles et 10 ans pour les garçons), les enfants sont préparés aux responsabilités d'adulte. Les filles sont initiées au système productif agricole traditionnel , aux tâches ménagères et autres. Les garçons sont à leur tour préparés à la cueillette, à la chasse ou à l'élevage et vont pour la plupart d'entre eux à l'école. "Paradoxalement, ce manque d'enseignement formel assure aux jeunes filles une formation longue et approfondie du système agricole traditionnel et des tâches ménagères".[44]

Jusqu'à un passé récent, le choix du conjoint dépendait de la mise en oeuvre des pratiques acquises. Les filles qui exécutent les travaux des champs et les travaux ménagers avec beaucoup de compétence et d'efficacité, se marient plus tôt et plus vite que les autres. Les garçons ne trouvent facilement et vite des conjointes que s'ils sont habiles à la cueillette et/ou à la chasse. Ainsi, les jeunes étant destinés à remplacer les adultes dans leurs positions sociales respectives, ne sont que des agents d'un processus de reproduction.[45]

L'approche de la préparation des jeunes à la relève des anciens montrent avec force la manière dont les tâches sont réparties entre les sexes. A chaque campagne agricole, seul ou avec ses fils, le paysan défriche le champ et abat les arbres à l'aide respectivement de machette et de hache. Puis, il incinère et déblaie le champ. Après , l'homme abandonne le champ à la femme. Celle-ci, seule ou avec les enfants, laboure, sème, sarcle et récolte le champ. Elle transporte et commercialise les produits. Parce qu'elle est rudimentaire, la division de travail est souvent rigide et stricte: les hommes refusent l'exécution des travaux dévolus aux femmes et vice versa.[46]

La femme est donc préparée à jouer un rôle moteur dans la société traditionnelle. C'est elle qui produit (travaux de champs, approvisionnement en eau, préparation de la nourriture, travaux ménagers et autres) et qui vulgarise la tradition (formation traditionnelle des filles). De ce fait, elle est la moins instruite et la moins ouverte culturellement. Le faible taux de prise en compte des femmes dans les activités des projets a probablement aussi conditionné le niveau actuel d'adoption de l'innovation. Toute action visant la modernisation de l'agriculture devra donc leur reconnaître ces prérogatives si l'on veut qu'elle porte à court terme.

---

44 A. DAVID MITCHNIK, Le rôle de la femme dans le développement rural au Zaïre; p.6
45 Le labos et la Ficemea; Pauvretés anciennes et nouvelles: pour quoi les jeunes p.1
46 BG. Rocher, Organisation sociale, p.90

B. Le double calendrier de travail

Les membres de la communauté clanique organisent leur travail suivant deux calendriers: le "traditionnel" et le "moderne".

a) Le calendrier traditionnel

La vie active du paysan est conduite selon ce calendrier. Suivant ce calendrier* , la semaine compte quatre jours. Le quatrième jour est férié. C'est le jour où le père fondateur du clan a été couronné. Les membres du clan vivants et morts sont supposés être en fête.

De ce fait, ce jour est consacré aux travaux communautaires (entretien des cimetières, des sources d'eau potable, etc..), aux activités qui exigent le moins d'effort physique (entretien des maisons, préparation des repas qui prennent beaucoup de temps de cuisson, etc). C'est aussi le jour du marché hebdomadaire. Celui-ci se tient une fois toutes les deux semaines soit une fois par semaine de 7 jours.

Les membres du clan qui cultivent les champs le quatrième jour sont supposés maudits par les ancêtres. Cette malédiction s'étendra sur les cultures. Les boutures plantées et les grains semés ne peuvent pousser et germer. S'ils le sont, leur rendement sera très faible. Les travaux d'entretien des champs ne peuvent non plus être exécutés. Mais, ces interdits ne concernent que la culture de manioc puisque les autres sont pratiquées de façon aléatoire.

Actuellement, les terres des clans accueillent des membres d'autres clans ainsi que beaucoup de leurs membres qui ont vécu d'autres expériences. Ces deux catégories travaillent le quatrième jour sans risquer leur vie ni leur récoltes. Cette situation fait donc réfléchir certains autres membres du clan. Pour entrer dans la "danse", les jeunes faciliteront l'introduction d'autres cultures dans la zone.

b) Calendrier moderne

C'est le calendrier à semaine de sept jours. Comme on le sait, le septième jour est férié. Les acteurs économiques organisent leur travail selon ce calendrier. Quand nous superposons les deux calendriers (voir annexe n°II), nous nous apercevons vite que au cours de certaines semaines à sept jours le paysan de la zone bénéficie de trois ou quatre jours fériés. Car le paysan ne travaille pas le dimanche étant donné son appartenance à la religion chrétienne et le quatrième jour étant donné son attachement à la tradition.

Cette situation rend très difficile la tâche des acteurs économiques notamment ceux chargés de la vulgarisation et de l'animation rurale. Etant donné l'importance des paysans soumis à la semaine de quatre jours, le vulgarisateur non averti se retrouve souvent seul dans un champ. Ceux qui sont informés de la situation ont pour ce faire, du mal à réussir leur programme d'actions.

II. Le système de culture

Le système de culture est l'ensemble des parcelles cultivées de façon homogène et en particulier soumises à la même succession culturale [47]. L'analyse du système de culture suggère donc de rechercher à savoir la façon dont se combinent les différents types de cultures, les relations qu'elles entretiennent et de justifier cette combinaison.

---

* voir annexe p.190
47 L. BEDU et al. op cit; p17

1. Occupation du sol

Les conditions pédo-climatiques diversifiées et favorables rendent possibles la réalisation de trois campagnes agricoles. Par ailleurs, elles font bénéficier la vallée d'une situation propice à la production de toute une gamme de cultures vivrières et industrielles.

Cependant, les systèmes de culture se caractérisent par une prédominance du manioc. Cette prédominance s'explique par le fait que le manioc constitue l'aliment de base et permet une récolte pouvant s'étaler dans le temps (un à deux ans après la maturité physiologique). Ceci évite aux paysans des procédés de conservation sophistiqués. Le manioc est suivant les besoins du ménage et du marché, associé aux légumineuses (arachide, haricot), aux céréales (riz, maïs) et aux légumes divers. Cela permet de disperser les risques climatiques et les attaques de maladies et d'insectes mais surtout de tenter d'assurer la sécurité alimentaire de sa famille directe.

Toutefois, les ceintures vertes des centres urbains d'Inkisi et de Mbanza-Ngungu, ne reçoivent que les cultures de légumes et de canne à sucre. Des arbres fruitiers sont souvent plantés derrière les cases. Un village abandonné peut être identifié plusieurs années après, par les bosquets d'arbres fruitiers et les palmiers.

2. Structure des cultures

A. Le calendrier cultural

La Vallée de l'Inkisi bénéficie de trois saisons culturales:
- la saison A, de Septembre à Février;
- la saison B, de Mars à Juin;
- la saison C, de Mai à Septembre.

Les semailles des cultures annuelles (maïs, arachides, sésame, haricots, riz) se font pour la majorité des agriculteurs en Octobre (saison A) et en Février (saison B). En 1989 71% des ménages enquêtés sèment en octobre et 72% en Février contre 29% en septembre et 28% en mars [48].

Le faible poids du maraîchage dans les zones éloignées des centres villes peut s'expliquer par le caractère très périssable des légumes et par le manque d'organisation de collecte, de stockage et de distribution.

[48] DA.DMPCC, op cit p.48

Schéma. Calendrier cultural

Cultures	Années																							
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S
SAISON A																								
Manioc amer	-	-	-	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Manioc doux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arachide	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Légumes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sésame	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAISON B																								
Manioc amer													-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Manioc doux													-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arachide													-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maïs													-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sésame													-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Légumes													-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAISON C																								
Maïs																-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arachide																-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haricot																-	-	-	-	-	-	-	-	-
Légumes																-	-	-	-	-	-	-	-	-

Légende:--- semis === entretien *** récolte.
Les saisons correspondent aux périodes de mise en culture (A et B) sur plateaux et (C) sur vallée inondée.

Les productions maraîchères sont très réduites au cours des saisons culturales A et B suite au développement en saison pluvieuse, de nombreuses et diverses maladies cryptogamiques et bactériennes qui compromettent les récoltes. Leurs prix sont l'objet de plusieurs fluctuations dues à la surproduction (saison C) et à la pénurie (saisons culturales A et B).

B. Le système d'élevage

Parler du système d'élevage plutôt que d'élevage, c'est simplement souligner la nécessité de prendre en compte tous les éléments qui agissent sur le troupeau sans l'isoler du contexte général de l'exploitation.[49] A vrai dire, les peuples "bakongo" ne sont pas éleveurs au sens propre du terme. Cependant, il n'est pas impossible de rencontrer 1 poule dans au moins 1 ménage sur 2 et 1 chèvre, 1 mouton ou 1 porc dans au moins 1 ménage sur 10. Ces animaux étaient abandonnés à leur propre sort. Ils n'étaient ni abrités, ni abreuvés ni alimentés. Ils vivaient de l'herbe, des déchets et autres qu'ils trouvaient derrière les cases et le long des sentiers qu'ils s'étaient créés.

Plusieurs espèces sont rencontrées en milieu paysan. Les paysans possèdent le gros bétail (bovins), le petit bétail (ovins, caprins et porcins), les animaux de bat (volaille, lapin), les poissons. Ces animaux sont, dans la plupart des cas, laisser en liberté. Le manque de données ne nous permet pas de parler de la structure du cheptel. Néanmoins, nous pouvons signaler que le gros bétail est rencontré dans de grosses exploitations. Le petit bétail et les animaux de bat vivent dans les villages à côté de leurs propriétaires.

Le gros betail est conduit dans le kraal. Le petit bétail et les volailles sont en liberté. Ces animaux sont conduits de façon extensive. Ils ne reçoivent en dehors des blocs à lécher pour les bovins, aucun apport supplémentaire d'aliments ni de traitements vétérinaires. Les animaux ne sont pas souvent abrités ni abreuvés.

III. Les systèmes de production

La Vallée de l'Inkisi jouit de conditions pédo-climatiques favorables au développement d'une gamme variée de cultures. L'introduction des consommations intermédiaires (semences sélectionnées, engrais) devrait contribuer à accroître en volume la production agricole et alimentaire et améliorer le résultat économique de l'exploitation. Cette exigence est d'abord fonction du savoir-faire des paysans, de leurs choix productifs, de la disponibilité en facteurs de production, des formes et modalités d'allocations de cette dernière et aussi des contraintes et possibilités de l'environnement socio-économique (traditions, structure des prix, conditions de commercialisation, encadrement, etc...) [50].

Le système de production rend compte de la combinaison des ressources productives qui sont essentiellement au nombre de quatre : la terre, la force de travail, le capital d'exploitation et les consommations intermédiaires.[51] La terre et la force de travail sont les principales ressources productives détenues par les communautés villageoises de la Vallée de l'Inkisi. Comment assurent-elles leur reproduction ? L'examen des caractéristiques et des performances économiques des exploitations, nous le dira davantage.

---

[49] A. BOURBOUZE, Etude intégrée d'un système agropastoral dans le haut Atlas, p.22

[50] A. GUESMI, De l'économie pastaurale à l'agriculture irriguée. Transformation des systèmes productifs dans les hautes steppes tunisiennes(Sidi-Bouzid),p.140

[51] R. BADOUIN, op cit

1. Les caractéristiques des exploitations

A. Dotation en capital d'exploitation

Le capital fixe d'exploitation d'un ménage agricole de la zone se limite à une machette, une houe, une hache auxquelles s'ajoute quelquefois une lime, une bêche ou un râteau. Dans le processus de travail, le cultivateur combine du matériel aratoire (machette, hache, houe,...) souvent usé (tableau n°2) et des semences dégénérées.

TABLEAU 2
Répartition des ménages agricoles du Bas-Zaïre selon qu'ils ont ou non acheté un nouvel outillage ces derniers temps (%) (1989).

	Sous-Région				
	Bas-Fleuve	Cataractes	Likaya	Urbaine	Total
Non	63,2	60,3	69,5	70,0	63,9
Oui	36,8	39,7	30,5	30,0	36,1
Total	100	100	100	100	100

Source: DA. DMPCC. p.39

Pourquoi n'achètent-t-ils pas un nouvel outillage ? La réponse à cette question est donnée au tableau n°3.

TABLEAU 3
Répartition des ménages agricoles du Bas-Zaïre selon les raisons du non-achat de l'outillage (%) (1989).

	Sous-Région				
	Bas-Fleuve	Cataractes	Likaya	Urbaine	Total
Pas disponible	0,0	8,3	2,8	0,0	3,5
Trop cher	55,7	7,4	17,2	10,2	27,2
Ancien outillage bon	44,3	81,7	78,6	89,8	68,2
Autre	0,0	2,6	1,4	0,0	1,2
Total	100	100	100	100	100

Source : DA. DMPCC, p.39.

Ce tableau démontre que la majorité des ménages agricoles qui ont fait l'objet d'enquêtes n'ont pas acheté un nouvel outillage parce que l'ancien était encore bon (81,7% dans les Cataractes et 78,6% dans la Lukaya). Le prix élevé de l'outillage n'a touché que 17,2% des ménages agricoles de la Lukaya

Les consommations intermédiaires (pesticides, semences sélectionnées, engrais,...) ne lui sont pas encore familières. Les engrais et les pesticides sont peu connus en milieu paysan et ne sont souvent pas disponibles. Quand ils le sont, ils coûtent très chers (tableau n°4).

TABLEAU 4
Les raisons du non usage d'engrais dans la Région du Bas-Zaïre (%) (1989)

	Sous-Région				
	Bas-Fleuve	Cataractes	Likaya	Urbaine	Total
Pas disponible	13,4	21,5	17,9	10,1	17,1
Trop cher	7,5	14,1	5,3	21,7	10,4
Ne les connait pas	76,9	30,3	73,4	58,0	57,8
Pas les effets espérés	1,9	12,5	1,5	10,1	6,2
Autres	0,3	21,5	1,9	0,0	8,4
Total	100	100	100	100	100

Source : DA. DMPCC. p.38

Les semences sélectionnées ne sont souvent pas à la portée des paysans au moment où il en a besoin, ce qui les amène à recourir le plus souvent aux semences issues de la récolte précédente (tableau n°5).

TABLEAU 5
Provenance des semences et des boutures dans la Région du Bas-Zaïre (en %) (1989)

Désignation	Semences			
	Propres	reçues gratuitement	achetées	total
Manioc	90,1	7,7	2,2	100
Maïs	79,3	6,4	14,2	100
Arachide	77,4	1,4	21,2	100
Paddy	67,2	10,1	22,7	100
Haricot	68,4	1,7	29,9	100

Source : DA. DMPCC. p.40
L'analyse des chiffres de ces tableaux montre que les forces productives ont un niveau de développement très faible. Ceci suppose donc que "les techniques employées par l'homme pour produire sont des techniques pauvres, d'efficacité limitée.[52] Une technologie archaïque et une division élémentaire du travail ne peuvent donner lieu qu'à une productivité très faible du travail humain.[53]

[52] M. GUTELMAN, op cit, p.19
[53] G. ROCHER, op cit p.90

B. Mise en culture du sol

Le cultivateur utilise la houe pour les travaux du sol. Cet instrument qui prolonge son bras ne peut assurer un bon travail du sol. La houe gratte à peine le sol (5 à 7 cm de profondeur). Elle s'avère incapable de labourer le sol et donc d'améliorer sa structure. L'instrument impose également des conditions de travail inconfortable étant donné que le paysan reste en position inclinée pendant toute la durée du travail. Il est donc compréhensible que le ménage agricole ne travaille que des champs de petite superficie.

Pour augmenter sa production, il est tenu d'augmenter le temps de travail et de consommer plus d'espace. En se conjuguant à une démographie en croissance soutenue, cette situation conduit à la réduction du temps de jachère. Au fur et à mesure que la période de jachère se raccourcit, la société est de plus en plus dépendante de ses seules ressources agricoles puisque tout le temps de travail disponible est consacré à cette activité. En passant par un système de jachère longue à un système de jachère courte, le rendement de travail agricole baisse; la productivité du travail horaire diminue, dans la mesure où l'augmentation de la production agricole ne compense pas l'élévation du temps de travail nécessaire [54]. Cette dépendance s'accroît aussi parce que les activités de cueillette et de chasse diminuent.

C. L'intensité du travail

Au sein des sociétés traditionnelles, "on mange sans se priver et sans beaucoup travailler, du moins pour les hommes" [55]. Abondant dans le même sens, David A. MITCHNIK, [56] souligne que : La femme zaïroise est en grande partie chargée des cultures vivrières, principalement le manioc qui est la nourriture de base. Elle passe environ 180 à 312 jours dans le champ et travaille 5 à 6 jours par semaine. Le nombre d'heures et de jours dépend de la saison et du genre de travail. Par exemple pendant qu'elle bine et sarcle, elle travaille normalement 4 à 5 heures par jour. Par contre pendant la saison humide, quand il faut semer avant que les pluies ne cessent, elle travaille 7 à 8 heures par jour.

2. Les performances économiques

En dehors du maraîchage installé dans les périphéries des centres urbains d'Inkisi et de Mbanza-Ngungu et des friches, nous avons vu que le sol est principalement couvert par la culture du manioc. Cette culture apporte l'essentiel des calories et des revenus aux producteurs, et donc assure la production nécessaire. Celle-ci "est constituée par la partie de la production qu'il est nécessaire de réinsérer dans le processus de production de la année suivante, pour que celui-ci puisse se reproduire, en reproduction simple [57].

Le système de culture à prédominance du manioc permet-il d'assurer au producteur la production nécessaire à la reproduction de l'unité de production ? Cette question nous renvoie au calcul de la valeur de la production et à l'analyse du résultat économique de l'exploitation.

[54] H. MENDRAS et M. FORSE op cit, p.22
[55] L. PERROIS, cité par R. BADOUIN op cit
[56] D. A. MITCHNIK, op cit, p.4.
[57] P. CAMPAGNE, Problématique et contenu de l'analyse du milieu rural, p.27

A. La valeur de la production

Le revenu est fonction de la nature, du volume, du prix auquel le produit est vendu et de la répartition qu'on en fait. L'analyse des systèmes de culture a montré la prédominance du manioc. Cette prédominance est aussi rencontrée lorsque l'on examine les sources des revenus des ménages agricoles (tableau n°6).

TABLEAU 6
Répartition des ménages agricoles du Bas-Zaïre selon leur première source de revenus.

	Sous-Région				
	Bas-Fleuve	Cataractes	Lukaya	Urbaine	Total
Manioc	47,5	89,3	81,9	57,1	70,5
Maïs	0,5	0,3	0,0	0,0	0,3
Arachide	4,0	2,6	8,1	2,9	4,3
Haricot	3,2	5,0	5,2	2,9	4,3
Riz	1,3	0,8	0,0	0,0	0,8

Source : DA. DMPCC. op cit, p.22

Dans les Sous-Régions auxquelles est rattachée notre zone d'étude, le manioc constitue la première source de revenu pour 89,3% et 81,9% des ménages agricoles respectivement des Cataractes et de la Lukaya. Ensuite, viennent par ordre décroissant, l'arachide, le haricot, le riz et le maïs.

L'analyse des forces productives souligne la faiblesse de leur niveau de développement. Partant, le volume des produits qu'elles peuvent dégager sera faible, juste suffisant pour assurer la subsistance du producteur direct et de sa famille. En outre, quelque soit le volume récolté, la production agricole est partagée entre d'une part le producteur (auto-consommation) et les anciens (rentes foncières). Ce mécanisme réduit davantage le volume à mettre sur le marché.

A quel prix le produit est-il offert ? Etant donné que manioc est l'aliment de base, son prix est maintenu par les politiques nationales de prix à un niveau bas, ce, en vue de nourrir à bon marché les urbains. Ce prix est aussi sujet à des prélèvement de la part des commerçants. Pour en savoir plus, examinons les modes de commercialisation et ses implications dans les parties enclavées de la zone.

a) Les modes de commercialisation

Dans le Bas-Zaïre, la vie d'échanges a toujours été assez active: marchés organisés sur la base de la semaine de 4 jours permettant l'acquisition de biens de prestige et commerce à grande distance [58] Les transactions se font de gré à gré entre producteurs et acheteurs. Les producteurs se rendent à pied au champ. Ils transportent avec les membres de leurs familles les récoltes jusqu'au lieu de stockage ou de vente.

Quand les distances sont très longues (plus de 5 Km), le paysan ne peut évacuer la totalité de ses productions. On assiste ainsi dans les villages difficilement accessibles aux véhicules et très éloignés du marché, à des pertes énormes de production.

---

[58] Atlas du Bas-Zaïre, op cit, p.30

Le nombre de voyages entre le champ et le marché en passant ou non par le domicile lui absorbe beaucoup de temps qu'il ne peut employer correctement pour d'autres activités.

Les acheteurs sont pour la majorité des commerçants. Ceux-ci se répartissent en trois groupes:
- les commerçants transporteurs;
- les commerçants passagers,"lutteurs";
- les agriculteurs commerçants.

Les commerçants transporteurs ont leurs propres véhicules ou ils les prennent en location. A chaque campagne agricole, ils reçoivent du gouvernement des crédits de campagne pour l'achat et le transport des produits vivriers vers les marchés urbains, de Kinshasa en particulier. Les "lutteurs" sont des jeunes qui n'ont ni de véhicules propres ni de moyens pour les louer. Ils voyagent comme passager à bord des camions des commerçants transporteurs, en vue de la collecte sur les marchés ruraux des produits agricoles à revendre sur les marchés urbains.

La plupart des membres de cette catégorie écoulent des produits agricoles qu'ils payent après la vente étant donné qu'ils exercent dans la plupart des cas, cette activité dans leurs villages d'origine. Ils profitent de cette position pour négocier et acheter la quasi totalité des produits agricoles qui devraient alimenter le marché hebdomadaire. Les commerçants qui achètent les produits agricoles et alimentaires et qui vendent des biens manufacturés en milieu paysan, viennent des villes. Ils profitent du manque de moyens de transport propres aux paysans, pour acheter les produits agricoles près du domicile (tableau n°7) et ce, souvent à des prix très bas.

TABLEAU 7
Répartition des transactions selon le lieu de vente.

	Au champ	Domicile	Bord de route	Marché proche	En ville
Zaïre	1	72	2	17	8
Bas Zaïre	7	33	5	45	10 (a)
	3	67	1	26	3 (b)

Source: Riret, C. et Tshimanga, N. 1988, pp.23 et 27.
(a) : enquêtes auprès des commerçants;
(b) : enquêtes auprès des paysans.

Plus de 70% des ventes ont lieu près du domicile du paysan. Ce chiffre montre que le paysan opte plus pour la vente à des prix bas que pour le transport à pied sur de longues distances.

L'écart entre le nombre des individus dans les deux enquêtes semble être dû à deux faits :
- La majorité des commerçants a privilégié l'achat au marché hebdomadaire en vue de se conformer à la politique gouvernementale. L'achat au marché est l'une des conditions d'accès au crédit des campagnes pour les commerçants, car il facilite la collecte des données statistiques par les agents de l'administration;
- En réalité, le manque de moyens de transport propres aux paysans et la difficulté pour des commerçants d'avoir des quantités de produits agricoles correspondant au tonnage du véhicule en n'achetant que sur le marché, obligent les commerçants à aller vers les producteurs. Donc, les renseignements fournis par les paysans semblent, à notre sens, les plus fiables.

Les agriculteurs commerçants produisent et commercialisent leurs produits. Ils transportent souvent en petite quantité leurs récoltes afin de les écouler dans les villes.

Ceci constituerait une importante alternative pour échapper au monopole que les commerçants et les "lutteurs" imposent aux agriculteurs et pour relever le niveau des prix aux producteurs Mais, elle ne peut être facilement envisageable pour deux raisons.

D'une part,"les activités de production et de vente sont difficilement conciliables, du point de vue temps" [59]. La vente en ville exige du producteur une certaine disponibilité, car elle l'occupe pendant une semaine voire plus. Quand ce delai devient très important, ils rentrent au village sans avoir parfois récupéré tout le produit de la vente. D'autre part, les commerçants transporteurs exigent des frais de transport très élevés en vue de les décourager. Les commerçants emportent ainsi avec eux, la grande partie voire plus que la totalité du surplus réalisé en milieu rural.

Les rapports entre les commerçants et les producteurs sont marqués de la surexploitation. Le commerçant-transporteur peut pratiquement fixer lui-même le prix des produits qu'il achète. Il s'arrange par conséquent pour bénéficier seul des hausses éventuelles qui pourraient se manifester en ville. Mais, par contre lorsque le prix de vente des produits agricoles diminue, il en fait supporter entièrement les conséquences par les producteurs.[60]

Le manque de moyens de transport propres au paysan et le mode de commercialisation font perdre aux producteurs le surplus, du temps et une partie non négligeable de récoltes qu'ils n'envoient pas sur le marché. La possibilité qu'ont les propriétaires de moyens de transport [61] d'accéder directement aux marchés voisins, conditionne leur état de fortune et les met en état d'exercer leur domination non seulement sur les producteurs, mais également sur tous les autres commerçants qui dépendent d'eux pour leur approvisionnement en biens manufacturés.[62]

L'accès facile principalement sur un rayon moyen de 5 Km autour des centres urbains (Inkisi et Mbanza-Ngungu) et de par et d'autre des voies d'intérêt national et régional, facilite le drainage de la zone. En effet, les Centres urbains notamment Kinshasa puisent plus qu'ils ne restituent à la Vallée. Les enquêtes de BEAU sur le ravitaillement de Kinshasa en 1974-1975 et en 1984-1985, font ressortir le rôle prédominant du Bas-Zaïre pour le nombre de véhicules et les tonnages de produits vivriers (manioc, oléagineux, fruits et légumes), poissons, farine et de combustibles (hydrocarbures, bois, charbon).[63]

A l'intérieur de cette Région, ce sont les secteurs le plus proches et les mieux desservis qui dominent: Zone de Kasangulu (et Ngafula), INKISI-MADIMBA et MBANZA-NGUNGU.[64] Aussi, le Bas-Zaïre envoie vers le Congo (le Poul, la Bouenza et le Niari) le manioc, les légumes, l'huile de palme (Mbanza-Ngungu), les haricots secs, les produits manufacturés.[65] Les communautés de la Vallée de l'Inkisi assistent donc avec impuissance au transfert de leurs capitaux vers les villes.Cette situation apporte de la "vie" dans les villes qui se développent davantage et place les campagnes dans une situation de régression constante. De ce fait, la campagne paraît dénuée d'intérêt face au mode de vie et aux distractions de la ville. Ceci accroît les disparités entre les villes et les campagnes et accélère la "mort" de ces dernières.

b) Enclavement

La Vallée de l'Inkisi se situe de part et d'autre des voies routière et ferrovière Kinshasa Matadi et des routes vers le Nord et vers le Sud du pays. Ces routes sont dites d'intérêt national. De ce fait, elles sont relativement en bon état. Les routes de desserte agricole qui devraient désenclaver l'ensemble de la zone, sont, la plupart du temps, mal entretenues. Elles sont donc souvent en mauvais état. Cette

---

59 OUFOUEME, Y. et MOUSTIER, P.; Stratégies de vente des producteurs et importance du réseau familial, p.21
60 P. DEMUNTER, op cit, p306
61 Ajouté par nous
62 P. DEMUNTER, op cit, p.309
63 Atlas du Bas-Zaïre, op cit, p.86
64 Atlas du Bas-Zaïre, op cit, p.85.
65 P. Moustier, Une opportunité d'enrichissement dans la filière; le trafic Congo-Zaïre des produits maraîchers, p.13

situation empêche les commerçants transporteurs d'y accéder. Les zones situées loin des axes routiers et ferrovières sont presque coupés du reste. Elles ne peuvent ni écouler ni s'approvisionner facilement. Quant cela est possible, les producteurs achèteront trop chers les produits manufacturés et vendront trop bon marché les produits agricoles.

Comme ils ne peuvent améliorer les termes d'échanges agricoles, les champs seront de grandes ou de petites dimensions selon que le paysan habite loin ou près des centres urbains et/ou des voies nationales (tableau n°8).

TABLEAU 8
Surface en culture selon la localisation des exploitations agricoles.

Localisation	Surface de culture
Des exploitations	(ha)
Inkisi	0,5 à 1
Villages proches	1 à 1,5
Villages éloignés	1,5 à 2

Source : Nassartian, M. 1986.

c) Le transfert des capitaux vers les villes

C. RIRET, [66] note que "souvent un commerçant débute dans sa profession comme détaillant, c'est-à-dire qu'il achète par sacs aux commerçants transporteurs sur le marché urbain et revend dans la même ville; s'il réussit à mettre de côté un petit capital, il cherche à s'embarquer comme passager à bord d'un camion de commerçants pour assurer lui-même son approvisionnement auprès des paysans. Si la "chance" continue à lui sourire et que ce commerce lui permette d'accumuler un peu d'argent, il devient lui-même locataire d'un camion et c'est lui alors qui touchera (en partie) la recette des commerçants passagers, tout en augmentant les quantités qu'il peut acheter pour revendre en ville. L'étape suivante sera l'achat d'un camion, très souvent d'occasion, qui lui évitera d'être sans cesse à la recherche des loueurs de véhicules. A partir de ce moment, les commerçants diversifient leurs activités en ville."

La polarisation et l'enclavement de la Vallée inhibent cette "rente de situation" et renforcent la dépendance de la Vallée vis-à-vis de villes et de Kinshasa en particulier.

B. Les résultats économiques

Nous avons vu que la division du travail est élémentaire, stricte et rigide. Nous savons par ailleurs que "l'accumulation du capital représente le processus de base du développement dans les trois écoles de pensées dominantes" [67]

Conformément à la coutume, les communautés lignagères ne peuvent accumuler du capital sur l'exploitation, il est compréhensible que :
- les forces productives aient un niveau de développement très faibles, et donc une très faible productivité du travail;
- la production qui se dégage de l'exploitation soit inférieure à la production nécessaire. Nous pouvons de ce fait dire que les systèmes productifs agricoles de la zone sont en régression.

---

66 C. RIRET, Transport, autosuffisance alimentaire en Afrique (MALI, ZAIRE, CONGO),
67 M. LABONNE, op cit, p.290.

Comment les communautés lignagères assurent-elles la reproduction de leurs unités de production ? Les paysans mettent donc en oeuvre des stratégies de survie. En quoi consistent ces stratégies ? Devant les questions de lutte pour la survie, les ménages agricoles augmentent les superficies cultivées (2, 3 ou 4 champs par an), pratiquent à la fois deux ou trois activités, recourent aux ressources extérieures et font parfois appel au système de crédit traditionnel.

a) Activités extérieures

Les activités extérieures sont celles pratiquées par les ménages agricoles en vue de suppléer leur ration alimentaire et leur enveloppe financière. Il s'agit de la cueillette, de la chasse, de la pêche, de l'élevage ou du petit commerce. La cueillette concerne surtout le bois de chauffage , les fruits, les feuilles, les chenilles, etc. Les fruits notamment les noix de palme sont vendues telles quelles ou comme huile après trituration. Le bois est mis directement sur le marché ou transformé en charbon de bois. On a identifié dans la zone, au niveau du paysan, l'élevage des animaux de bât et du petit bétail, la pisciculture, etc... Compte tenu des efforts que la polyactivité exige, les activités extérieures ne sont exécutées que par les jeunes.

b) Les ressources extérieures

Les ressources extérieures sont les rentes et allocations apportées aux plus anciens par les plus jeunes. Ces apports contribuent à la reproduction des anciens. Elles ne concernent que les plus anciens. Les jeunes qui restent en milieu rural leur apportent du travail gratuit, des récoltes et des biens manufacturés. Certains membres ayant quitté définitivement la campagne, y restituent de l'équipement et/ou des biens de consommation. Ils assurent parfois, la commercialisation des produits vivriers en ville. Faute de moyens financiers suffisants pour investir dans l'immobilier, les enfants (neveux ou nièces) sont pris pour de l'investissement sûr par les communautés claniques.

c) Le crédit

N'ayant pas l'accès aux institutions bancaires, les communautés claniques développent de nombreuses formes variées de crédits. On en a dénombré sept [68]. Il s'agit :
- des associations d'épargne et crédit avec ou sans fonds permanents (tontine, likelemba, etc..);
- des associations d'épargne et de consommation avec ou sans fonds permanents;
- des caisses villageoises d'assistance;
- des associations d'assurance mutuelle;
- des collectes d'épargne journalière;
- du crédit commercial en nature, à rembourser en espèces;
- du crédit usurier dit "banque Lambert".

Malgré cet ensemble de combinaisons, certains ménages agricoles se voient obliger à réduire le nombre de repas et à ne pas assurer la scolarisation de leurs progénitures.

Ce faisant, les communautés lignagères de la Vallée de l'Inkisi sont-elles condamnées à fonctionner selon ce système productif agricole ? Pourquoi ne peuvent-ils pas améliorer leur façon de faire en vue de développer leur agriculture ? Avec l'augmentation de la population, la pression de l'homme sur le milieu naturel augmente. La forêt disparaît, le gibier devient rare. La coupe de bois de chauffage, la chasse, la cueillette, principales activités pratiquées pour compléter le revenu agricole perdent leur importance. Comment faire pour que les ménages agricoles vivent de leurs activités ?

---

[68] DA. DMPCC. op cit, p 43.

Chapitre 3 : Le désengagement des jeunes de l'agriculture peut-il être freiné ?

Nous avons vu que l'agriculture était la principale activité des membres des sociétés lignagères. Les activités non agricoles (la chasse, la cueillette, la pêche) étaient des activités d'appoints permettant d'assurer les apports complémentaires en protéines.

Peu à peu, certains membres quittent l'agriculture. Où vont-ils ? Et pourquoi partent-ils ?

I. Les jeunes et leurs raisons de quitter l'agriculture

L'exode agricole semble être conditionné par le désir de rompre avec la terre, et donc avec l'emprise de l'autorité clanique mais également par le souci d'exercer une activité à gains très élevés.

Les 35 jeunes que nous avons rencontrés, donnent les résultats suivants (tableau n°9):

- 100%, la pénibilité du travail;
- 71,43%, la marginalisation des personnes ; "Nous avons abandonné nos activités puisque un jeune est mort ensorcelé pour avoir travaillé une vallée interdite et pourtant très fertile" nous disait un jeune.
- la faiblesse des revenus est apparue comme contrainte chez 82,86% des personnes enquêtées; "Quand j'étais agriculteur, je n'arrivais pas à m'acheter un nouvel habit. Aujourd'hui, je peux le faire grâce à ce que je tire de la trituration des noix de palme ou de la production du charbon de bois. Chacune de ces nouvelles activités me rapporte en moyenne 20.000 zaïres par mois alors que le revenu moyen de 1 Ha de manioc est de 15.000 zaïres par an" raconte un jeune ayant quitté une association.
- le manque "absolu" de terres ne touche que 20% des personnes interrogées. "Il y a de la terre pour tous. Que celui qui n'a où travailler vienne me voir" déclare un chef de clan". "Oui, ajoute le secrétaire d'une association à notre oreille. Tout le monde qui fait comme eux (anciens) accède facilement à la terre de son choix".

TABLEAU 9.
Raisons du départ des jeunes de l'agriculture (enquête de juillet-août 1990)

Raisons	Comptage	Pourcentage
Pénilité du travail	35	100%
Revenu faible	29	82,86%
Tradition (marginalisation)	25	71,43%
Pas de terre	7	20%

Le départ de l'agriculture semble aussi trouver sa justification dans la faible productivité du travail en agriculture et dans la détérioration du terme d'échange agricole (tableau n°10).

TABLEAU 10.
Les prix en Zaïres de quelques produits dans deux villages de notre échantillon 1 (enquêtes réalisées en octobre 1987 et en mars/avril 1988)

PRODUITS	KINKUNKI		NZIMBA	
	Oct.87	M/A.88	Oct.87	M/A.88
Produits manufacturés :				
savon lessive (le coq)	27,00	50,00	25,00	50,00
sucre de canne (5kg)	550,00	1150,00	500,00	1100,00
Kérosène (72 cl)	45,00	90,00	50,00	80,00
Produits locaux :				
Huile de palme (5 l)	270,00	350,00	250,00	300,00
Manioc cossette (50 kg)	1000,00	1200,00	900,00	1200,00

L'analyse de ce tableau montre que :

- pour ce qui concerne les produits locaux, entre Octobre 1987 et Mars/Avril 1988, les prix en zaïres courant des produits locaux ont connu une légère augmentation (en moyenne 25% pour l'huile de palme et 26,6% pour le manioc);

Les produits agricoles ont été vendus à la même période, légèrement plus chers que les artisanaux (1,6% de plus). Mais si nous comparons le travail et le temps investis dans chacune de ces activités, nous nous apercevons qu'il faudra attendre plus de 14 mois pour vendre ce manioc et que 5 jours suffisent pour cueillir la noix de palme et la triturer.

- pour ce qui concerne les produits manufacturés, les prix ont en moyenne doublé pour l'ensemble des produits et à la même période (114% pour le sucre, 92,6% pour le savon et 80% pour le kérosène).

La comparaison entre produits locaux et manufacturés montre que les prix des premiers ont en moyenne été augmentés de 25,8% alors que ceux des seconds l'ont été en moyenne de 95,7%. Ceci signifie que l'agriculteur de ces villages qui, en octobre 1987, pouvait acheter presque 10 Kg de sucre avec un sac de cossettes de manioc, ne peut 6 mois plus tard échanger que 5 Kg de sucre avec le même sac de manioc. En référence au temps investi sur l'exploitation, une heure ne lui rapporte pas grand chose.

Dans le système productif agricole, l'augmentation du temps de travail n'est pas compensé par l'augmentation de la production et donc, de revenu. Le travail est ainsi ressenti par certains membres des associations comme une corvée. C'est ce que d'ailleurs semble confirmer un jeune que nous avons rencontré à ce sujet: "On travaille durement. On consacre tout le temps disponible aux travaux de champs qu'on ne peut occuper à d'autres choses.

II. L'association : une approche de développement mal comprise

Quelles sont les raisons de la faiblesse de participation des paysans aux associations ? Les 35 jeunes ayant ou non appartenu aux associations donnent quelques éléments de réponses suivants. (tableau n°11).

TABLEAU 11
Raison de la faible représentativité des villages dans les associations.

	Individus	
	Comptage	Pourcentage
pénibilité du travail	35	100
emploi du temps surchargé	35	100
part sociale nouveau membre	11	34,42
manque d'attrait	15	42,86
mauvaise information	5	14,28
pas suffisamment sensibilisé	9	25,71

- 100% des individus de l'échantillon ont quitté ou ne pensent pas y participer à cause de la pénibilité du travail et d'un emploi du temps surchargé.

- 40% (14,24 + 25,71) sont sous-informés de ce qui se passe dans les associations. Parmi eux :

- 14,24% pensent qu'on y devient des salariés agricoles c'est-à-dire qu'on y travaille pour le compte des animateurs. En effet, non habitués au contrôle [69] de leurs activités par des personnes extérieures au ménage, le contrôle régulier des activités par les animateurs laisse entrevoir dans le milieu paysan que les animateurs constituent les employeurs et les membres des associations, les employés.
- 25,71% disent qu'ils n'ont jamais participé à une séance d'animation. Ils ne sont donc pas informés sur ce qui s'y fait.

- 75,28% semblent être mieux informés des activités des associations. Parmi eux :

- 42,86% trouvent que cette participation n'apporte pas grand-chose de plus à leur vie sinon la ruine.
- 34,42% estiment que l'apport d'un fonds équivalent à la part sociale de chaque membre, constitue un handicap pour les jeunes qui désirent entrer dans une association en marche.

Pour labourer et poursuivre correctement leurs activités, les membres des associations passent le plus de temps dans leurs champs, notamment dans les champs de démonstration (de multiplication des semences). De ce fait, ils s'occupent moins de leurs activités individuelles. Ce sont leurs épouses qui, pour la plupart ne faisant pas partie des associations, s'en chargent. On comprendra pourquoi les champs individuels seront cultivés suivant le système productif agricole ancien et ceux de démonstration selon le nouveau.

III. La production et les contraintes de commercialisation des produits agricoles

La production est étroitement liée à la commercialisation. Nous pouvons dénombrer plusieurs filières dans la zone. Du producteur qui vend directement aux consommateurs à celui qui livre sa production aux grossistes ou aux détaillants.

Comme la vente absorbe du temps et de l'énergie, la majorité de producteurs cède cette activité à d'autres personnes. La commercialisation est également en relations étroites avec la consommation.

---

[69] Pendant les séances d'animation (une fois le mois), les animateurs vérifient la tenue des cahiers de caisses, de stocks, etc

Pour vendre plus et bien sa production, le producteur devra produire en fonction des exigences des consommateurs. Ce sont ces derniers qui déterminent dans une large mesure, les types et la qualité des produits à mettre sur le marché, et donc le comportement des producteurs.

A la question de savoir pourquoi les membres des associations continuent malgré la formation reçue, à semer ou planter suivant le système productif agricole ancien, un des président des associations spécialisées en légumiculture répond : "Notre tâche se limite à produire. Ce sont d'autres personnes qui commercialisent nos productions. Lorsque nous respectons les écartements, les femmes qui achètent nos productions disent "*ekoti te*", il n'y a pas assez de pieds de légumes dans la platebande. Ce faisant, elles ne le prennent pas ou elles le font à des prix très bas. Si nous refusons, elles peuvent les acheter chez les voisins qui ne sont membres et qui, eux, sèment dru. A quoi bon de repiquer les légumes feuilles notamment, en respectant les écartements si nous ne pouvons les vendre au meilleur prix ?"

A quelques femmes qui achètent les légumes pour les revendre au marché, nous avons voulu savoir pourquoi elles préfèraient aux légumes à grosses tiges (issus du repiquage avec espacement) ceux à petites tiges (écartement très dense). Elles ont toutes donné la même réponse. Nous achetons ces légumes afin de les revendre aux consommateurs. Ceux-ci ont les exigences que nous devons respecter pour mieux vendre. Toujours est-il que la majorité des consommateurs optent pour les légumes de petites tiges qui, semble-t-il, sont succulents et tendres, donc faciles à cuire.

Le même raisonnement a fait objet de nos entretiens avec les associations qui font du vivrier. Certains de leurs membres nous ont dit que le manioc bouturé sur buttes (système de culture anciens) est préféré à celui réalisé sur labour à plat et à faible densité de plantation. Le premier est dense (beaucoup de tubercules de petites et moyennes dimensions) et facile à récolter (arrachage du pied facile sur sol meuble). Le second est peu dense (peu de tubercules mais de grandes dimensions) et difficile à récolter.

L'approche de deux filières (maraîchage et manioc) à partir des analyses ci-dessus montre que :

- l'agro-approvisionnement et la production se font selon deux sous-systèmes : l'auto-consommation et l'artisanal. L'auto-consommation représente 96,3% de la population des villages enquêtés. Ainsi, elle écrase l'artisanal.

- la transformation (pour le manioc) et la commercialisation suivent la logique du sous-système auto-consommation. Ce faisant, la lutte pour la survie amène certains membres qui ont adopté les nouvelles méthodes de travail à reprendre les anciennes. Cette situation semble constituer un gros handicap à la pénétration de l'agriculture d'entreprise dans la zone.

En égard à ce qui précède et à la fois dans le but de sauvegarder de bons rapports avec les structures d'encadrement, les membres des associations pratiquent le système productif agricole jeune sur les champs de multiplication, seuls visités par les animateurs et l'ancien sur l'ensemble de leurs activités. Ces membres mettent donc en oeuvre le sous-système artisanal pour la production des légumes vendus aux étrangers (non zaïrois), à une certaine catégorie des zaïrois et dans les restaurants. Ceux destinés aux nationaux sont cultivés conformément aux exigences du marché zaïrois.

Cependant, nous noterons que l'utilisation des semences sélectionnées et des engrais notamment dans la filière maraîchère, demeure un acquit pouvant être comptabilisé dans l'actif de la juxtaposition de ces deux sous-systèmes.

En effet, si les adeptes du système productif agricole ancien rejettent le labour avec la houe et la plantation suivant les écartement jugés meilleurs par les techniciens, ils acceptent l'utilisation des consommations intermédiaires. Ils achètent les boutures et les semences sélectionnées et les engrais qu'ils introduisent dans leurs champs.

Le PAVI en 1989 a vendu aux associations les intrants pour un montant total de 2.252.470,00 zaïres répartis ainsi [70] :

- outillage	1.070.850,00 z
- semences maraîchères	1.066.400,00 z
- engrais	64.050,00 z
- divers	51.170,00 z

Ces chiffres montrent que l'essentiel des ventes est formé de l'outillage et de semences maraîchères. Les maraîchers sont en effet ceux qui ont le plus introduit l'innovation soit sous l'action de la vulgarisation soit par imitation.

Cette situation semble tenir au cycle de production relativement court des légumes, de la facilité avec laquelle les maraîchers écoulent leur production, de la possibilité de beaucoup produire sur de petites surfaces et d'accéder à une parcelle de terre.

Les associations encadrées par ce projet ont, au cours de cette année, revendu les mêmes intrants pour un montant total de 2.290.535,00 z dont :

- ventes aux membres	1.499.715,00 z
- ventes aux non-membres	790.820,00 z

Les non-membres aussi bien que les membres ont procédé à l'achat des intrants en vue de l'amélioration du rendement.

Au cours de 4 premiers mois de l'année 1990, ces associations ont réalisé par la vente des intrants, un montant total de, 983.695,00 z [71] dont:

- vente aux membres;	393.555,00 z
- vente aux non-membres;	590.140,00 z

En 1990, les non-membres des associations, ont acheté plus que les membres.

---

[70] DDRAL, PAVI. Rapport annuel d'activité 1989, p.14.

[71] Département de l'Agriculture, Animation Rurale et Développement Communautaire, op cit, p.4.

DEUXIEME PARTIE

TRANSFORMATION DES SOCIETES LIGNAGERES

Introduction

Les statistiques sur l'âge moyen des membres qui restent et de ceux qui quittent les associations montrent que les jeunes constituent la couche de la population qui se désintéresse de plus en plus de l'agriculture. Puisqu'il faut casser avec "tu feras comme ton père", la faible participation des jeunes aux actions de développement a probablement conditionné les résultats des projets de développement. Comment organiser et réussir le maintien des jeunes au village et en agriculture ?

Le maintien des jeunes dans la campagne va nécessairement avec l'amélioration des conditions d'existence, l'intensification et la généralisation des efforts tendant à la formation des jeunes ruraux et à leur regroupement en association de producteurs dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, de l'élevage, de la pêche, etc., et en les aidant à vivre décemment de ces activités" [72].

Dans la zone, une étude sur les productions maraîchères note que "la productivité et les quantités pourraient être augmentées sur appel de la demande mais trouvent également vite leur limite faute en particulier de moyens d'irrigation, de pistes permettant l'évacuation des produits et de garantie quant à la pérennité du droit d'exploiter des parcelles limitées" [73] "Les sociétés lignagères résistent, cherchent à s'adapter aux transformations sociales en réinterprétant les faits nouveaux selon leur modèle social implicite. Il y a donc une sorte de refus profond à intégrer les nouvelles références et à mettre en cause une société. Cependant, elles prennent progressivement conscience de l'irréversibilité de certaines situations. C'est là un fait majeur que l'on peut en première analyse observer si l'on pense développement" [74].

Il est dès lors compréhensible que dans cette partie, nous puissions chercher, compte tenu des échecs des expériences réalisées dans la zone, à savoir comment les communautés paysannes ont évolué ou mieux comment ont-elles réagi face aux nouvelles données de leurs sociétés ? Comment les aider à mieux faire ? Si l'on veut gérer ces contradictions, toute démarche à préconiser, du moins pour l'heure, doit chercher à intégrer certains aspects des coutumes. Car, "les coutumes, elles sont une réalité vivante dans nos sociétés. Elles dirigent, structurent et modèlent encore nos sociétés. Elles ont une influence et une emprise sur chacun de nous" [75].

---

[72] CONSEIL INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES, op cit, p.12.
[73] BDPA/FORMATION, op cit, p.13.
[74] G. LAZAREV; Changement social et développement dans les campagnes marocaines, p.130
[75] L'excision: pour l'Afrique, j'accuse

Chapitre 1 :
Le "traditionnel" face au "moderne"

Nous avons vu que les structures d'encadrement du développement sont mises en place pour encourager une production accrue et organiser les producteurs en vue de leur sédentarisation et surtout de créer une "bourgeoisie indépendante". S'ajoutant au développement rapide des villes et des communications avec l'extérieur et à la généralisation de la monnaie dans les échanges, leurs actions ont sans doute eu une incidence non négligeable sur l'ensemble de la vie rurale dans la zone.

C'est ce que souligne d'ailleurs P. DEMUNTER, "les sociétés lignagères actuelles vivent une période de transmutation. C'est le moment, écrit VAUSINA, J., où un système politique et tous les liens qui l'attachent à la structure sociale, est soudainement déraciné et se transforme en un nouveau système doué d'un nouveau dynamisme et caractérisé par de nouveaux liens sociaux" [76].

Malheureusement, les données disponibles sont bien insuffisantes pour établir avec précision, le poids de chaque paramètre dans les évolutions subies par les sociétés lignagères de la Vallée de l'Inkisi. Toutefois, elles donnent des informations utiles pour appréhender les impacts sociaux et les nouveaux rapports fonciers. En effet, la rencontre "moderne" et "traditionnel", a donné lieu à plusieurs évolutions. Nous essayerons d'en énumérer certaines particulièrement celles qui à notre avis paraissent fondamentales pour la poursuite de la recherche des alternatives à notre problématique.

Ces évolutions qui constituent en fait les impacts de la modernisation sont, compte tenu de la quasi-inexistence des données, difficilement quantifiables. Sous ce titre, nous nous contenterons, à partir des informations recueillies par la lecture dans le temps de certaines manifestations sociales, de présenter les transformations subies par les sociétés lignagères.

I. Les impacts sociaux

Comment de la "société inclusive" passe-t-on vers la "société exclusive" ? [77] Le matriarcat résiste-t-il à ces mutations sociales ?

1. De la "société inclusive" à la "société exclusive"

Dans la société lignagère d'antan, l'individualisme n'est pas encouragé. Les membres peu productifs étaient assistés par les plus entreprenants. Ce faisant, ils doivent beaucoup travailler en vue de partager avec eux le surplus qui se dégage de leur travail. Les rapports entre les moins âgés et robustes et les plus anciens, les malades, les handicapés physiques s'inscrivent dans le cadre d'une société mutuelle et accueillante.

De ce point de vue, l'offre gratuite du travail et des produits de champs peut être assimilée à la contribution de ces membres à la consolidation de la cohésion sociale, et donc au système de "sécurité sociale" traditionnel. Par ces mécanismes, les sociétés lignagères peuvent demeurer accueillantes et inclusives. Ce qui voudrait dire que les membres qui s'y identifient peuvent trouver leur compte.
La "bourgeoisie indépendante" a du mal à se frayer un passage dans les communautés lignagères. Adoptée de façon timide dans un premier temps, elle se développe lentement grâce à l'effet conjugué de la crise politico-socio-économique et culturelle que traverse le pays en général et la zone en particulier.

---

[76] P. DEMUNTER, op cit, p.33.
[77] K. KAUNDA, Pour une politique de l'homme en Afrique, cité par R. BADOUIN, op cit, p33

Le développement progressif de la "société exclusive se fait avec la disparition de la société inclusive. Celle-ci, emporte avec elle, le système de sécurité traditionnel qui permettait à l'ensemble de la société de survivre. Pourtant, les moins productifs seront désormais sans soutien. L'administration qui a encouragé cette forme de développement n'a pas jusqu'à ce jour pris des mesures devant assurer la prise en charge de cette catégorie de membres. La part (en pourcentage) de dépenses de l'habitat et d'équipement collectif, sécurité sociale et aide sociale dans les dépenses totales de l'administration centrale a beaucoup régressé (2,0% en 1972 contre 0,8% en 1980) [78] alors que la population a presque doublé pendant ce temps.

La recherche de la survie va amener certains membres à augmenter l'intensité d'exploitation des ressources naturelles, d'autres au désoeuvrement avec tout ce qu'il implique et d'autres encore (le plus âgés) à faire de la terre un bien qui se vend et qui s'achète.

2. L'affaiblissement du matriarcat

L'affaiblissement du pouvoir traditionnel et surtout l'ouverture culturelle des membres grâce au développement des communications avec l'extérieur, sortent certains d'entre eux de leurs coquilles. Ces membres se détournent de leurs traditions. Ils vont par exemple s'occuper aussi bien de leurs enfants que de leurs neveux (s'ils en ont les moyens). Ceux qui n'ont pas assez de moyens privilégieront leurs enfants aux neveux. Il est évident que dans ces conditions, les enfants seront soit co-héritiés (premier cas), soit héritiés (second cas). Cette situation qui affaiblit le système matrilinéaire, entame les alliances entre membres et place certains sur le chemin de l'individualisation.

Appuyées par la conjoncture économique difficile que traverse le pays, ces manifestations qui ont commencé dans les villes, se poursuivent en campagne. Elles tendent à se généraliser sur l'ensemble de l'"empire" des Bakongo.

II. Les nouveaux rapports fonciers

Les nouveaux rapports fonciers se traduisent par :

- l'apparition de la pluralité de l'autorité dans la gestion du foncier;
- l'émergence du marché foncier;
- l'apparition des systèmes de culture à prédominance masculine;
- la modification des formes d'organisation spatiale ;
- les modes de conduite des troupeaux: de la garde à l'élevage des animaux.

1. La pluralité de l'autorité

L'analyse de l'organisation sociale des sociétés lignagères montre l'unicité de l'autorité dans ces sociétés. Leur éclatement dû à la difficulté de gérer une société de plus en plus nombreuse et à la fragmentation par l'autorité coloniale, a affaibli l'autorité lignagère.

Cette situation a amené l'Etat, à se responsabiliser au nom de la "modernité" et de la "civilisation", de la gestion du foncier, des conflits et de la régulation des affaires locales. Il se veut la seule autorité légale. De ce fait, il délégitime le pouvoir traditionnel. Mais, le rôle fort actif joué par l'autorité coutumière en matière de distribution des terres (enquêtes préalables), moyennant rétribution, montre que malgré le

---

[78] BANQUE MONDIALE; l'Afrique subsaharienne . De la crise à la une croissance durable; étude de prospective à long terme; p.306

monopole légal détenu par l'Etat, les "représentants" des communautés coutumières constituent toujours dans le fait un maillon incontournable [79].

Puis, émerge l'autorité religieuse. Au nom de l'équité, elle se charge de la gestion des conflits et de la régulation des affaires locales. Elle intervient aussi dans la distribution aux adeptes des terres qu'elle a reçues des clans. Suite au déséquilibre budgétaire qui ne permet plus à l'Etat de prendre en mains la régulation des affaires des collectivités locales, les acteurs économiques (privés, internationaux, bilatéraux, etc...) au nom du développement, gèrent les conflits et les problèmes fonciers.

En effet, en cas de conflits sur les terres qu'ils travaillent, les paysans encadrés par ces structures, recourent aux organisations d'encadrement pour faire prévaloir leur droit d'occupation parcellaire. Devant l'Etat, les conflits sont toujours arbitrés en leur faveur, donc au profit des exploitants.

Les jeunes se veulent, au nom du "dynamisme", les organisateurs des rapports communautaires (exploitation des sols, répartition des terres). Ils s'efforcent, pour ce faire, de conquérir un pouvoir financier qui donnera à leurs actions une certaine légitimité. Le comptage des différentes maîtrises à partir du lignage au jeune nous renseigne sur la pluralité de l'autorité dans la zone. Chacune d'elles a une fonction juridico-foncière conférée soit par la loi, soit par la coutume, soit par la religion, soit par la monnaie. Sur le terrain, la superposition de ces différentes maîtrises se fait au détriment de la coutume et de l'Etat. Cette situation semble entraver le développement de la zone.

2. L'émergence du marché foncier

La terre qui hier était un bien communal est aujourd'hui une marchandise c'est-à-dire qu'elle s'achète et se vend. Comment se manifeste ce marché ? Et quelles en sont les conditions ?

A. Manifestations du marché foncier

Le marché foncier est traduit par:

a) la prise en location (souvent par métayage) des terres claniques par les agriculteurs dynamiques n'ayant pas assez d'argent pour l'achat des terres.

Les plus anciens exigent des allochtones qui prennent leurs terres en métayage, le partage des cultures en deux parties égales.En effet, à la maturité des cultures, le manioc en particulier, le champ est divisé en "bilwa", petites parcelles de 200 m2 environ. Le nombre total de "*bilwa*" est partagé en parts égales entre l'exploitant et l'ancien qui lui a cédé le lopin de terre.

Cependant, à la surprise certainement de tous, c'est l'exploitant qui tire la meilleure partie de ce mode de partage. Les cultures (arachide, riz ou maïs) qui passent en tête de l'assolement ou celles (igname, légumes,..) qui sont associées au manioc, ne profitent qu'à lui, et lui seul. S'il est de bonne foi, il peut faire un petit colis au propriétaire de la terre. Ce dernier n'attendra que la maturité du manioc, au moins 14 mois après le bouturage, ou obtiendra en cas de nécessité le travail gratuit de l'exploitant en vue d'emblaver un petit champ dont la production lui reviendra et lui permettra de faire face aux périodes mortes.

Pour la majorité des maraîchers de la zone, le loyer du foncier est calculé sur la culture de la canne à sucre. Les légumes pourtant plus productifs et plus rémunérateurs que la canne, n'entrent pas en ligne de compte. Ce faisant, parmi les jeunes que nous avons rencontrés, ceux qui bénéficient de ce régime de loyer, sont tous hostiles à un projet d'analyse de problème de loyer du foncier.

---

[79] P. MATHIEU et K. TSHIMANGA, Quelques aspects de législation foncière et pratiques foncières actuelles au Zaïre

Le mode de partage adopté par les plus anciens tient au fait que :

- d'une part, le manioc est l'aliment de base. Par conséquent, l'exploitant est supposé lui donner une place importante dans le système de culture qu'il adopte. Mais, cette vision est en train de se modifier avec l'introduction des nouveaux modèles de consommation et la généralisatiion de la monnaie dans les échanges.

- d'autre part, les anciens considèrent la production comme le produit en proportion égale, de la combinaison de quatre facteurs dont deux (volonté des ancêtres, terres) sont fournis par eux et deux (travail et intrants) proviennent de l'exploitant.

Dans le système de représentation propre aux populations Kongo de cette époque, écrit P. DEMUNTER, les ancêtres étaient considérés comme les véritables possesseurs du sol et comme des dispensateurs de la fertilité [80].

A la récolte, 2 à 3 ans pour le manioc et 3 à 5 ans pour la canne à sucre, la terre est mise en jachère. L'exploitant qui ne respecte pas les contrats souvent verbaux, peut se voir refuser l'accès à de bonnes terres fertiles et bien situées. Il peut même risquer l'exclusion du village. Comment sécuriser les droits d'exploitation et éviter d'être en contradiction avec les anciens d'un coté et les jeunes de l'autre ?

b) l'achat des terres claniques par les hauts fonctionnaires de l'administration, les autorités politiques, les hauts officiers de l'armée et de la police, et certains agriculteurs dynamiques ayant quitté leurs terres claniques.

Devant les contraintes du système traditionnel sur l'accroissement de la production agricole et alimentaire, le développement de la propriété privée du foncier était apparu pour l'administration comme le seul choix susceptible de sécuriser les droits d'exploitation et d'accroître la production agricole et alimentaire en vue de satisfaire les besoins croissants.

Les acquéreurs payent aux ayants-droit des redevances en espèces et/ou en nature. La valeur de ces redevances est loin de refléter le prix réel des terres. "Il faut dire que, traditionnellement, ces redevances ne sont que symboliques et ne représentent pas la valeur économiques des terres concédées" [81] Les prix trop bas des terres et le manque de réglementation sur la limitation des tailles de propriétés, conduisent les nouveaux acquéreurs à s'approprier au détriment des populations paysannes, de vastes étendues de terres.

Le BEAU souligne l'existence d'une véritable course à l'appropriation individuelle de l'espace. Plus de 3000 Ha sont appropriés chaque année dans la Sous-Région de Madimba [82]. Cette forme d'acquisition des terres est qualifiée de "véritables escroqueries" [83]. En encourageant l'occupation privée et privative des terres coutumières, l'administration amoindrit dans une mesure plus ou moins grande, la ressource productive essentielle des communautés claniques. En sus, elle semble avoir voulu faciliter un type particulier de mise en valeur et de développement agricole. Cependant nos observations sur des exploitations capitalisées montrent que seuls le salariat de la main-d'oeuvre et le nombre élevé du matériel aratoire en leur possession, les différencient des exploitations paysannes.

---

[80] DEMUNTER, op cit, p.36.
[81] DADRAL; Situation actuelle de l'agriculture zaïroise p52
[82] DTP-AT. Bilan-diagnostic du secteur agriculture et développement rural, op cit, p.47
[83] J.M. ALBERTINI; op cit p.92

B. Les conditions du marché foncier

Le marché foncier semble être provoqué par :

a) la recherche de la sécurité alimentaire des membres les plus âgés, des malades et des infirmes.

Nous avons vu que le système de sécurité sociale des sociétés lignagères se meurt avec la disparition de la "société inclusive". Partant, la population jeune et robuste s'occupe principalement de ses activités et de sa famille directe. Elle refuse ou réduit sensiblement les occasions d'offre gratuite de la main-d'oeuvre et du surplus aux plus anciens. Les aléas socio-économiques (apparition de nouveaux modèles de consommation, détérioration du terme d'échange agricole) et la dégradation du milieu naturel (baisse de rendement en agriculture) semblent favoriser cette situation. Condamnés à la sous-alimentation, les anciens dont dépend l'organisation de l'usage du foncier, feront des terres claniques une marchandise. Ils vendent les terres afin que les produits de la vente assurent leur survie.

b) la restauration de la légitimité de l'autorité des anciens.

Avec la généralisation de la monnaie dans les échanges, les membres qui pratiquent des activités rémunératrices jouissent à cause de leur argent, d'un certain pouvoir sur les autres. La monnaie introduit donc dans la zone une nouvelle hiérarchie. De par leur ouverture culturelle et l'autonomie financière dont ils jouissent, ces membres mettent en cause certaines valeurs fondamentales de la société traditionnelle auxquelles ils étaient liées. De ce fait, ils amoindrissent l'autorité des anciens sur eux.

Ce phénomène est renforcé par l'apparition des activités non agricoles dont ceux qui les pratiquent échappent au contrôle des anciens étant donné qu'ils ne sont pas attachés au foncier. Pour restaurer leur légitimité, les anciens vont chercher à nouer des rapports avec les hommes d'affaires et les hommes politiques, les hauts fonctionnaires de l'administration, les hauts officiers de l'armée et de la gendarmerie et les agriculteurs dynamiques venus d'ailleurs. Comme ils n'ont rien à donner, ces rapports se tisseront souvent à partir du foncier. A ce titre, P. MATHIEU et K. TSHIMANGA, [84] note que la légitimité du pouvoir des anciens semble de moins en moins soumise aux exigences du terroir et de plus en plus tributaire des appuis de l'appareil de l'Etat et du monde des affaires. Cette opportunité leur est offerte en grande partie par la proximité de leurs terres à la ville et par l'accès relativement facile.

c) l'évolution positive des effectifs des "étrangers" [85] dans la zone.

L'accès facile (coûts de transport moins élevés) et la proximité des débouchés "solvables" (prix aux producteurs intéressants) attirent les agriculteurs des zones difficilement accessibles et éloignées. Ces facteurs favorisent et accélèrent la colonisation des terres de la zone. Le projet d'associations villageoises donne l'occupation des terres par les membres des associations selon qu'ils sont ou pas membres du clan (tableau n°12).

[84] P. MATHIEU et K. TSHIMANGA, op cit

[85] Est étranger, toute personne n'appartenant pas au clan propriétaire des terres

TABLEAU 12
Répartition des membres des associations selon leurs rapports avec le clan.

Rapports	Nombre d'individus	
	au 1/1/89	au 1/1/90
Nombre de membres du clan	89	84
Nombre de fils de membres mariés à un membre	4	3
Nombre étrangers mariés à membres	6	7
Nombre de fils de membres non mariés à un membre	3	29
Nombre étrangers non mariés à membres	32	34

Source: Rapport annuel d'activité 1989 PAVI, p.40.

La tendance à l'augmentation des effectifs des "étrangers" dans les associations donne certainement une indication utile sur l'existence du marché foncier par la location des terres.

d) la loi foncière [86]

Elle est promulguée le 20 juillet 1973 et modifiée en 1980. Cette loi dispose que :

1°- la terre est la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'Etat ;

2°- l'Etat peut concéder à titre perpétuel ou temporaire, à une collectivité, à une personne physique ou à une personne morale, un droit de jouissance sur un fonds.

Cette concession peut être accordée gratuitement ou à titre onéreux.Elle n'est accordée à titre perpétuel qu'aux personnes physiques de nationalité zaïroise.

3°- les terres occupées par les communautés locales et exploitées individuellement ou collectivement, conformément aux coutumes et usages locaux, deviennent des terres domaniales (art. 385 et 386); mais par ailleurs, les droits de jouissance régulièrement acquis sur ces terres seront réglés par l'ordonnance du Président de la République (art.387). Cette ordonnance est encore attendue jusqu'à ce jour.

L'acquisition d'une concession se fait en trois phases :

- Une enquête préalable visant à sauvegarder les droits des populations rurales et occupants traditionnels. Celle-ci doit être autorisée par une autorité administrative compétente.

Quoique la loi n'y fasse nulle part référence de façon explicite, les chefs des terres et les autorités coutumières jouent un rôle essentiel lors de cette phase d'enquêtes préliminaires.

- la décision d'accorder la concession est prise et l'acte de concession est signé par l' autorité compétente. Celle-ci peut être selon que la superficie (S) est moins ou plus importante, le conservateur des titres fonciers (S<10 Ha) ou le Président de la République (S>2000 Ha).

- titre provisoire d'occupation pour une durée de trois ans. Pendant cette période, le concessionnaire a l'obligation de réaliser la mise en valeur exigée par la loi.

[86] Pour traiter de cette question, nous nous sommes référés à KALAMBAYI LUMPUNGU

Lorsque celle-ci est déclarée suffisante, la concession est cadastrée et enregistrée. Elle devient ainsi une propriété privée du requérant. La détention d'un titre de propriété peut donner droit au crédit. La propriété privée a-t-elle résolu les problèmes de sécurisation des droits d'exploitation ?

Bien que la terre pût être vendue, sous certaine conditions (très rigoureuses), elle n'était pas généralement à vendre" [87]. En effet, on peut considérer que dans la plupart des cas - sinon dans tous les cas - le titre de propriété que leur accordait l'administration coloniale (et celle du Zaïre) [88] n'était pas socialement fondé et ne constituait qu'un simple lien juridique, de caractère purement superstructurel [89]

La rareté des terres fertiles et bien situées semble être à la base de nombreuses plaintes enregistrées dans les juridictions coutumières et celles du droit écrit (tableau n°13).

TABLEAU 13
Plaintes enregistrées dans les juridictions coutumières des Zones de Madimba et Mbanza-Ngungu (comptage d'individus).

Années	Juridictions de			
	Madimba		Mbanza-Ngungu	
	Plaintes			
	Totales	Foncières	Totales	Foncières
1987	82	38	187	77
1988	56	19	175	82
1989	-	-	158	75
1990*	39	10	82	25
Total	177	67	602	259

* données collectées au 13/8/1990
- données non disponibles

37,85% pour Madimba et 43,02% pour Mbanza-Ngungu sur l'ensemble des plaintes enregistrées sont foncières. Quand le lignage estime que l'arbitrage n'est pas satisfaisant et qu'il ne peut plus rien, il arrive que les membres procèdent à l'incendie des cultures des acquéreurs. Ils font parfois recours à des pratiques maléfiques (fétiches, sorcelleries, etc...) afin de les décourager. En égard à ce qui précède, la propriété privée du foncier garantie-t-elle la sécurité de l'exploitation ? Ou bien peut-on parler du marché foncier au sens propre du terme ?

3. La modification des formes de l'organisation spatiale

Nous avons vu que dans le système productif agricole ancien, les villages étaient entourés d'une haie de protection des cultures contre les animaux domestiques en divagation, et des cases contre les feux de brousse. Les prairies n'y étaient pas travaillées. Avec l'accroissement de la population par les naissances, les retour des jeunes au village et les migrations des agriculteurs ayant quitté leur milieu d'origine, la densité de la population s'est accrue.

---

[87] R.L. HEILBRONER, Les grands économistes, p.27.
[88] complété par nous
[89] P. DEMUNTER, op cit, p.220

Comme tout le monde vit de l'agriculture, on comprendra que la compétition pour l'espace devienne importante. Ainsi, les prairies et les haies de protection seront mises en culture. Les "Nkunku", longue jachère, ne seront plus jamais connues. Nous assistons bien au contraire, à une réduction de la durée du temps de jachères (tableau n°14).

TABLEAU 14
Durée moyenne et écart-type de la jachère en savane dans la Région du Bas-Zaïre selon la densité de la population (1989)

Densité de la population (personnes/km2)	Moyenne (ans)	Ecart-type
0 - 25	3,69	2,34
25,01 - 50	3,75	2,58
50,01 - 100	2,81	1,15
> 100	2,61	1,28
Moyenne	3,41	2,20

Source : DA, DMDCC, p.20

Dans notre zone couverte de savane, la durée de la jachère diminue considérablement dès que la densité dépasse 50 personnes au Km2. La densité accrue conduit non seulement à la modification de l'organisation de l'espace et à la réduction de la durée de la jachère mais également aux conflits qui opposent agriculteurs et agriculteurs-éleveurs et à la destruction des cachettes du gibier.

4. Mode de conduite du cheptel : de la garde à l'élevage des animaux

Le rétrécissement de superficie des jachères amène les ménages à mettre en valeur les espaces autour des cases, qui jadis étaient laissées afin de servir de haie de protection des cultures contre la divagation des bêtes. Cette situation est à la base non seulement des conflits entre agriculteurs et éleveurs mais aussi de la diminution de l'importance des troupeaux. Cependant, elle pousse les éleveurs à modifier leur mode de conduite des troupeaux. Pour éviter que leurs animaux ne se nourrissent des cultures, certains éleveurs apprennent à abriter les animaux, à s'occuper d'eux en leur apportant des aliments et de l'eau.

D'autres gardent attachés les animaux dans la journée et les laissent libres dans la nuit. Craignant le noir, les animaux ne peuvent aller loin des cases. Ils se contenteront de s'alimenter des restes de cuisine et des herbes qu'ils trouvent sur leur chemin aux alentours immédiats des cases. Ces animaux restent souvent à jeun le jour (éleveurs pas habitués à nourrir les animaux). Ils perdent ainsi leur poids. D'autres encore procèdent à l'extraction des dents des animaux. En bas âge (5-6 mois après la mise bas), les éleveurs à l'aide de pinces, leur extraient les incisives et les canines. Les animaux ayant subi cette opération ne peuvent causer de gros dommages aux cultures.Par ces méthodes, les paysans éleveurs échappent au paiement des frais dûs aux dommmages causés aux cultures par les animaux qu'ils élevent et se mettent à l'abri des tracasseries administratives.

Cependant, elles les contraignent à la réduction de la taille des troupeaux. Les animaux qui, le plus souvent ne mangent pas à leur faim et ne sont pas bien traités, ont une mauvaise croissance, un mauvais aspect et sont maigres. Ils ne sont pas bien vendus. Ce qui fait un manque à gagner important pour les éleveurs.

5. Apparition du système de culture à prédominance masculine

Nous avons vu dans les pages précédentes que deux systèmes productifs agricoles sont pratiqués dans la zone : un traditionnel et l'autre introduit par les structures d'encadrement. Pour des raisons de terminologie, nous proposons de les appeler "système productif ancien" (pour le traditionnel) et "système productif jeune" (pour le nouveau). Dans l'ancien comme nous l'avons vu, les travaux de champs sont exclusivement exécutés par les femmes. Les hommes s'occupent du défrichement, de l'abattage, de la chasse et de la cueillette.

Avec l'accroissement de la densité de la population, les surfaces de forêt deviennent rares. Comme la fertilité des anciennes terres diminue, le sol a besoin d'une préparation plus approfondie avant d'être planté pour compenser les périodes de mise en jachère moins fréquentes. En de telles circonstances, il peut devenir nécessaire que les hommes aident au sarclage ou même prennent complètement aux femmes cette activité.[90]

C'est dans cette optique, me semble-t-il, qu'il faudra situer les stratégies des structures d'encadrement qui privilégient le passage des systèmes de culture à prédominance féminine à ceux à prédominance masculine. En effet, les associations encadrées par le PAVI [91] regroupent en juillet 1990, 493 membres dont 283 hommes et 211 femmes. Sur l'ensemble de 41 associations que compte la zone à cette date, 8 sont composées exclusivement des effectifs masculins. Les femmes représentent 37,75% des membres des associations appuyées par l'APRODEC.[92]

III. D'une agriculture à des groupes agricoles

Ces évolutions traduisent les transformations subies par les sociétés traditionnelles de la zone. Elles sont donc la manifestation de l'éclatement de la cohésion lignagère en général et des systèmes productifs agricoles anciens en particulier. "Il n'y a pas une agriculture relativement homogène mais des groupes agricoles qui ont des situations, des itinéraires et des intérêts différents" [93]

La juxtaposition de tous ces groupes agricoles engendre des tensions et des conflits qui plongent davantage les communautés lignagères dans une crise profonde. Celle-ci, "outre ses effets économiques sur la production de l'emploi, entraîne un démembrement rapide des fondements socio-culturels traditionnels de la vie rurale" [94]. Son poids influe beaucoup sur la fixation des jeunes en milieu rural et en agriculture, sur le développement agricole et surtout sur les orientations politiques qui définissent la conduite à suivre.

Partant, il conduit souvent à concevoir le problème de fixation des jeunes et de développement agricole en terme de dilemme auquel il n'est pas possible d'échapper. Faut-il privilégier la logique des membres ayant adopté d'autres systèmes de représentation ? Ou bien faut-il privilégier la logique des membres qui défendent leurs propres systèmes de valeurs ? Si l'on considère que le système productif agricole ancien n'assure plus au producteur ainsi qu'à sa famille directe les biens de consommation nécessaires, peut-on encourager la logique des conservateurs ?

En revanche, comment peut-on envisager faire prévaloir la rationalité productiviste si l'on pense à la marginalisation dont sont victimes la plupart des paysans innovateurs ? Les tensions et les

[90] E. BOSERUP, op cit p.17
[91] Département de l'Agriculture, Animation Rurale et Développement Communautaire, Rapport PAVI 2ème trimestre 1990
[92] APRODEC, Rapport annuel d'activité 1989, p. 38
[93] BP. HOUEE, op cit,
[94] BO.V. FORONDA; Les sciences sociales face au problème du chômage des jeunes dans le monde, p.8

contradictions sont des facteurs endogènes de changement [95]. Néanmoins, "une collectivité éclatée en groupes opposés ne peut que se décourager, attendre tout de l'extérieur, d'une aide providentielle" [96]. Ce qui a pour conséquence directe l'exode rural des jeunes, et donc la mort des villages.

[95] BH. MENDRAS et M. FORSE, op cit, p. 22
[96] P. HOUEE, op cit

Chapitre 2 : Comment développer ? Faut-il ou pas freiner les évolutions ?

Nous avons vu que l'administration a depuis 1950 entrepris des actions de modernisation de l'agriculture en vue d'une production agricole et alimentaire accrue et de la sécurisation de la population en milieu rural. Poursuivies à ce jour par les projets et les ONG, ces actions qui se caractérisaient par l'introduction des "modèles techniques et technologiques étrangers se sont revelées en général inadaptées aux rationalités et particularités socio-économiques" [97] de la zone. Leurs effets ont été très limités particulièrement en ce qui concerne le retour des jeunes à la terre et l'adoption des innovations. Ces résultats semblent témoigner de la résistance à laquelle les projets de développement ont été confrontés. Comment affranchir cette contrainte ? Il faudrait développer les sociétés paysannes.

Le développement est l'ensemble des changements sociaux et mentaux qui favorisent l'apparition de la croissance et sa poursuite à long terme[98]. Comme le souligne ALBERTINI, "les hommes sont demeurés fidèles à des traditions qui avaient assuré jusqu'(à un passé récent) [99] la survie et dont la violation apparaissait sacrilège et dangeureuse" [100]. Pourtant, le développement n'est pas un processus purement mécanique où il suffira d'injecter une technologie et des capitaux ; mais il est et sera toujours une affaire d'hommes, donc de confrontation, de solidarité, de conflits-débats et de générosité [101].

Etant donné qu'il faudra casser avec la tradition, le retour des jeunes à la terre apparaît l'une ou la condition *sine qua non* pour développer l'agriculture. Or pour inciter les jeunes à la terre, il faudra développer l'agriculture. Dans les sociétés traditionnelles de la zone, le retour des jeunes à la terre constitue donc la cause et l'effet du développement agricole.

Ces analyses suggèrent que le développement agricole ne peut être une entreprise d'un seul individu, d'un seul groupe d'individus et de quelques groupes d'individus. Pour ce faire, on doit gérer les contradictions, dépasser les contraintes qui pèsent sur le déroulement normal du processus. Comment dépasser ces contraintes ? L'analyse des évolutions peut paraître comme une des alternatives possibles dès lors qu'elles suggèrent les différentes pistes suivies par les populations rurales pour tenter d'apporter à leur manière, des solutions à leurs problèmes. A ce sujet, trois alternatives correspondant aux trois contraintes méritent d'être relevées.

I. Au niveau du foncier

Avec la participation des jeunes appuyés par les structures d'encadrement, nous assistons au sein des communautés lignagères de la Vallée de l'Inkisi, au passage de l'économie de subsistance à l'économie de subordination et de celle-ci à l'économie de prélèvement et même à l'économie d'entreprise agricole.

---

97 Ateliers technologie et développement : Politiques vivrières dépendances alimentaires et développement ;p .16
98 G. LAZAREV, op cit, p.129
99 Ajouté par nous
100 J.M. Albertini: op cit; p.91.
101 SALINAS, J.L.: Eléments pour l'analyse et la mise en oeuvre des systèmes de vulgarisation agricole, p.132

1. De l'économie de subsistance à l'économie de subordination...

Dans cette économie, les membres du lignage cultivent essentiellement du manioc. Les cultures associées sont en volume de production très peu significatives. La rente foncière est calculée sur la culture principale. Si nous prenons en compte l'offre gratuite de la main d'oeuvre, les apports de la production en nature aux plus anciens, le volume de la rente peut avoisiner le quart (pour les allochtones) et le dixième (pour les membres) de la production réalisée [102]

L'économie de subordination place l'exploitant dans une position peu confortable. Elle n'améliore pas les rapports entre propriétaire (le plus ancien ou l'acquéreur) et l'exploitant, l'économie de subordination ne pourra garantir l'investissement. C'est ce qui semble justifier l'apparition des autres rapports. Elle devra alors servir de tremplin à l'économie de prélèvement.

2.... à l'économie de prélèvement.

Ici, l'importance des cultures associées ou en tête d'assolement devient considérable par rapport à ce qu'elle était dans l'économie de subordination. Par rapport au revenu total du cultivateur, la rente foncière représente un faible pourcentage. Ceci conforte la position des cultivateurs.

3.... à l'économie d'entreprise agricole.

Ceci se réfère aux exploitants qui, par l'intermédiaire de l'administration ont la propriété des terres qu'ils exploitent. Les exploitations constituées de cette façon, ne sont pas plus productives que les autres. En revanche, une partie de l'épargne privée s'est investie dans un capital (terre ou animal) qui existait déjà alors que d'autres opportunités d'investissement auraient pu être plus utiles à l'intérêt général [103]. D'autre part, l'importance de plaintes enregistrées dans les juridictions et l'incendie des cultures des acquéreurs montrent que la propriété privée ne constitue pas en soit une garantie sur la sécurisation de droits d'exploitation.

Convaincus de la légitimité des plus anciens sur les terres, ces exploitants cherchent à entretenir de bons rapports avec les clans. Ainsi, à chaque récolte, ils font de petits paquets qu'ils envoient aux plus anciens en guise de reconnaissance. Ces exploitants sont en position plus confortable que les autres des deux premières catégories.

La propriété privée est aussi à craindre surtout de la manière dont on procède dans la zone. Les prix dérisoires des terres conduisent les commerçants, les hommes politiques, les hauts fonctionnaires de l'administration, les hauts officiers de l'armée, etc... à l'achat de très vastes domaines. Cette situation qui peut à la longue créer des paysans sans terre devra à notre avis être évitée pour l'instant. Elle devra aussi être évitée puisqu'elle semble avoir beaucoup contribué à l'agrandissement du fossé qui sépare l'exploitant du reste de la communauté et à la délégitimation de l'autorité traditionnelle.

Dès lors on peut penser qu'il serait de l'intérêt général de limiter l'extension de grandes exploitations et d'encourager une "agriculture paysanne" de manière à favoriser une extension rapide d'exploitations de taille moyenne accroissant leur productivité et leurs rendements [104].

---

102 Ces rapports sont des estimations faites par quelques jeunes que nous avons rencontrés. Ils sont donnés à titre indicatif
103 M. GRIFFON; op cit , p.17.
104 M. GRIFFON; op cit, p.17.

4. La gestion des terroirs villageois

Le système collectif africain présente des avantages sur le plan social: prise en charge de tous par la collectivité, pas de problème de succession, pas de salariés agricoles misérables et exploités. Mais, il ne permet guère l'amélioration des techniques et le passage à une agriculture intensive [105].

Le passage de l'économie de subordination (système collectif africain) à celle d'entreprise agricole (système individualiste) se fait en réduisant l'importance de la rente, et donc de la survie des plus anciens. Puisqu'il est le fruit des luttes contre les structures de domination qui pèsent sur les paysans, ce passage permet comme le note J.M. ALBERTINI, "de briser le pouvoir des groupes qui freinent le développement, de détruire d'anciennes classes dominantes et faire apparaître une société nouvelle plus adaptée au progrès technique et social" [106]. Cette évolution devra alors être saisie comme une piste à la recherche des solutions à la sécurisation des droits sur l'exploitation. Comment organiser la gestion des terroirs villageois pour que chaque membre en tire partie ? La gestion des terroirs devra viser à garantir les droits d'exploitation des membres actifs, la survie des moins productifs et la protection de l'environnement.

Pour cela, la location des terres aux exploitants peut paraître intéressante dans la mesure où les jeunes iront toujours vers les anciens. Ils le feront cette fois non pas pour demander l'autorisation de mise en culture mais pour payer le loyer. Le calcul du loyer de la terre devra donc chercher à rétablir l'équilibre ancien entre les plus anciens et les jeunes. Il doit par ailleurs, tenir compte de la possibilité pour l'exploitant de réaliser du surplus et pour les plus anciens à avoir le minimum nécessaire pour vivre.

Les exploitants et les plus anciens seront appelés à expliciter le loyer en vue d'une légalisation éventuelle. L'acceptation du loyer calculé sur la base des cultures mises en place et qui tient compte du profit de l'exploitant, peut faire évoluer les rapports entre les deux parties. Les plus anciens seront, compte tenu de leur âge, exclus de la production. Ils seront de ce fait assimilés au propriétaire, et donc aux tenanciers. Ils attribueront les droits d'exploitation aux moins âgés. Ceux-ci seront les exploitants. Ce faisant, les plus anciens seront rassurés de pouvoir se procurer leur subsistance.

Puisque convaincus du déclin du système de "sécurité" sociale traditionnel, les anciens se verront gratifier par un loyer plus substantiel qu'auparavant. Ils chercheront, pensé-je, à garder de bons rapports avec ceux qui assurent leur survie. Dans le souci de la sauvegarde de bons rapports manifesté par les anciens, les exploitants pourront se sentir en sécurité sur les exploitations. De ce fait, ils chercheront à produire davantage afin de payer le loyer, d'assurer leur subsistance et celle de leurs familles respectives et de dégager un surplus. La garantie de la sécurisation des droits d'exploitation pourra les amener à accumuler une partie du surplus sur l'exploitation. Mais, quelques questions méritent d'être posées.

Habitués à l'accès gratuit à la terre, les membres jeunes du lignage accepteront-ils de payer le loyer aux plus anciens ? Autrement dit l'acceptation du loyer des membres du lignage ne sera-t-elle pas une trahison à la tradition par les plus anciens susceptibles de la faire respecter et pérenniser ? A dire vrai, il y a du pain sur la planche. Sinon, faut-il procéder à la colonisation des terres par les jeunes d'autres origines ? Mais à quel prix ? Si le principe du loyer est admis, faudra-t-il encourager le métayage ou le fermage ? Sur quelle base faudra-t-il calculer le volume ou le montant à payer ?

L'analyse de trois formes de rentes va probablement dégager les éléments pouvant servir de base pour la détermination du volume de produits ou du montant de loyer de la terre. Les versements seront-ils mensuels, trimestriels ou annuels ? Qui percevront et bénéficieront du loyer, les plus anciens pris individuellement ? Sinon comment le répartir ?

---

105 J. BRASSEUL; op cit; p.135.
106 J.M. ALBERTINI; p cit, p.213

Etant donné que la propriété de la terre est collective, le loyer ne devra pas dans ce cas être perçu par un individu pour son bien propre. Il doit permettre de constituer un fond d'où sera retiré un montant à remettre aux anciens, aux malades et handicapés physiques à titre d'allocation.

La gestion des terroirs nous apparaît donc comme une nécessité dans toute approche de développement agricole à entreprendre dans la zone. D'une part, cette approche permet d'englober la dimension de la dégradation des ressources naturelles. D'autre part, elle rend possible la prise en compte des différentes maîtrises de l'espace dont dépendra la décision de légalisation et de répartition du loyer du foncier. Cette approche permet de repérer les groupes en présence, les parties en conflits, le positionnement statutaire de parties en conflits et les alliances. Elle permet en outre, de mobiliser les réseaux d'alliance pour régler les conflits, organiser les négociations.

Elle devra ainsi aider les sociétés éclatées à se remembrer. Car développer, c'est aussi comme le souligne HOUEE, "amener les collectivités démembrées, désarticulées, dépossédées d'elles-mêmes à se remembrer, à recouvrer leur identité pour se projeter, relever le défi qui les provoque, trouver les solutions appropriées et l'audace de risquer ensemble, en favorisant au maximum l'expression et la participation de tous les groupes en leur diversité [107]. Les groupes agricoles devront trouver dans leurs échanges et leurs affrontements, une identité commune, une volonté locale capable de nourrir un projet et de faire partager un espoir. Ce projet et cet espoir devront servir de nouveau cadre de vie.

II. Au niveau technique

Si les droits d'exploitation peuvent être garantis moyennant un prix, cela suffit-il pour déclencher une agriculture productive ? Si hier, le paysan de la zone n'éprouvait pas le besoin de changer ses techniques parce que l'abondance de terres rendaient ces techniques inutiles, aujourd'hui, cette abondance n'existe plus, et l'adoption de méthodes de cultures intensives est plus qu'une nécessité.

Par ailleurs, "le développement agricole ne pourra venir que si on développe les forces productives" [108]. Le relèvement du niveau de développement des forces productives pourrait, s'il entraîne un accroissement rapide des rendements améliorer les revenus des producteurs avec des prix plus faibles. Comment procéder pour développer les forces productives ?

1. Une nouvelle logique technique

Dans une collectivité paysanne, les innovations ne peuvent venir que de l'extérieur. Les paysans inventent de petits perfectionnements, mais ils ne peuvent pas concevoir une véritable innovation technique [109].

Pour accroître substantiellement et durablement la production, il faut développer les systèmes productifs autour d'une autre logique technologique. D'une part, "les politiques de modernisation tentées en Afrique ont eu souvent des conséquences négatives: dépendance en intrants importés, fragilisation des exploitations, baisse de la fertilité et dégradation des sols, différenciation de couches nouvelles d'agriculture dont seule une faible partie peut adopter les progrès techniques" [110]. D'autre part, le savoir et le bagage technologiques traditionnels qui, il y a peu de temps, ont remplis avec satisfaction la fonction de "sécurité physique et de l'identité sociale des membres", apparaissent inadaptés pour répondre aux divers et nombreux besoins de la société traditionnelle.

---

107 P. HOUEE, op cit;
108 P. CAMPAGNE; op cit,
109 H. MENDRAS, op cit, p.34.
110 Atelier technologie et développement, op cit, p.16.

Les moyens techniques rudimentaires et les règles de gestion ne le permettent plus. Les nouveaux espaces devant recevoir certains membres n'existent plus (migrations). Le système de sécurité sociale traditionnel qui accueillait les membres peu productifs disparaît progressivement avec l'apparition de l'individualisme. Ces nouveaux facteurs rendent beaucoup plus complexe le rythme de la vie à la campagne. Par ailleurs, de la rencontre de la "modernité" et du "traditionnel" jaillissent plusieurs systèmes de culture hybrides dont l'enrichissement de certains ou la diffusion d'autres peuvent s'avérer très intéressants pour les communautés lignagères.

Les systèmes de culture enrichis pour être efficaces, doivent "tenir mieux compte des grands équilibres de reproduction: fertilité, articulation agriculture-élevage, respect des contraintes spécifiques de la main-d'oeuvre et de calendriers, respect du rythme d'accumulation possible en évitant un seuil d'endettement trop important par rapport aux ressources de l'exploitation" [111]. D'une part, avec la diminution de la durée de la jachère, la fertilité des terres est en baisse. Ce phénomène s'accompagne de la réduction des rendements des cultures. Certains agriculteurs qui souhaitent augmenter leur production, ont compris la nécessité de passer du grattage au labour du sol afin de compenser le temps de jachère. Mais les moyens techniques rudimentaires ne permettent pas l'amélioration de la capacité de production; et ce malgré l'augmentation du temps de travail. Les superficies de champs sont donc de plus en plus de petites dimensions. D'autre part, avec la modification des formes d'organisation de l'espace et surtout des tracasseries administratives dont sont victimes les paysans dont les animaux dévastent les cultures, certains parmi eux commencent à élever leurs animaux.

2. Nouveaux comportements : conditions de réussite

Ces modifications dans le comportement des membres des communautés lignagères méritent d'être observées et suivies avec attention. Car elles constituent le début d'une ère nouvelle. Elles peuvent être saisies et améliorées pour l'intérêt de tous.

Quelques agriculteurs éleveurs parmi ceux qui commencent à élever les animaux et à labourer les champs peuvent être suivis et formés. Les meilleurs pourront se voir confier la formation des autres membres du village et la charge d'une paire de boeufs. Ceux qui se familiariseront vite avec cette nouvelle espèce, pourront apprendre le dressage puis, l'utilisation des animaux dans le transport et les travaux de champs. Ils pourront labourer leur champ et ceux d'autres membres.

L'association agriculture élevage apportera plusieurs avantages au système de culture existant. D'abord, le cultivateur pourra produire lui-même le fumier et ensuite utiliser ses animaux dans l'attelage. Les semences sélectionnées dont la production n'exige pas beaucoup de technicité peuvent être multipliées sur place. La création des cultivateurs semenciers peut être encouragée au niveau de chaque village. Ainsi, les paysans n'auront plus à parcourir de longue distance ou attendre les structures d'encadrement pour s'en procurer.

III. Au niveau financier

Le système productif agricole ancien est d'une part tributaire des prélèvement de la part des commerçants traitants et d'autre part, victime de l'individualisme qui ruine le système de solidarité sociale traditionnel (ressources extérieures), de la dégradation du milieu naturel qui rétrécit en importance la chasse et la cueillette (activités extérieures) et en quantité les récoltes (revenus agricoles).

---

[111] Ateliers technologie et développement; op cit, p.16.

Comment dans ces conditions, l'agriculteur peut faire pour obtenir les financements nécessaires pour adopter les nouvelles technologies, souvent exigeantes en besoins financiers ?

1. Créer et organiser l'écoulement

Les prix agricoles doivent être suffisants sur une longue période pour entraîner un accroissement de la production. Ainsi, ils peuvent assurer aux agriculteurs des revenus qui leur permettent de financer directement ou au moyen d'emprunts l'achat des biens d'équipements et des intrants courants dont ils ont besoin [112]. Comment rendre suffisant les prix agricoles ?

A. Doter les paysans des moyens de transport

L'utilisation de l'attelage dans le transport en milieu paysan pourra aider les cultivateurs à évacuer plus de produits et à avoir plus de certitude qu'ils pourront bien vendre leur production puisque la vente pourra avoir lieu au marché. L'apport des produits au marché, va probablement revaloriser le marché hebdomadaire et faire jouer la loi du marché. Mais, encore faut-il, que les voies d'accès soient praticables.

B. Garder les routes en bon état

M. GRIFFON note que "la connexion généralisée de l'offre et de la demande alimentaire devrait être favorisée par l'existence d'infrastructures de communication efficaces permettant de désegmenter géographiquement le marché et de rendre plus fluides les échanges et la circulation des produits [113]. Les travaux de réfection et d'entretien des routes qu'il s'agisse des routes principales ou des routes de dessertes, exigent généralement un équipement coûteux. Etant donné le peu de devises dont disposent de nombreux pays, cet équipement fait souvent défaut. Il peut être remplacé par des techniques à forte intensité de main-d'oeuvre qui permettent de réaliser une économie de devises et de créer des emplois [114].

Par la réfection et l'entretien des routes, les paysans pourront désenclaver leurs villages et apporter facilement au marché toute la production commercialisable. A cet effet, la formation des jeunes devant jouer le petit entrepreneur s'impose. L'envoi sur le marché rural des produits agricoles par les producteurs va sans doute relever le niveau de prix. Cela suffit-il pour que le niveau des prix rémunère le travail agricole si les commerçants traitants continuent à avoir le monopole du marché des vivriers ? La rémunération du travail agricole ne pourra se faire que si les modes de commercialisation actuels sont réorganisés. Cette nouvelle organisation devra chercher à infléchir le comportement des traitants.

A cet effet, l'expérience des jeunes agriculteurs qui commercialisent eux-mêmes leurs productions méritent d'être analysée et améliorée en vue de sa diffusion dans la zone. Mais, comment peuvent-ils éviter de faire le "commerçant passager" ?

C. Créer des points de vente dans les villes

L'idée de créer des points de vente dans les villes intérieures peut s'avérer intéressante dans la mesure où elle raccourcit la filière. Les producteurs par ce biais, pourront vendre directement aux consommateurs. Aussi, elle peut permettre au producteur d'être informé des prix pratiqués en ville.

Au lieu d'attendre que les commerçants viennent acheter par exemple les légumes sur pieds, les jeunes regroupés en associations peuvent créer des points de vente à Inkisi et Mbanza-Ngungu pour

---

[112] FAO; op cit, p.3.
[113] M. GRIFFON; op cit, p.18.
[114] BANQUE MONDIALE, L'Afrique subsaharienne: de la crise à une croissance durable; p.60.

écouler directement leurs productions sur le marché des villes intérieures. A tour de rôle, les membres des association pourront se succéder au marché pour vendre les légumes de tous. En contre partie, les activités de production des membres qui vont au marché doivent être prises en charge par l'association. Ainsi, ils pourront essayer de mieux vendre leurs produits.

Le niveau élevé de prix au producteur lui donnera des raisons de produire car il pourra logiquement rémunérer le travail agricole et encourager les jeunes à retourner à la terre. Mais, souligne la FAO, dans l'ensemble des cas, le relèvement des prix à la production n'a d'effets stimulants que si les familles agricoles peuvent trouver dans la boutique du village, les biens de consommation qui leur sont utiles[115].

2. Restaurer et améliorer le crédit

Avec l'arrivée des projets et des ONG, des crédits pour l'achat des intrants et pour la commercialisation sont apparus. Les crédits pour la commercialisation concernent surtout la mise à la disposition des associations désireuses de commercialiser leurs produits, des fonds pour la location de véhicule. Ce système de crédit est discriminatoire. Seuls les membres des associations y ont accès.

Pour assurer la reproduction des unités de production en régression, certains membres des sociétés lignagères recouraient en sus des ressources et/ou des activités extérieures, au système traditionnel de crédit (tontine par exemple). Ce système présente beaucoup d'avantages puisque tous les membres peuvent y accéder. Les crédits se font en nature ou en espèces selon le contrat (souvent verbal) signé entre partenaires. Il fonctionne avec ou sans fonds de roulement. C'est un crédit ponctuel.

Quand un besoin se fait sentir, les membres de la communauté se mobilisent pour réunir la quantité de produits ou le montant d'argent exigés à chaque membre suivant l'ordre chronologique décidé en commun accord avec tous les membres participant à la tontine. De cette manière, les femmes s'achètent les biens ménagers, les vêtements, etc... Chaque mois, ou chaque jour du marché, elles se cotisent pour acheter pour une d'elles. De ce fait, le crédit est actualisé instantanément (si le prix de l'article augmente, les cotisations des membres augmentent).

Amener les membres à épargner et à rembourser leurs emprunts par des versements réguliers, peut transformer en institution permanente les arrangements temporaires à court terme [116]. Mais encore faut-il que ces institutions offrent aux membres, au moins le même degré de sécurité que les tontines. Etant donné la situation économique difficile que traverse le pays (hyperinflation), l'épargne en nature peut être encouragée.

3. Organiser le stockage

La garantie des droits d'exploitation, l'amélioration des conditions de travail, les prix rémunérateurs du travail agricole et l'accès au crédit vont amener le producteur à augmenter sa capacité de production. Mais, il faut accroître la capacité des entrepôts pour éviter de noyer le marché par des excédents qui feraient baisser les prix [117]. En effet, l'offre abondante des produits agricoles sur le marché peut avoir une incidence négative sur le niveau de prix au producteur. Il sera donc nécessaire de la réguler par la mise au point des systèmes de stockage ou l'amélioration de ceux qui existent déjà en milieu paysan ou des systèmes de commercialisation devant envoyer l'excédent sur le marché urbain.

---

[115] FAO; op cit, p.4.
[116] BANQUE MONDIALE, op cit, p.113.
[117] FAO; op cit, p.4.

Le manioc comme les légumes sont souvent récoltés au fur et à mesure que se manifestent les besoins de la famille en vivriers ou en monnaie. Laissés en champ, les produits ne peuvent être gardés que pendant un temps très limité. Ce mode de stockage empêche du moins pour le manioc, le paysan d'accéder à l'innovation (utilisation des boutures sélectionnées dont les tubercules lignifient à peine quelques mois après la maturité physiologique).

Les grains (arachides, maïs,) sont stockés en petite quantité au dessus du foyer dans la cuisine. Par ce procédé, le paysan ne peut conserver l'excédent de la production. Les alternatives de stockage de produits peuvent être recherchées dans la mise au point de petites unités artisanales dont le fonctionnement et l'entretien peuvent être maîtrisés par les paysans.

On peut envisager par exemple la mise sur pied des unités de :

- transformation des fruits (confiture). L'APRODEC, entreprend des recherches timides dans ce domaine. Cette ONG mérite d'être encouragée pour qu'elle active ces travaux.
- réfrigération des fruits et légumes; compte tenu de son coût très élevé, la réfrigération des fruits et légumes ne sera évidemment pas à la portée des masses rurales.

Mais, l'installation de petites unités de réfrigération dans les centres urbains (Inkisi et Mbanza-Ngungu) et l'organisation de la collecte des fruits et légumes peuvent apporter un plus sur les revenus des populations rurales de la zone.

Les fruits et légumes stockés seront immédiatement après la période de récolte mis sur les marchés urbains. Les populations qui verront leur revenu augmenté grâce aux fruits, se sentiront obligées d'entretenir ces cultures souvent abandonnées.

- séchage et moulage du manioc. A ce point de vue, une unité de séchage du manioc en grande quantité (5000 Kg toutes les 48 heures est en train d'être mise au point à Mfuiki (Bas-Fleuve). Cette expérience mérite d'être suivie et si nécessaire d'être améliorée. Car, une fois au point, une unité du genre, peut rendre possible la récolte des champs en deux ou trois phases. Ceci peut alors faciliter l'introduction des boutures sélectionnées de manioc en milieu paysan.

Les cossettes sèches peuvent passer au moulin pour la production de la farine. Ce qui pourra rendre aisée le stockage. En sus, la demande en emballage va probablement faire fonctionner à plus ou moins plein rendement la sacherie installée dans la zone.

IV. Allons-nous aborder toutes ces contraintes au même moment ?

Il semble pour ma part qu'il ne soit pas ici aisé compte tenu des divergences de points de vue, de conceptions et de conflits de compétence qui découlent des questions soulevées par ces facteurs, pris d'abord de façon isolée et ensuite globalement, de les traiter en même temps.

Aussi, bien que du point de vue de l'organisation sociale, les communautés lignagères de la zone aient beaucoup de similitudes, les évolutions ne se manifestent pas partout avec la même intensité. Ceci voudrait dire qu'il existe des communautés relativement plus réceptives que d'autres. Celles-là ont à leur niveau tenter de trouver des solutions à certains de leurs problèmes. Là où les populations ont créé des associations de commercialisation, la priorité pourra être donnée à l'aspect foncier ou technologique. Chez les maraîchers où les contraintes foncières semblent être levées du moins en partie, on s'attelera d'abord à la commercialisation ou à la technologie.

Pour que l'on parle de développement, les changements de comportement doivent s'observer chez la plupart des membres de la société concernée. Comment faciliter et accélérer l'adoption de l'innovation technique par la majorité des membres des sociétés lignagères ?

Chapitre 3 : Faut-il imposer ou pas les formes de développement ?

Cette question suggère deux démarches distinctes pour aborder le développement. L'une consiste à faire accepter de force les formes de développement et l'autre fait appel à un engagement librement consenti. La première utilise une démarche autoritaire et la deuxième se veut participative.

I. La démarche autoritaire

Imposer suppose passer des règles locales de gestion de la crise à une démarche autoritaire. Celle-ci exige beaucoup de moyens à mettre en oeuvre. L'oeuvre de "restauration de montagnes" entreprise par l'administration au 19ème siècle écrit C. LILIN, [118] a été un succès qu'il est possible d'expliquer par deux séries de facteurs. D'une part, l'administration a pu disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission : outils législatifs, moyens en hommes et en crédits. D'autre part, l'évolution du monde rural allait dans le sens d'une diminution de la pression sur les ressources dans les montagnes.

L'importance des moyens énumérés ci-dessus a aussi été mise en exergue par P. COULOMB, [119]" "...faciliter l'installation des jeunes sur des exploitations de taille suffisante et à les aider à moderniser rapidement leur exploitation s'est fait grâce, entre autres, aux dotations aux jeunes agriculteurs, plans de développement, prêts bonifiés et subventions et aux divers outils législatifs, loi d'orientation agricole de 1960 et de 1962, loi sur les remembrements des propriétés de 1920, sur l'héritage de 1938, et surtout le statut du fermage et du métayage de 1945, loi sur la propriété sociétaire de 1970, etc.."

Dans la Vallée de l'Inkisi, un modèle de développement a été imposé. Mais, le résultat n'a pas été bien prometteur. L'agriculture est, près d'un demi siècle durant, demeurée traditionnelle. Peut-on encore espérer réussir le développement agricole en imposant les formes de développement ? Si l'on examine l'importance de la crise économique qui sévit au Zaïre, notre administration peut-elle se payer le prix de l'imposition ?

L'imposition est en plus accusée d'être à la base des échecs des projets par le "Conseil International des Sciences Sociales" lorsqu'il affirme que, bien des programmes de développement ont échoué autant en raison des méthodes d'animation et d'encadrement administratif que des systèmes de décision souvent trop autoritaires et unilatéraux" [120].

II. La démarche participative

Face aux échecs de nombre de projets de développement menés dans la zone, nous adhérons à la position de NANTMAN : "le développement ne pourra naître que d'une action consciente et concertée pour maîtriser le devenir économique et social" [121]. Donc, il ne sert à rien d'élaborer un plan de développement, de mettre en place de nouvelles structures politiques et administratives si les

---

118 C. LILIN, Un défi pour la formation, in *Lettre de réseau de recherche de développement*,
119 P. COULOMB, La politique foncière agricole, une politique foncière à part, texte d'appui aux notes de cours,
120 CONSEIL INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES; op cit, p.7.
121 A. ZANTMAN; Le tiers-monde: les stratégies de développement à l'épreuve des faits..., p. 203

hommes ne vivent pas le développement. L'homme n'est pas un facteur de développement, il en est le fondement [122].

Une démarche participative me semble donc mieux justifiée pour l'instant. Puisque d'une part, le développement ne peut être imposé ou réalisé de l'extérieur, car il est essentiellement une transformation profonde des modes de faire, d'être et de penser [123]. D'autre part, l'approche participative va probablement restaurer une nouvelle solidarité. Celle-ci pourra recréer ou réorganiser un cadre de vie devant servir de garde-fous aux débordements éventuels dûs aux évolutions.

Le développement sera alors autocentré (endogène ou ascendant). Autocentrer le développement c'est renforcer les structures économiques et sociales internes afin de limiter les destructurations, notamment celles entraînées par les dominations extérieures. Le développement, écrit HOUEE, ascendant (ou endogène, ou autocentré), c'est mobiliser toutes les forces et toutes les ressources, mais c'est aussi diffuser le pouvoir, le démultiplier en des sources de concertation de décision jusqu'au niveau de base compatible avec l'efficacité [124].

Dès lors, la répartition des tâches relativement rigide entre, au sommet, l'expert, puis l'animateur et enfin le paysan dans la démarche autoritaire devra être remplacée par la diffusion de pouvoir, la démultiplication du pouvoir en sources de concertation et de décision jusqu'au niveau de base compatible avec l'efficacité recherchée dans la démarche participative. Ce changement de logiques suggère la redéfinition des rôles que devront jouer désormais les différents acteurs chargés de la mise en oeuvre de la démarche participative. Quel sera le nouveau rôle de l'animateur ?

III. De l'ancien au nouvel animateur

Depuis longtemps, l'animateur entretient grâce à la logique à laquelle il s'identifie, des rapports hiérarchiques avec les paysans. Peut-il du jour au lendemain modifier ses rapports ? Sera-t-il à même d'assurer la gestion de nouvelles contradictions résultant de cette mutation ? Peut-il assumer facilement ses nouvelles responsabilités ? Les paysans et "les techniciens se sentent et sont en fait à la remorque des bailleurs de fonds". Ces derniers sont-ils disposer à démissionner avec cette politique?

L'animation doit permettre aux individus et groupes d'une communauté de comprendre leur milieu et participer activement aux efforts des pouvoirs publics (ou locaux) pour transformer les structures du pays (ou de la zone) dans le sens du progrès économique et social [125].

Le bon technicien, c'est donc, celui qui est capable de susciter ou de renforcer des dynamiques paysannes, qui sait composer avec le milieu rural, qui sait promouvoir de nouvelles pratiques agricoles et mettre en place des aménagements adaptés à la spécificité de chaque terroir. Cependant, outre son ouverture aux approches techniques, le technicien doit savoir également composer avec le milieu écologique et raisonner les choix techniques. Le rôle de l'animateur est pour P. HOUEE, "de rendre les groupes conscients, solidaires, agissants, responsables de transformer les espaces de proximité en espaces de solidarités actives [126].

---

122 J.M. ALBERTINI; op cit, p. 25
123 A. ZANTMAN, op cit p.203
124 HOUEE, P. Une démarche et des espaces de solidarité pour un monde rural éclaté,
125 J.M. ALBERTINI, op cit, p. 250
126 P. HOUEE, op cit,

Etant donné les difficultés pour un homme de changer de logique, devons-nous compter sur le recyclage des animateurs chevronnés ou allons-nous faire appel à d'autres personnes ? Mais, à quel prix ?

IV. Les masses rurales promues

Le choix des volontaires puisés directement parmi les masses rurales en vue de faire d'eux les animateurs de leurs communautés respectives, peut présenter beaucoup d'avantages. D'une part, le choix des animateurs volontaires parmi les populations rurales, puisqu'ils y vivent, permet de réduire considérablement le temps de connaissance du milieu, de compréhension de diverses dynamiques du milieu naturel.

Cependant, ces volontaires doivent au préalable recevoir une formation. Celle-ci doit leur permettre l'acquisition d'un ensemble des procédés dont ils ont besoin pour remplir leur fonction sociale. Une formation appropriée, s'organisant autour de la communauté et des ressources du milieu et s'attachant à préserver cette liaison, pourrait à terme favoriser la réalisation de cet objectif qu'est la libéralisation des initiatives créatrices des jeunes [127].

La formation devra donc porter sur les techniques, sur l'analyse et la compréhension du milieu naturel en vue d'aider les membres à augmenter et améliorer leur capacité de "lecture du terrain" et à négocier, à composer avec la société lignagère, les structures d'encadrement, l'administration et les bailleurs de fonds. Ensuite, les producteurs formés deviennent eux mêmes des animateurs. Chacun d'eux peut avoir à former et à visiter régulièrement 10 à 15 autres membres de son village [128]. Certains parmi eux peuvent en plus, participer à la formation des membres d'autres villages.

D'autre part, la formation en "tache d'huile" apparaît comme la seule alternative pour parer à l'inaccessibilité du coût d'une formation directe pour tous [129]. Du fait que les animateurs vivent ensemble avec les autres paysans, plusieurs séances d'animation peuvent être tenues, et les paysans peuvent rencontrer les animateurs à tout moment quand cela sera nécessaire. Ainsi, certains jours fériés au calendrier traditionnel peuvent être mis à profit par les deux parties.

Peu à peu, les populations rurales peuvent s'approprier les techniques d'analyse du milieu. Cette appropriation va sans doute "recréer des enjeux économiques susceptibles de mobiliser des gens pour rester ou s'installer en milieu rural" [130].

V. Les groupements paysans : du spontané au permanent

Les sociétés lignagères connaissent dans leur tradition les groupements. Ceux-ci se constituent uniquement dans le but de résoudre un problème précis et ce, à un moment bien déterminé. Quand l'objectif est atteint, le groupe se dissout. Il faudra attendre une autre opportunité pour que les membres manifestent le désir de se grouper à nouveau.

L'affranchissement de toutes les "marches d'escalier" vers leur propre prise en charge, peut susciter chez la majorité de membres des communautés lignagères, des intérêts communs. Ainsi, naîtra le désir de se grouper en associations pour identifier et trouver des solutions d'ensemble aux problèmes de leurs communautés.

---

127 CONSEIL INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES; op cit, p.17.

128 Cette démarche nait de l'expérience d'encadrement des paysans de la zone par l'Armée du Salut. Bien qu'à petite échelle, elle semble avoir réussi l'animation à moindre coût

129 Ateliers technologie et développement; op cit, p.18.

130 M. DENIS, op cit.

La création d'une association aura désormais pour motivation, la défense des intérêts communs des membres plutôt que leur singularisation. Elles devront évoluer en syndicat, en organisations professionnelles ou en coopératives. Les associations seront alors des micro-organisations économiques des producteurs qui permettent à leurs membres de disposer d'une certaine marge de manoeuvre pour modifier en leur faveur, par leurs propres initiatives, les conditions de valorisations de leurs produits. De ce fait, les membres pourront jouer sur la conception, l'application ou la portée des politiques et programmes agricoles ainsi que sur le marché. Leur action animée par des buts, des intérêts ou des valeurs aura un impact considérable sur le devenir du secteur agricole en particulier et de l'organisation sociale en général.

La revalorisation des produits et la différenciation sociale vont probablement contribuer à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et amener ainsi, les jeunes à retourner à la campagne et à la terre du moins pour certains d'entre eux.

VI. A quoi serviront les structures d'encadrement ?

Les nouveaux rôles de structures d'encadrement seront d'assurer la formation aux premiers producteurs et de soutenir financièrement et matériellement, les micro-réalisations locales en matière de création d'activités économiques.

Par micro-réalisations, écrit le Conseil International des Sciences Sociales, il faut entendre un projet :

- dont les collectivités locales initient la demande;
- dont la technologie utilisée est maîtrisable au niveau local par la population;
- à la réalisation duquel les bénéficiaires doivent contribuer physiquement ou financièrement [131].

Ces micro-réalisations seront comme le souligne, M. DENIS, le levier qui, face à la crise ou aux difficultés, permet de recréer des emplois sur place.

L'introduction de la culture attelée modifiera ou mieux accélérera les modifications de l'organisation sociale et spatiale. Elle va certainement d'une part, renforcer l'exclusion des membres, les moins aptes particulièrement et d'autre part, entraîner une différenciation sociale (artisans, éleveurs, agriculteurs, chargés d'entretien des routes,).

Certains jeunes qui ne retournent pas à la terre, et qui verront leurs revenus diminués (en importance) avec la disparition de la forêt, et donc des arbres à abattre pour la production du charbon de bois, pourront trouver en artisanat ou dans le commerce, ou autre, une alternative appréciable. Ils pourront apprendre la fabrication et l'entretien des outils, de l'entretien et la réfection des routes, etc...

Quand apporter l'appui aux micro-réalisations ? Outre la formation, cet appui ne peut être bénéfique aux organisations que lors qu'elles atteignent un certain degré de maturité. Celui-ci sera jugé à travers quatre capacités que propose B. LECOMTE.

- capacité de négociation pour pouvoir refuser une condition jugée défavorable ou inacceptable;
- capacité financière qui permet à l'organisation de participer avec ses propres ressources et de prendre sa place dans la réalisation conjointe;
- capacité de conception pour que ce qui va être fait (le quoi et le comment) soit choisi en majeure partie par elle et compatible avec ses objectifs et ses méthodes;
- capacité de réalisation et de gestion pour que, même si elle sous-traite tout ou partie de l'opération, elle en gouverne l'essentiel et puisse la contrôler.

---

131 Conseil International des Sciences Sociales; op cit, p.17.

Une organisation qui n'est pas encore parvenue à ces degrés de capacité risque d'être affaiblie plutôt que renforcée par un projet d'aide classique qui pêchera alors par excès d'assistance technique et d'argent temporairement disponible, ou par prévisions ou initiatives inopportunes [132].

132 B. LECOMTE, l'aide par projets: limites et alternatives

CONCLUSIONS GENERALES

Ce travail porte sur l'analyse des sociétés lignagères et sur les systèmes productifs agricoles de la Vallée de l'Inkisi. Il est une contribution à l'étude de l'évolution de la place des jeunes dans les sociétés traditionnelles. Il s'y est dégagé quatre remarques essentielles.

1) La Vallée de l'Inkisi dispose d'un "quantum minimum de capital social fixe" susceptible de déclencher une production accrue et soutenue.

La concentration des éléments socio-économiques (accès facile, proximité des grands centres urbains, population jeune, présence de nombreuses structures d'encadrement du développement, sols facilement améliorables), nous permet de dire que la Vallée bénéficie d'une "rente de situation". Celle-ci se trouve cependant, inhibée et mal exploitée.

Cette situation semble tenir à plusieurs facteurs. D'abord, la paysannerie est triplement exploitée par :

- les exigences des hiérarchies coutumières.
Les membres actifs partagent avec les moins productifs (anciens, malades, handicapés physiques), leur production. Les parts de récoltes, du travail et de l'argent que ceux-là offrent à ceux-ci, peuvent être considérées comme une rente qu'ils payent pour accéder aux bonnes terres bien situées et pour renforcer leur rang social.

- les prélèvements par les commerçants.
Comme les paysans n'ont pas de moyens de transport propres, ils organisent le plus de transactions près de leurs domiciles. De ce fait, les commerçants qui achètent leurs produits les prennent à des prix très bas. Ne connaissant pas les prix réels auxquels les commerçants écoulent leurs produits, ils vont supporter entièrement la baisse et ne bénéficient pas de la hausse des prix éventuelle.

- la dépréciation constante du terme d'échange en agriculture.
Les prix agricoles ont en moyenne augmenté de 25% pendant que ceux de biens manufacturés l'ont été de plus de 100% au cours de la même période.

Cette situation affecte considérablement le degré de la sécurité alimentaire des ménages agricoles qui pour la plupart ont adopté les nouvelles habitudes alimentaires. Pendant que le rendement n'a presque pas augmenté, les ménages agricoles doivent échanger des quantités de plus en plus importantes de produits agricoles contre des quantités de plus en plus faibles de produits manufacturés.

Ensuite, les techniques nouvelles introduites par les structures d'encadrement sont apparues inadaptées et coûteuses pendant que les traditionnelles sont dépassées. Les techniques nouvelles et les logiques qui les caractérisent ne semblent pas adaptées aux contingences socio-économiques et culturelles des milieux paysans. En privilégiant l'individualisme, ces techniques ont largement contribué à l'apparition d'une nouvelle hiérarchie fondée sur le matériel. Cette hiérarchie concurrence la traditionnelle qui tire sa substance dans les alliances. Les règles traditionnelles de gestion des communautés et de leurs ressources semblent débordées par le développement rapide des communications avec l'extérieur et des villes, par le poids d'une population en pleine explosion, par la généralisation de la monnaie dans les échanges et par l'apparition des activités non agricoles à prix spéculatifs.

Enfin, la croissance urbaine rapide et la monétarisation progressive déstructurent et destabilisent les paysanneries. Au lieu d'améliorer la production, elles entraînent sa régression et par voie de conséquence, la fuite des jeunes vers les villes et vers les activités non agricoles.

Avec la faiblesse des revenus, la pression démographique n'a pas comme on pouvait s'y attendre, conduit les agriculteurs à changer de systèmes productifs. Ils ont plutôt accru la pression sur l'espace et donc, contribué à la dégradation du milieu naturel et des rendements des cultures.

2) Les projets de développement réalisés dans la zone n'ont obtenu qu'un succès mitigé.

Devant l'ampleur de l'exode rural, ces projets ont visé à relever le niveau de vie des masses rurales par la création d'une bourgeoisie indépendante et de ce fait, assurer leur sédentarisation.

Ces objectifs n'ont pas été réellement atteints : 3,7% seulement de membres des villages qui ont fait l'objet de nos enquêtes ont été touché par les actions des projets. Au contraire, il en a résulté un renforcement du phénomène d'exode rural.

Ce résultat peut être attribué à plusieurs facteurs dont trois sont retenus par nous.

- la reconnaissance de l'autorité traditionnelle.
Les membres qui ont reçu de l'administration le permis d'occupation d'un lopin de terre ne se sont jamais sentis dans leur peau sur leur propriété. Ils s'attendent toujours à ce que du jour au lendemain, le clan le leur réclame. Ce faisant, ils se sentent contraints à entretenir de bons rapports avec le clan possesseur des terres.

- la cohabitation de deux rationalités contradictoires.
La production pour dégager un surplus accumulable s'oppose à la production pour assurer l'existence physique et l'identité sociale des membres. Au lieu de se renforcer mutuellement, ces deux logiques tendent à se contrecarrer et à perdre chacune de leur coté, leur efficacité [133].

- l'inadaptation des scénarios fondés sur des expériences extérieures.
La lutte pour le développement est envisagée selon les conceptions étrangères qui ne prennent pas souvent en compte le savoir des autochtones. Les méthodes d'animation et d'encadrement administratif et les systèmes de décision souvent trop autoritaires et unilatéraux ont largement contribué dans les faits à bien des déboires.

En revanche, les actions de ces projets ont favorisé la décomposition des tissus socio-culturels des sociétés lignagères.

3) Les sociétés lignagères se transforment progressivement.

Cette troisième remarque découle de la précédente. Elle se manifeste dans tous les domaines de la vie de ces sociétés. Nous nous contenterons d'en énumérer quatre.

- l'affaiblissement de l'autorité traditionnelle dûe à la responsabilisation de l'Etat, de la religion et de l'émergence d'une hiérarchie fondée sur les richesses;
- l'émergence du marché foncier se traduisant par la location et l'achat des terres et conditionné par la présence des acheteurs et des locataires des terres, par la recherche de la restauration de l'autorité coutumière en nouant de nouveaux rapports avec le monde des affaires, des politiques et de l'administration et par la loi foncière;
- l'apparition des systèmes de cultures à prédominance masculine. Avec la réduction du temps de jachère, certains agriculteurs passent du grattage au labour du sol afin de compenser par là, la perte de temps de jachère. Comme l'outillage n'a pas changé et que cette opération exige plus d'effort physique, les hommes prennent peu à peu la place des femmes dans l'accomplissement de cette nouvelle tâche.
- de la garde à l'élevage des animaux. Avec la modification de l'organisation spatiale suite à la pression démographique, les ménages agricoles qui possèdent des animaux commencent à les élever. Les animaux ne sont plus abandonnés à leur propre sort mais sont abrités, abreuvés, alimentés et soignés.

---

133 P. SAUVAGE, op cit, p.11.

Ceci évite aux propriétaires le paiement des amandes dûes aux dégâts des cultures causés par les animaux en divagation.

4) Le désengagement des jeunes de l'agriculture.

Les statistiques sur les effectifs des membres des associations qui les quittent et de ceux qui restent montrent que les jeunes constituent la couche sociale qui se désengage de plus en plus de l'agriculture.

Ce phénomène trouve probablement sa justification dans :

- la pénibilité et la faible productivité du travail agricole;
- l'existence dans la zone des activités de cueillette (noix et huile de palme, bois et charbon de bois) à gains très élévés.

Appuyée par d'autres facteurs, la faible participation des jeunes en tant qu' acteurs du développement a probablement conditionné le résultat atteint par les projets de développement. Comment amener les jeunes à prendre une part active et importante au processus de développement de l'agriculture ? Comment procéder si 40 ans après l'introduction de l'innovation technique dans la zone, les choses ne semblent pas avoir beaucoup bougées ?

Plutôt que de continuer à proposer des actions de développement qui risqueraient de renforcer l'éclatement des sociétés lignagères, nous avons jugé utile et judicieux de chercher des pistes de développement dans les différentes alternatives que les membres des communautés paysannes ont mises en oeuvre pour tenter de résoudre leurs problèmes par eux-mêmes. Mais, encore faut-il que ces alternatives soient performantes et compétitives.

Pour ce faire, les membres des communautés lignagères doivent être :

- préparés à l'analyse et la compréhension de leur milieu naturel et de leur environnement socio-économique et culturel ; On cherchera les animateurs à former parmi les ruraux. Après s'être formés, ils pourront à leur tour former les masses rurales (au niveau de leur village et éventuellement des villages alentours).
- encouragés à la recherche d'une nouvelle solidarité devant les amener à remembrer leurs collectivités éclatées. Après l'analyse de leur environnement, l'identification des contraintes et la définition des stratégies à mettre en oeuvre, les masses rurales comprendront probablement par elles-mêmes la nécessité de se grouper en associations pour la réalisation des micro-réalisations.
- aidés à l'amélioration et la diffusion de nouvelles techniques qu'elles ont mises au point. L'appui financier et matériel pourra alors contribuer à la réussite des membres dans leur entreprise c'est-à-dire à assurer la propension à la reconversion des activités rurales et agricoles en particulier.

Le développement des activités rurales et agricoles vont certainement ouvrir plus ou moins grandes, les portes pour le retour des jeunes à la campagne et à la terre.

BIBLIOGRAPHIE

A) Bibliographie générale

ALBERTINI (J.M.).- Mécanismes du sous-développement et développement : initiation économique.- Paris : Les éd. Ouvrières, 1985.- 319 p.- (*coll. Economie et humanisme*).

AUBERT (D.) et Alii.- Système de production et transformation de l'agriculture.- Paris : Institut National de Recherche Agronomique (INRA), 1985.- 107 p., ann.

ATELIER TECHNOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT.- Politiques vivrières, dépendance alimentaire et développement.- Paris : Coll. Atelier Technologique et Développement, 1984.- 129 p..-(BLACT-CFCTI-GRET-SGAR-PACA).

BADOUIN (R.).- Economie rurale.- Paris : Armand Colin, 1971.- 576 p..- (Coll."U", série "Sciences Economique et Gestion" dirigé par J. Le Bourva).

BADOUIN (R.).- Agriculture de subsistance et développement économique.- Paris : A. Pédone, 1975.- 204 p..- (Coll. du Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation sur les Institutions et les Législations Africaines).

BADOUIN (R.).- Le développement agricole en Afrique tropicale.- Paris : Cujas, 1985.- 320 p.

BANQUE MONDIALE.- L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable; étude de prospective à long terme.- Washington,D-C : Banque Mondiale, 1989.- 346 p.

BEDU (L.), MARTIN (C.), KNEPFLER (M.) et al..- Appui pédagogique à l'analyse du milieu rural dans une perspective de développement.- Montpellier : Coll. *Documents Systèmes Agraires* (DSA) du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement(CIRAD), n°8, Juin, 1987.- 191 p.

BOSERUP (E.).- Evolution agraire et pression démographique.- Paris : Flammarion, 1965.- n.p.

BOSERUP (E.).- La femme face au développement économique.- Paris : Presse Universitaire de France (PUF), 1983.- 315 p.

BOURBOUZE (A.).- Etude intégrée d'un système agropastoral dans le Haut Atlas.- In : *Les cahiers de la recherche développement,* n° 3-4, janvier- avril, 1984, pp.19-29.

BRASSEUL (J.).- Introduction à l'économie du développement.- Paris : Armand Colin, 1989.- 191 p.

CAMPAGNE (P.).- Problématique et contenu de l'analyse du monde rural.- Montpellier : Institut Agronomique Méditerranéen, 1990.- 104 p..- (Cours de DSPU).

CHAUMIER (J.).- La réforme foncière en Afrique de l'Ouest.- Montpellier : Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC), 1991.- (Note de Cours).

CHONCHOL (J.).- Paysans à avenir : les sociétés rurales du tiers-monde.- Paris : La Découverte, 1986.- 297 p..-(Coll. Cahiers Libres).

CONSEIL INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES.- Les besoins prioritaires et les domaines de coopération régionale en matière de jeunesse en Afrique francophone.- Paris : UNESCO, 1987.- 23p.

COULOMB (P.).- Emergence du droit de propriété moderne.- In : Cours Institut Agronomique Méditerranéen (IAM), 1990-91.- pp. 9-19.- (Vol.3 et 4).

COULOMB (P.).- Propriété foncière et modes de production capitaliste.- Paris : INRA, 1974.- 77 p..- (*Etudes rurales*).

COULOMB (P.).- La politique foncière agricole : une politique à part ?.- Extrait de "Quarante ans de politique foncière".- Paris : INRA, 1984.- n p.

COULOMB (P.) - Systèmes fonciers et politique foncière - Extrait de : "L'élaboration de la politique agricole".- Paris : INRA, 1978.- n p.

DENIS (M.).- Les solidarités rurales : évolution et disparité régionale.- In : *Pour*, n°96, juillet-août, 1984, pp.7-15.- (Les Nouvelles Solidarités en Milieu Rural).

FARONDA (O.V.).- Les sciences sociales face au problème du chômage des jeunes dans le monde.- Paris : UNESCO, 1986.- 43 p..- (Synthèse de cinq études régionales sur les causes et les conséquences du chômage des jeunes dans leurs rapports avec les dimensions sociales et culturelles du développement.

FERCHIOU (S.).- Les femmes dans l'agriculture tunisienne.- Aix-en-Provence : EDISUD, 1985.- 94 p..- (CERES Productions).

GRIFFON (M.).- Les politiques agricoles en Afrique de l'Ouest : éléments d'analyse et de prospective. Paris : CIRAD, 1989.- 26.p..-(fichier PAAOEAP).

GRIFFON (M.).- Ajustement structurel et politique agricole en Afrique.- Paris : CIRAD, 1988.- 22 p..- (communication à la Société Française d'Economie rurale).

GUESMI (A.).- De l'économie pastorale à l'agriculture irriguée : transformation des systèmes productifs dans les Hautes Steppes Tunisiennes (Sidi-Bouzid).- Montpellier : Institut Agronomique Méditerranéen (IAM), 1991.- 186 p., ann..- (Thèse Master of Science).

GUTELMAN (M.).- Structure et réformes agraires : instrument pour l'analyse.- Paris : Maspero, 1979.- 200 p..-(*Petite Collection Maspero,* 136).

HEILBRONER (R.L.).- Les grands économistes.- Paris : Seuil, 1977.- 335 p..- (traduit de l'amméricain par P. Antoumattei, *Points économie*, E7).

HOUEE (P.).- Une démarche et les espaces de solidarité pour un monde rural éclaté.- In : *Pour,* n° 96, Juillet-Août, 1984.- pp. 59-67.- (Les Nouvelles Solidarités en Milieu Rural).

Installation des jeunes indiens dans le Cauca.- In : AGRICULTEURS FRANCAIS ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (AFDI), n° 15, Mars, 1990, pp.17-19.- (*Bulletin AFDI,* Installation des Jeunes Agriculteurs).

LABONNE (M.).- Théories économiques et développement de l'agriculture africaine : le malentendu.- Extrait de : "Producteurs et consommateurs face aux politiques agricoles et alimentaires en Afrique", éd. par P. Campagne et J.Chataigner.- Montpellier : Agropolis, 1990.- pp. 283-307.- (19ème Séminaire Européen des Economistes Agricoles, 29 Mai-2 Juin 1989, Montpellier).

LABORATORIO PER LE POLITICHE SOCIALI (le LABOS) et FEDERATION INTERNATIONALE DES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE (la FICEMEA).- Pauvretés anciennes et nouvelles : pour quoi les jeunes.- s.l., s.n., 1987.- 20 p..- (Regione Lazio, UNESCO : Division Jeunesse).

LAZAREV (G.).- Changement social et développement dans les campagnes marocaines.- Extrait de " Etudes sociales sur le Maroc".- sl : Sociologie Nouvelle Edition, 1978.- pp. 129-143.- (Publication du *Bulletin Economique et Social du Maroc*).

LECAILLON (J.), MORRISSON (C.), SCHNEIDER (H.) et al..- Politiques économiques et performances agricoles dans les pays à faible revenu.- Paris : Organisatiion de Coopération et de Développement Economiques, 1987.- 223 p..- (*Etudes du Centre de Développement*).

LECOMTE (B.).- L'aide par projet : limites et alternatives.- Paris : Organisation de Coopération et de Développement Economiques(OCDE), 1986.- 147 p..- (*Etudes du Centre de Développement*).

LEPLAIDEUR (A.)(sous la direction de).- Programme conjoint CIRAD-IRAT/AGRICONGO sur la filière maraîchage à Brazzaville. Contribution au livre du GRET à paraître "Le Point Sûr" : le maraîchage en Afrique de l'Ouest et Centrale.- Montpellier : CIRAD, 1989.- 57 p..- (Programme Maraîchage DCV/Laboratoire Agro-Economie).

LE ROY (E.).- La question foncière en Afrique.- Paris : Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris, 1991.-(Note de Cours de l'EITARC-Montpellier).

L'excision : pour l'Afrique, j'accuse.- In : LISAPO, n° 18, Juin, 1991, pp.4-6.- (*Bulletin d'Information des Zaïrois de Montpellier*).

LILIN (C.).- Un défi pour la formation.- In : *La Lettre du Réseau Recherche Developpement,* n°10, Mars, 1989, pp.9-11.-(Bulletin d'Information).

MAETZ (M.).- Rapport de mission au Niger sur la programmation des micro-réalisations.- Rome : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture(FAO), 1988.- 69 p..- (Projet GCP/NER/030, SWI, Formation en planification des micro-réalisations et en analyse de projets, 19 Mars-10 Avril).

MENDRAS (H.).- Sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie.- Paris : Armand Colin, 1976.- 235 p..- (*Coll. "U"*).

MENDRAS (H.) et FORSE (M.).- Changement social : tendance et paradygmes.- Paris : Armand Colin, 1983.- 284 p..- (*Coll. "U"*).

MESSANVI (F.).- Utilisation traditionnelle et moderne des terres dans quelques pays francophones africains : une analyse des aspects institutionnels, sociaux et agro-économiques liés à la production vivrière et à l'autosuffisance alimentaire.- Accra : Organisation de Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), 1986.- 164 p..- (Rapport de mission, Bureau Régional de la FAO).

MOUSTIER (P.).- Une opportunité d'enrichissement dans une filière : trafic Congo-Zaïre des produits maraîchers.- 13 p..- (A paraître dans "Analyse des filières maraîchères à Brazzaville" IRAT/AGRICONGO).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE(FAO) Rome.- Politiques des prix agricoles : problèmes et propositions.- Rome : FAO, 1987.- 230 p..- (Coll. FAO : *Développement Economique et Social* ; 42).

RIRET (C.).- Transport, autosuffisance alimentaire en Afrique (Mali-Zaïre-Congo).- Joinville : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), 1986.- n p.- (Rapport).

ROCHER (G.).- Introduction à la sociologie générale.- Paris : HMH, 1968.- (Tome 2 : L'organisation sociale, 252 p.; Tome 3 : Changement social, 318 p.; *Coll. Points*).

SALINAS (J.L.).- Eléments pour l'analyse et la mise en oeuvre des systèmes de vulgarisation agricole.- Montpellier : Institut Agronomique Méditerranéen (IAM), 1990.- 156 p..- (Cours DSPU).

SALINAS (J.L.).- Note introductive au module "Ressources Humaines".- Montpellier : IAM, 1978.- 127 p..- (UV. 6, Ressources humaines et développement agricole).

SAUVAGE (P.).- Insertion des jeunes et modernisation.- Paris : Economica, 1989.- 204 p.

STEPHAN (F.).- Installation et formation des jeunes ruraux en Afrique de l'Ouest.- In : AGRICULTEURS FRANCAIS ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (AFDI), n°15, mars, 1990, pp.14-15.- (*Bulletin AFDI*, Installation des Jeunes Agriculteurs).

WIBAUX (H.).- Ecologie et développement rural : de nouvelles approches.- In : *La Lettre du Réseau Recherche Développement*, n°10, mars, 1989, pp.3-4.-(Bulletin d'information).

WORMS (J.P.).- Choix politiques, choix économiques et solidarités.- In : *Pour*, n° 96, juillet-août, 1984, pp.55-58.-(Les Nouvelles Solidarités en Milieu Rural, interview).

ZANTMAN (A.).- Le tiers-monde : les stratégies de développement à l'épreuve des faits....- Paris : Hatier, 1990.- 391 p..- (Coll. J. Brémond).

B) Bibliographie sur le Zaïre

AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE (ACCT). Paris.- Promotion des communautés rurales du Zaïre : projet de promotion sociale dans les Régions de Bandundu et du Bas-Zaïre.- Paris : ACCT-BEAU, 1985.- 414 p..- (Réalisation, Méthodologie, Réflexion).

DE SAINT MOULIN (L.).- Les essais de modernisation de l'agriculture à l'époque coloniale.- In : Zaïre-Afrique, n° 202, Février, 1986, pp.83-98.

KALAMBAY (L.).- Législation agraire comparée, législation foncière zaïroise, législation agricole zaïroise, législation forestière zaïroise, législation alimentaire zaïroise.- Kinshasa : Université Nationale du Zaïre (UNAZA), 1976.- 181 p. - (Cours de la Faculté des Sciences Agronomiques, Yangambi).

MATHIEU (P.) et TSHIMANGA (K.).- Quelques aspects de législation foncière et pratiques foncières actuelles au Zaïre.- In : *Monde en développement*, Tome 18, n° 69, 1990, pp.55-61.

59.MITCHNIK (A.D.).- Rôle de la femme dans le développement rural au Zaïre.- sl : sn, 1972.- 32 p.

RIRET (C.) et TSHIMANGA (N.).- Efficacité du transport pour l'écoulement des produits vivriers au Zaïre. *Inrets*, n° 82, 1988.- 108 p..- (Rapport).

TSHIMANGA (M.S.).- Village communautaire ou Nsangilu : essai d'une ruralisation et sédentarisation de la population pour un développement rural intégré.- Kinshasa : Nsanga, 1981.- 58 p.

UNION DES DEMOCRATES INDEPENDANTS (UDI).- L'UDI s'insurge contre le programme de Mulumba Lokoji.- In : *La semaine* n° 72, Mai, 1991, pp.11,12 et 15.- (Hebdomadaire d'Information Générale sur le Zaïre).

ZAIRE. PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE.- Statut et règlement intérieur de la Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution.- Kinshasa : Présidence de la République, 1974

ZAIRE. DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.- Situation actuelle de l'agriculture zaïroise.- Kinshsa : Service d'Etude et de Planification, 1982.- 326 p.

C) Bibliographie sur la Région du Bas-Zaïre.

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT ENDOGENE DES COMMUNAUTES DE BASE (APRODEC) Mbanza-Ngungu.- Rapport annuel d'activité.- Mbanza-Ngungu : APRODEC, 1989.- 73 p.

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT ENDOGENE DES COMMUNAUTES DE BASE (APRODEC) Mbanza-Ngungu.- Participation de la femme au processus de développement : une enquête participation réalisée dans le Bas-Zaïre.- Mbanza-Ngungu : APRODEC, 1988.- 29 p., ann.

DEMUNTER (P.).- Masses rurales et luttes politiques au Zaïre : le processus de politisation des masses rurales au Bas-Zaïre.- Paris : Anthropos, 1975.- 333 p.

DIOCESE DE KISANTU.- Manaka.- Inkisi/Kisantu : Diocèse de Kisantu, 1990.- 19 p.

FRANCE. MINISTERE DE LA COOPERATION.- Projet agricole de la Zone de Mbanza-Ngungu (Bas-Zaïre) : étude d'un nouveau projet.- Paris : Bureau pour le Développement de la Production Agricole (BDPA)/Formation, 1986.-48 p.

LABROUSSE (R.).- Schéma directeur de développement du Bas-Zaïre : diagnostic sur les ressources naturelles.- Paris : Bureau pour le Développement de la Production Agricole (BDPA), 1985.- 52 p..- (Rapport de mission).

MARSEILLE (C.).- Le projet apicole/agricole de l'Armée du Salut.- Inkisi/Kavwaya : Armée du Salut, 1988.- 8 p. - (Communication au forum de réflexion sur les Bureaux de Développement Communautaire de l'Eglise du Christ au Zaïre).

NAVASSARTIAN (M.).- Analyse des systèmes de production dans l'aire du foyer de développement de l'Inkisi.- Kinshasa : Bureau d'Etudes, d'Aménagement et d'Urbanisme (BEAU), 1986.

ZAIRE. DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DTP-AT).- Atlas du Bas-Zaïre.- BEAU,.- 96 p.

ZAIRE. DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE(DTP-AT).- Schéma régional d'aménagement du Bas-Zaïre.- Kinshasa : Bureau d'Etudes, d'Aménagement et d'Urbanisme (BEAU), 1987.- (Vol. II. Economie régionale et aménagement du territoire.; Vol. IV. Bilan diagnostic du secteur agriculture et développement rural, 82 p.; BEAU-FAC).

ZAIRE. DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT RURAL.- Projet d'appui aux associations villageoises de la vallée de l'Inkisi (PAVI).- Inkisi : PAVI, 1988.- 57 p.

ZAIRE. DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, ANIMATION RURALE ET DEVELOPPEMENT DEVELOPPEMENT.- Rapport annuel d'activités.- Inkisi : PAVI, 1989.- 47 p.

ZAIRE. DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, ANIMATION RURALE ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.- Rapport d'activités 2ème trimestre 1990.- Inkisi : PAVI, 1990.- 25 p.

ZAIRE. DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.- Les facteurs de production (terre, capital, main-d'oeuvre) de l'agriculture dans la Région du Bas-Zaïre.- Kinshasa : Direction Marché, Prix, Crédit de Campagne (DMCC), 1989.- 64 p..- (AGCD-KU Leuven, Publication n°14, Projet Commercialisation des produits agricoles).

ZAIRE. SECRETARIAT REGIONAL DE LA JEUNESSE DU MOUVEMENT POPULAIRE DE LA REVOLUTION BAS-ZAIRE.- Rapports annuels d'activités.- Matadi : Secrétariat Régional de la JMPR Bas-Zaire, 1970-1979.- n p.

ANNEXES

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL DU BAS-ZAIRE

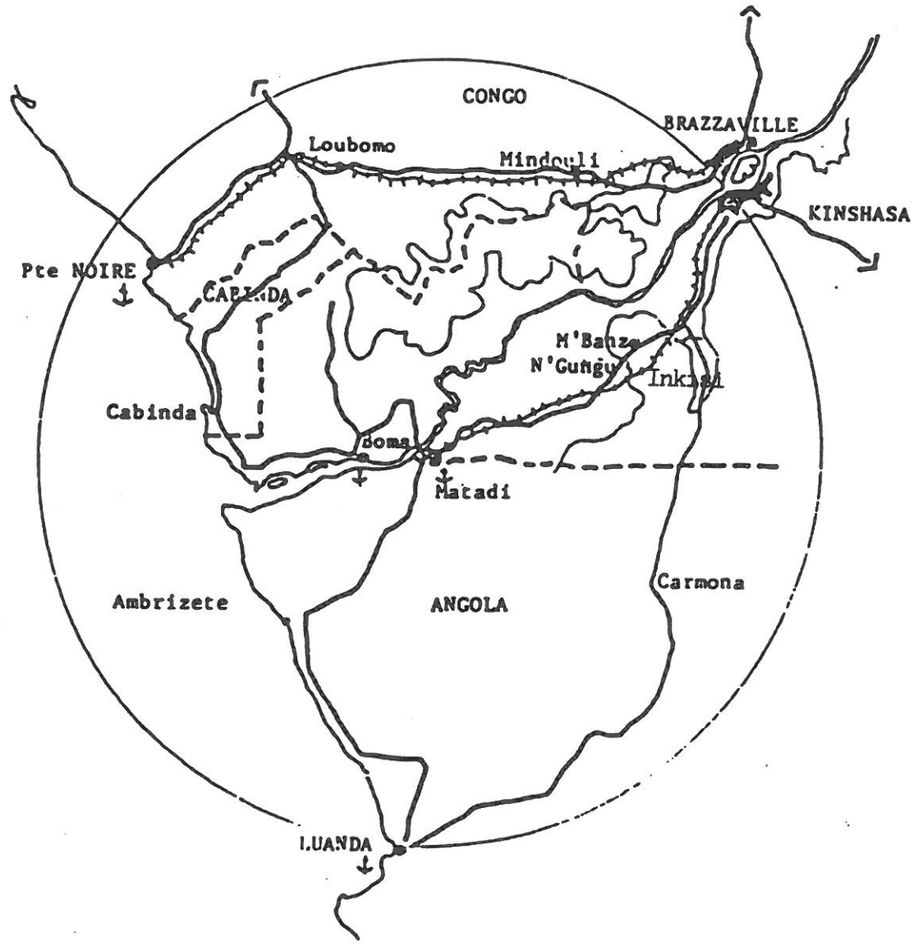

KINSHASA : Capitale d'Etat
Route importante
Chemin de fer
Port

Echelle 1/4.000.000

LE FOYER DE DEVELOPPEMENT DE L'INKISI ET LES ASSOCIATIONS ENQUETEES

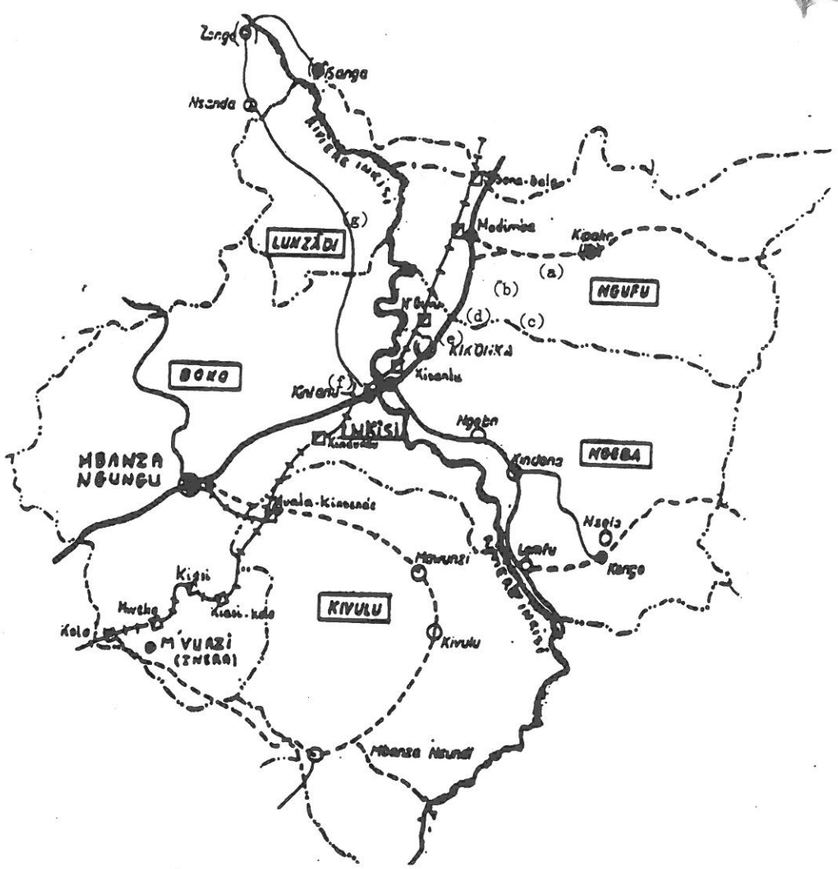

Limite d'état
Limite de région
Limite de zone
Limite de collectivité

Routes nationales revétues
Route nationale en terre
RR 1
RR 2
RI.L

Chef lieu de zone
Centre important
Localité
Gare

0 1 2 km

REPARTITION DES ASSOCIATIONS PAR COLLECTIVITE

Collectivités	Associations (villages)	Collectivités	Associations (villages)
BOKO	Kimpanda	NGUFU	Kinzazi
	Kinzolani		Kinzongo
	Mbanza-Nsundi I		Ladi
	Mbanza-Nsundi II		Mvuila
	Nsele		Ndemba
	Yongo		Nenga
KIVULU	Kikiadi		Ngufu
	Kivulu I		Nkoko
	Kivulu II		Nyamba
	Miole		Pangu
	Nsalu		Sielele
	Ntadi ai Nkosi		Zamba
	Zamba	LUNZADI	Kanka
NGUFU	Buense		Mbanza-Nsanda
	Kimpongo		Nzimba
	Kinkoko		Nzimba Mayenga
	Kinkuanga I		Tulu
	Kinkuanga II	NGEBA	Kimayala I
	Kinkuki		Kimayala II
	Kinsedi		Kimbenza
	Kinsodi		Mbanza Nsilulu
	Kintaki		Mbuela I
	Kinteto		Mbuela II

Source : Rapports PAVI 1988 et 1990

LISTE DES ASSOCIATIONS AYANT FAIT L'OBJET DE NOS ENQUÊTES

Collectivités	Associations
NGUFU	Buense (a)
	Kinkuanga II (b)
	Kinkuki (c)
	Nenga (d)
NGEBA	Mbanza-Nsilulu (e)
BOKO	Nsele (f)
LUNZADI	Nzimba (g)

N.B. Les lettres entre parenthèses indiquent le positionnement du village sur la carte de la page

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE 1

I. Le cadre général de la recherche et son objet 3
II. Les problèmes de recherche 7
1.Les conditions générales 7
2.La collecte des données 7
A.Exploitation des documents 7
B.Les discussions 8
C.Les entretiens semi-directifs 8

PREMIERE PARTIE :
LES SOCIETES LIGNAGERES ET LES LOGIQUES QUI LES CARACTERISENT. 11

INTRODUCTION 13

Chapitre 1 : Les sociétés lignagères 14
I. L'organisation sociale et la transmission du patrimoine 14
1.L'ethnie 14
2.Le pouvoir traditionnel 14
3.La transmission du patrimoine 15
II. Les formes d'organisation 15
III. Les modes de penser l'espace 15
IV. Les migrations et leurs conséquences sur la modernisation 17

Chapitre 2 : Les systèmes productifs agricoles traditionnels 19
I. Le système d'exploitation 19
1.L'organisation sociale de la production 19
2.La tenure foncière
A.Le mode d'accès à la terre 20
B.Le mode de faire-valoir 20
C.Le système foncier actuel constitue un frein à la modernisation de l'agriculture. 21
3.La force de travail 22
4.L'organisation du travail 22
A.La division du travail 22
B.Le double calendrier agricole 23
a.Le calendrier "traditionnel" 23
b.Le calendrier "moderne" 23
II. Le système de culture 23
1.L'occupation du sol 24
2.La structure des cultures 24
A.Le calendrier cultural 24
B.Le système d'élevage 26
III. Les systèmes de production 26
1.Les caractéristiques des exploitations 27
A.La dotation en capital d'exploitation 27
B.La mise en culture du sol 29
C.L'intensité du travail 29
2.Les performances économiques 29
A.La valeur de la production 30

a.Les modes de commercialisation 30
b.L'enclavement 32
c.Le transfert des capitaux vers les villes. 33
B.Les résultats économiques 33
a.Les activités extérieures 34
b.Les ressources extérieures 34
c.Le crédit 34

Chapitre 3 : Le désengagement des jeunes de l'agriculture peut-il être freiné ? 35
I. Les jeunes et leurs raisons de quitter l'agriculture 35
II. Association, une approche de développement mal comprise 36
III. La production et les contraintes de commercialisation des produits agricoles et alimentaires. 37

DEUXIEME PARTIE :
LA TRANSFORMATION DES SOCIETES LIGNAGERES 41

INTRODUCTION 43

Chapitre 1 : Le "traditionnel" face au "moderne" 44
I. Les impacts sociaux 44
1.De la "société inclusive" à la "société exclusive" 44
2.L'affaiblissement du matriarcat 45
II. Les nouveaux rapports fonciers 45
1.La pluralité de l'autorité 45
2.L'émergence du marché foncier 46
A.Les manifestations du marché foncier 46
B.Les conditions du marché foncier 48
3.La modification des formes de l'organisation spatiale 50
4.Le mode de conduite du cheptel : de la garde à l'élevage des animaux. 51
5.L'apparition du système de culture à prédominance masculine. 52
III. D'une agriculture à des groupes agricoles 52

Chapitre 2 : Comment développer ? Faut-il ou pas freiner les évolutions ? 54
I. Au niveau du foncier 54
1.De l'économie de subsistance à l'économie de subordination 55
2.... à l'économie de prélèvement 55
3.... à l'économie d'entreprise agricole 55
4.La gestion des terroirs villageois 56
II. Au niveau technique 57
1.Une nouvelle logique technique 57
2.Nouveaux comportements : conditions de réussite 58
III. Au niveau financier 58
1.Créer et organiser l'écoulement 59
A. Doter les paysans des moyens de transport 59
B.Garder les routes en bon état 59
C.Créer des points de vente en villes 59
2.Restaurer et améliorer le crédit 60
3.Organiser le stockage 60
IV. Allons-nous aborder tous ces contraintes au même moment et sur tout l'ensemble de la zone ? 61

Chapitre 3 : Faut-il ou pas imposer les formes de développement ? 62
I. La démarche autoritaire 62

II. La démarche participative 62
III. De l'ancien au nouvel animateur 63
IV. Les masses rurales promues 64
V. Les groupements paysans : du spontané au permanent 64
VI. A quoi serviront les structures d'encadrement ? 65

CONCLUSIONS GENERALES 67

BIBLIOGRAPHIE

A. Bibliographie générale 75
B. Bibliographie sur le Zaïre 78
C. Bibliographie sur la Région du Bas-Zaïre 79

ANNEXES 81

Environnement international du Bas-Zaïre 83
Le foyer de developpement de la Vallée de l'Inkisi. 84
Les listes des associations. 85

CIHEAM
Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
Série «Thèses & Masters»

Numéros parus

1/ **Fernandez Canadas (Priscilla)**, 1987.- *Les importations de céréales pour l'alimentation animale en Espagne : l'impact de l'entrée dans la CEE.*- 135 p.

2/ **Koutsou (Stavriani)**, 1988.- *Impact de l'émigration sur les systèmes agraires et le marché foncier (Etude comparative de deux villages de la Thrace du Nord-Est de la Grèce).*- 102 p. + ann.

3/ **Bokias (Efthimios)**, 1988.- *Le marché des oléagineux en Grèce : enjeux et perspectives.*- 89 p. + ann.

4/ **Brum (Argemiro Luis)**, 1988.- *L'évolution et les tendances du marché du soja. Le rôle de la CEE.*- 189 p. + ann.

5/ **Deybe (Daniel)**, 1989.- *Politiques agricoles et érosion des sols en Argentine : une méthodologie pour leur analyse.*- 95 p.

6/ **Vicien (Carmen)**, 1989.- *Les modèles de simulation comme outil pour la construction de fonctions de production : une application à la mesure de l'efficacité de la production agricole.*- 133 p.

7/ **Brunschwig (Gilles)**, 1990.- *Systèmes d'élevage extensif d'altitude dans les Andes Centrales du Pérou.*- 368 p. (200 FF)

8/ **Bravo (Gonzalo)**, 1990.- *Méthodes d'appréhension de la diversité d'exploitations agricoles (propositions pour un renouvellement de la démarche suivie à l'INTA, Argentine).*- 96 p.

9/ **Dorado (Guillermo)**, 1990.- *Fonctionnement technico-économique et gestion de l'exploitation agricole dans une perspective de développement (propositions théoriques et méthodologiques pour la région pampéenne de l'Argentine).*- 82 p. + ann.

10/ **Segre (Andrea)**, 1990.- *Dynamique de la consommation et du système agro-alimentaire italie .*- 207 p.

11/ **Malorgio (Giulio)**, 1990.- *Etude comparée des résultats technico-économiques de la production spécialisée de viande bovine dans deux zones difficiles française et italienne.*- 112 p.

12/ **Ait-Alhayane (Khadija)**, 1990.- *Les représentations du désert et de la désertification en Afrique du Nord.*- 87 p.

13/ **Soulé (Bio Goura)**, 1992.- *Echanges frontaliers de produits agro-pastoraux et dynamisme du monde rural en pays Gourma (Burkina-Faso - Ghana - Togo).*- 113 p.

14/ **Perucca (Clorinda)**, 1992.- *Diagnostic paysager des systèmes de production paysans de la province de Misiones-Argentine.*- 133 p.

15/ **Farolfi (Stefano)**, 1992.- *Dynamique de la disponibilité et de la consommation alimentaire dans les pays de l'Europe de l'Est : le cas de la Pologne.*- 170 p.

16/ **Ladjili (Khaled)**, 1992.- *Hydraulique paysanne - hydraulique étatique : économie de l'agriculture irriguée au Cap-Bon (Tunisie) .*- 252 p.

17/ **Blaskovic (Hana)**, 1992.- *Une analyse du système de production agricole socialisé dans la région continentale de la Croatie et les possibilités de réorganisation : tentative d'utilisation des modèles.* - 129 p.

18/ **Luzietoso (Nguala)**, 1992.- *Les enjeux du développement agricole au Zaïre : modernisation et transformation des sociétés lignagères dans la vallée de l'Inkisi.*- 89 p.

Ces numéros peuvent être commandés au :

Bureau des Publications - CIHEAM-IAMM
3191, route de Mende - B.P 5056
34033 Montpellier Cédex 1 (France)
Tél. : 67 04 60 00
Fax : 67 54 25 27

prix : 75FF (le numéro), sauf mention contraire

Les enjeux du développement agricole au Zaïre : modernisation et transformation des sociétés lignagères dans la vallée de l'Inkisi.

LUZIETOSO Nguala

RESUME

La Vallée de l'Inkisi (Zaïre) dispose d'un certain nombre d'atouts indispensables au déclenchement du développement de son agriculture. Mais les projets de développement qui y ont été exécutés n'ont pas toujours donné les résultats attendus.

En revanche, conjugués avec l'urbanisation rapide, le développement rapide des communications avec l'extérieur et la généralisation de la monnaie dans les échanges, ces projets ont contribué à la décomposition des tissus socio-économiques et culturels des sociétés lignagères et à l'intensification de l'exode rural et agricole des jeunes en particulier.

Face, d'une part, à un problème qui nous résiste malgré de nombreux et importants moyens mis en oeuvre et, d'autre part, au risque de renforcer cette décomposition, il est à notre avis souhaitable de chercher des pistes de développement dans les différentes alternatives mises au point par les communautés paysannes pour tenter de résoudre leurs problèmes par elles-mêmes.

Mots-clés :

Développement agricole - Communauté rurale - Exode rural - Développement socio-économique - Jeunesse - Agriculture traditionnelle - Projet de développement - Modernisation - Zaïre.

ISBN : 2.85352.123.0
Prix : 75 f

Centre International de Hautes Etudes
Agronomiques Méditerranéennes

OFFSET 2000. T